

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

Examen à mi-parcours et évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Action pour les Pays les Moins Avancés pour la Décennie 2001-2010

Etude de cas du Burkina Faso* soumise à la réunion préparatoire de la CNUCED pour l'examen à mi-parcours du Programme d'Action pour les Pays les Moins Avancés pour la Décennie 2001-2010

**préparée par
Célestine BERE LOMPO
Economiste Planificateur**

17 Octobre 2006

*Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles de l'auteur et n'engagent pas la CNUCED. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS | 4 |
| I. INTRODUCTION | 8 |
| I.1. Présentation du Burkina Faso | 8 |
| I.2. Cadre de Politique Générale du développement | 8 |
| I.3. Le CSLP, une démarche itérative fondée sur une large consultation | 9 |
| I.4. Axes du CSLP | 11 |
| II- MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTION | 16 |
| II.1. Engagement N° 1 : Encourager une action axée sur la population | 16 |
| II.1.1. La dynamique de la population | 16 |
| II.1.2. Population : santé, nutrition, approvisionnement en eau potable | 16 |
| II.1.3. Education et formation | 19 |
| II.1.4. Lutte contre la pauvreté..... | 20 |
| II.1.5. Evolution du PIB et de certaines grandeurs macro – économiques..... | 21 |
| II.1.6. Lutte contre l’insécurité..... | 22 |
| II.2. Engagement N° 2 : Assurer une bonne gouvernance/Promouvoir une gouvernance transparente et responsable..... | 23 |
| II.2.1. La gouvernance démocratique..... | 23 |
| II.2.1.1. Consolidation du processus démocratique : régimes et processus électoraux et parlementaires..... | 23 |
| II.2.1. 2. Respect des droits de l’homme et accès à la justice..... | 24 |
| II.2.2. La gouvernance économique..... | 25 |
| II.2.2.1. Pilotage stratégique de l’économie..... | 25 |
| II.2.2. 2. Renforcement du processus budgétaire et obligation de rendre compte ... | 25 |
| II.2.2. 3. Amélioration du climat des affaires | 26 |
| II.2.2. 4. Lutte contre la corruption | 26 |
| II.2.3. La Gouvernance locale | 27 |
| II.3. Engagement N° 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles .. | 28 |
| II.3.1. Renforcement des capacités et promotion des NTIC | 28 |
| II.3.2. Promotion de l’emploi et de la formation professionnelle | 29 |
| II.3.3. Elargir les opportunités d’emploi et d’activités génératrices de revenus pour les pauvres | 29 |
| II.3.4. Réduire la vulnérabilité de l’activité agricole, moderniser et intensifier | 29 |
| II.3.5. Soutien constant aux producteurs et mise en place d’infrastructures collectives. | 30 |
| II.3.6. Micro finance : Accroître et diversifier les revenus | 30 |
| II.3.7. Infrastructures et politiques dans le domaine de la santé | 31 |
| II.3.8. Infrastructures et politiques dans le domaine du transport et désenclavement | 32 |
| II.4. Engagement N° 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation | 32 |
| II.4.1. Transport et Télécommunications | 32 |
| II.4.2. Le cadre de Partenariat : Dialogue secteur public et secteur Privé | 33 |
| II.4.3. Partenariat mondial pour le développement | 34 |
| II.4.4. le secteur de l’énergie | 34 |
| II.4.5. Petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries et petite mine | 35 |
| II.4.6. La privatisation et la réforme des entreprises publiques | 36 |
| II.5. Engagement N° 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement... | 37 |
| II.5.1. Conditions pour la compétitivité de l’économie nationale..... | 37 |
| II.5.2. Collaboration avec des structures du Commerce | 37 |
| II.5.3. Echanges extérieurs | 38 |
| II.6. Engagement N° 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l’environnement | 38 |
| II.6.1. Habitat et cadre de vie | 38 |
| II.6.2. Conservation de la diversité biologique et gestion des ressources forestières, fauniques, halieutiques | 39 |

| | |
|--|----|
| II.7. Engagement N° 7 : Mobiliser des ressources financières | 41 |
| II.7.1. Aperçu général sur le financement du développement | 41 |
| II.7.2. L'aide publique au développement | 42 |
| II.7.3. Application de l'initiative 20/20 | 42 |
| II. 7.4. L'accord conclu à Londres le 11 juin 2005 | 42 |
| II.7.5. Initiatives britannique et canadienne concernant la dette des pays post-PPTE | 43 |
| II.7.6. La structure du portefeuille de la dette extérieure du Burkina Faso | 43 |
| III. Analyse globale | 47 |
| III.1. Recommandations de politique par axe | 47 |
| III.2. Recommandations générales | 50 |
| ANNEXES | 52 |
| Annexe 1 : Personnes rencontrées | 53 |
| Annexe 2 : Bibliographie | 54 |
| Annexe 3 : Données Statistiques | 55 |
| Annexe 4 : Volume et caractère du mouvement de migration de retour, impact social et économique..... | 74 |
| Annexe 5 : Dossier Coton..... | 85 |
| Graphique 1 : Diagramme componentiel des évocations des dix premières perceptions de la pauvreté au plan individuel en 2003 | 56 |
| Tableau 1 : Harmonisation des indicateurs du CSLP et des phases du PDDEB..... | 56 |
| Tableau 2 : Objectifs de desserte en matière d'eau potable | 57 |
| Tableau 3 : Indicateurs de suivi de la pauvreté : Performances macro-économiques et compétitivité | 58 |
| Tableau 4 : Autres indicateurs macroéconomiques et sectoriels (selon axes du CSLP) | 61 |
| Tableau 5 : Critères de convergence avec l'UEMOA | 66 |
| Tableau 6 : Délai d'accomplissement des formalités administratives en matière de création d'entreprise et d'acte de commerce | 66 |
| Tableau 7 : CDMT 2004-2006 Des ministres et des institutions..... | 67 |
| Tableau 8 : Contributions sectorielles à la croissance du PIB (2000 à 2005) et Projections 2006-2007 | 68 |
| Tableau 9 : Scénario de base 2004 – Projection des indicateurs de pauvreté 2005-2007 | 69 |
| Tableau 10 : Projection des indicateurs de pauvreté de 2005 à 2007 – Scénario accéléré | 69 |
| Tableau 11: Evolution de la dette extérieure en fin de période (en millions FCFA)..... | 70 |
| Tableau 12 : Evolution du service de la dette extérieure (en millions de FCFA)..... | 70 |
| Tableau 13 : Etat récapitulatif du compte spécial (Ressources d'allègement de dettes 2000-2005) - En unités monétaire FCFA | 71 |
| Tableau 14 : Répartition de l'assistance PPTE entre créanciers (millions de dollar US) | 72 |
| Tableau 15 : Répartition détaillée de l'assistance PPTE (en millions de dollar US)..... | 73 |
| Tableau 16 : Rapatriés en % des émigrés : Hypothèses pour trois scénarii..... | 75 |
| Tableau 17 : Synthèse du budget prévisionnel par an et par programme..... | 81 |
| Tableau 18 : Bilan dans le domaine de la femme rapatriée..... | 83 |
| Tableau 19 : Répartition de l'effectif corrigé des rapatriés par province au 30 avril 2003.. | 84 |
| Tableau 20 : Evolution de la production de coton..... | 85 |
| Tableau 21 : Prix aux producteurs de coton premier choix..... | 85 |
| Tableau 22 : Evolution des indices de prix à l'exportation et à l'importation... | 85 |
| Tableau 23 : Exportations en tonnes..... | 86 |
| Tableau 24 : Valeurs des exportations en milliers de FCFA..... | 87 |
| Tableau 25 : Destinations des tourteaux de coton..... | 88 |
| Tableau 26 : Exportations d'huile..... | 88 |

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|----------|---|
| AEP | Approvisionnement en Eau Potable |
| ALG | Autorité du Liptako - Gourma |
| APD | Aide Publique au Développement |
| ARV | Anti-rétroviraux |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BTP | Bâtiment et Travaux Publics |
| BUMIGEB | Bureau burkinabè de la géologie et des mines |
| CAP | Comportements, Attitude et Pratiques |
| CAPEs | Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales |
| CBMP | Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux |
| CCA | Country Common Assessment |
| CCD | Convention de lutte Contre la Désertification |
| CCI | Centre de Commerce International |
| CCVA | Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles |
| CDMT | Cadre des Dépenses à Moyen Terme |
| CEDEAO | Communauté Economique et Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CENATRIN | Centre National de Traitement de l'Information |
| CID | Circuit Informatisé de la Dépense |
| CMA | Centre Médical avec Antenne chirurgicale |
| CNLS | Comité National de lutte contre le Sida |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement |
| CONAGESE | Conseil National de Gestion de l'Environnement |
| CP | Classe préparatoire |
| CONASUR | Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation |
| CSLP | Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté |
| CSPS | Centre de Santé et de Promotion Sociale |
| CSR | Cadre de Résultats Stratégiques |
| DEP | Direction des Etudes et de la Planification |
| DEPSI | Direction de la Planification Sectorielle et du Suivi des Investissements |
| DGAT-DLR | Direction générale de l'administration du territoire - |
| DGCL | Direction générale des collectivités locales |
| DGLPAP | Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques |
| DGEP | Direction Générale de l'Economie et de la Planification |
| DGSN | Direction générale de la solidarité nationale |
| DHD | Développement Humain Durable |
| DN | Directeur National |
| DPAM | Direction de la Prévision et des Analyses macro - économiques |
| DPSSI | Direction de la planification sectorielle et du suivi des investissements |
| DTI | Droits de tirages internationaux |
| DUT | Diplôme Universitaire de Technologie |
| EBCVM | Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages |
| EDIC | Etude Diagnostique pour l'Intégration Commerciale |
| EDS | Enquête Démographique et de Santé |
| ENDA | Environnement et Développement du Tiers Monde, ONG Internationale, Dakar |
| ENEC | Enquête nationale sur les effectifs de cheptel |
| FAARF | Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes |
| FAPE | Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi |
| FASI | Fonds d'Appui au Secteur Informel |
| FASONORM | Normalisation de la qualité des produits des biens et services et de la métrologie industrielle et scientifique |
| FCFA | Franc de la Communauté Financière Africaine |

| | |
|---------|--|
| FEB | Fédération des Eleveurs du Burkina |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| GEP | Genre Energie Pauvreté |
| GIE | Groupement d'Intérêt Economique |
| IAP | Instrument automatisé de prévision |
| IEC | Information, Education, Communication |
| IF | Institutions Financières |
| INSD | Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| JITAP | Joint Integrated Technical Assistance Program |
| LIPDHD | Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable |
| LPDE | Lettre de Politique de Développement Energétique Rural Décentralisé et Privé |
| LPDRD | Lettre de Politique de Développement Energétique Rural Décentralisé |
| MARP | Méthode Accélérée de Recherche Participative |
| MASSN | Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale |
| MCPEA | Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat |
| MEAP | Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs |
| MEBA | Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation |
| MECV | Ministère de l'environnement et du cadre de vie |
| MEDEV | Ministère de l'Economie et du Développement |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MESSRS | Ministère des enseignements secondaire, supérieure et de la recherche scientifique |
| MFB | Ministère des Finances et du Budget |
| MFPRE | Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat |
| MRA | Ministère des Ressources Animales |
| NEPAD | New Partnership for African Development (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) |
| NEX | National Exécution (Exécution nationale) |
| NTIC | Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication |
| OCB | Organisation Communautaire de Base |
| OMC | Organisation Mondiale du Commerce |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONATEL | Office National des Télécommunications |
| ONEA | Office National de l'Eau et de l'Assainissement |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONUUDI | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel |
| PAICB | Programme d'Appui aux Initiatives Communautaires de Base |
| PAMS | Simulateur macro – économique d'analyse de la pauvreté (traduction Française) |
| PAN/LCD | Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification |
| PANRJ | Plan d'Action National pour la Réforme de la Justice |
| PAP | Programme d'actions prioritaires |
| PDDEB | Plan Décennal de Développement de l'Education de Base |
| PFR | Plan Forestier Rural |
| PGP | Profil de Gouvernance Pays |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| P.I.S.B | Production imputée du secteur bancaire |
| PLD | Programme Local de Développement |
| PMA | Pays les Moins Avancés |
| PME/PMI | Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie |
| PNAR-TD | Programme national d'appui à la réinsertion des travailleurs déflatés |
| PNBG | Plan National de Bonne Gouvernance |

| | |
|----------|---|
| PNDS | Programme National de Développement Sanitaire |
| PNGT | Programme National de Gestion des Terroirs |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPTTE | Pays Pauvres Très Endettés |
| PTF | Plate Forme Multifonctionnelle |
| RAF | Réforme Agraire et Foncière |
| RESINA | Réseau Inter Administratif |
| RNDHD | Rapport National sur le Développement Humain Durable |
| S/E | Suivi – Evaluation |
| SIGASPE | Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'état |
| SNU | Système de Suivi par les Résultats Système des Nations Unies |
| SONABEL | Société Nationale d'Electricité du Burkina |
| SONABHY | Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures |
| SP/CPSA | Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles |
| SP/PPF | Secrétariat Permanent des Projets et Programmes Financiers |
| STC-PDES | Secrétariat Technique de Coordination des Projets et Programmes de Développement Economique et Social |
| TBA | Taux Brut d'Admission |
| TBS | Taux Brut de Scolarisation |
| TDR | Termes de Référence |
| TEC | Tarif Extérieur Commun |
| TOFE | Tableau des Opérations Financières de l'Etat |
| UCN | Unité de Coordination Nationale |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UER | Unité d'exécution de la réforme |
| UNDAF | United Nations Development Assistance Framework |
| UNOPS | United Nations Office for Projects Services (Bureau des Services d'Appui aux Projets des Nations Unies) |
| VAN | Valeur actualisée nette |
| VIH-SIDA | Virus d'Immunodéficience Humaine – Syndrome Immunodéficience Acquise |
| ZIP | Zone d'Intervention du Programme |

Carte du Burkina Faso



I. INTRODUCTION

I.1. Présentation du Burkina Faso

Le Burkina Faso, avec une population de 12,7 millions d'habitants en 2004, fait partie des pays les moins avancés. C'est l'un des pays les plus pauvres au monde, classé 175^{ème} sur 177 pays selon le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Rapport sur le développement humain en 2004. On estime que 46,4 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, phénomène essentiellement rural.

Le Gouvernement a entrepris, avec l'appui de la communauté financière internationale, d'importantes réformes économiques et structurelles afin de créer les conditions de promotion de l'initiative privée et de réalisation d'une croissance durable, nettement supérieure à la croissance démographique. Après plus de dix années d'ajustement sans interruption (1991-2002), l'économie nationale a progressé à un rythme moyen de 5 % par an, en termes réels, contre une poussée démographique de 2,4 % par an.

Au cours de cette décennie, les objectifs de croissance ont été contrariés en 1993 (- 1,5 %) et en 2000 (1,6 %), d'une part, du fait de l'adversité et des aléas naturels et, d'autre part, du fait des crises sociopolitiques dans la sous-région. Ainsi, au cours de la période 1990-1994, la croissance économique s'est établie à 3,3 % en moyenne par an en termes réels. La période 1995-1999, du fait des effets de la dévaluation et des conditions climatiques plus favorables, a été caractérisée par un rythme de croissance plus soutenue, 7,1 % en moyenne par an ; contrairement à cette période, celle correspondant à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2000-2002), a accusé une décélération du rythme de croissance établi à 3,3 % en moyenne par an. Toutes choses qui ont limité, par moment, l'impact des réformes au cours de la période 1991-2002, en dépit d'un niveau de croissance (5 %) supérieur de 1,7 point à celui de la période 1981-1990 (3,3 %).

Malgré ces progrès macroéconomiques notables, l'économie nationale reste handicapée par sa faible capacité à répondre avec promptitude et vigueur aux chocs extérieurs en raison même de certaines contraintes et limites intrinsèques qu'il conviendra de surmonter impérativement. Il s'agit notamment (i) de la faiblesse des capacités nationales, notamment du capital humain, (ii) de l'insuffisance des infrastructures de développement économique, et (iii) des problèmes de gouvernance.

Le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés (PMA) qui mobilisent des flux importants d'aide publique au développement. Celle-ci contribue pour près de 80 % au financement du programme d'investissement public mais les capacités d'absorption demeurent insuffisantes du fait des lourdeurs administratives et des longues procédures des bailleurs de fonds généralement au démarrage des projets et programmes. Des études spécifiques montrent que l'influence de cette aide sur la croissance n'est perceptible que dans un cadre caractérisé par de « bonnes politiques économiques ». D'où l'importance de politiques économiques efficaces fondées sur l'ouverture et la stabilité macroéconomique mais aussi la nécessité d'appliquer dans la lettre et l'esprit, la réforme de l'aide publique au développement.

I.2. Cadre de Politique Générale du développement

Depuis l'adoption de la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) en 1995 dont le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté tire ses fondements, la stratégie de développement du pays est centrée sur la promotion de la sécurité humaine. Il s'agit d'accroître l'efficacité des politiques publiques afin d'en assurer le maximum d'impact

sur les principaux indicateurs sociaux, d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social.

Le Burkina Faso a souscrit, d'une part, aux objectifs du millénaire pour le développement et, d'autre part, au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Cette démarche implique, au plan macroéconomique, la poursuite des efforts pour réaliser ce paradigme qu'est la recherche d'une croissance de qualité.

Diverses études récentes conduites par le Gouvernement ont identifié les principaux obstacles à une croissance équilibrée et durable ; il s'agit de :

- la faiblesse du capital humain, contribuant à la faible productivité du travail et au niveau de chômage élevé et aux inégalités de revenus ;
- l'insuffisance des infrastructures de développement économique ayant pour corollaire le coût élevé des transactions et des facteurs de production, limitant ainsi l'émergence d'un secteur moderne de l'économie ;
- l'insuffisance des capacités nationales, à l'origine des problèmes de gouvernance, de civisme et d'efficacité dans la conduite des politiques de développement ;
- le faible degré d'ouverture de l'économie sur l'extérieur limitant ainsi les opportunités de croissance et de création d'emplois en dépit des efforts consentis dans le cadre des programmes de stabilisation et d'ajustement.

Le Burkina Faso voudrait tirer le meilleur parti du processus d'intégration régionale en cours au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour transformer son handicap de pays enclavé en un atout, et se positionner comme le carrefour des économies de la sous- région.

1.3. Le CSLP, une démarche itérative fondée sur une large consultation

Le CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté) est un document – cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement fixés par le Gouvernement. Il ne se substitue pas aux stratégies sectorielles existant déjà ou en cours de finalisation mais en assure la cohérence pour leur garantir un meilleur impact sur les populations bénéficiaires. Il a donc vocation d'influencer les objectifs sectoriels et le choix des indicateurs de suivi des programmes et plans d'action financés. Il est le reflet des choix essentiels menés au niveau des secteurs prioritaires.

La démarche qui sous-tend l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP est une démarche itérative. Le Gouvernement a décidé de le mettre à jour tous les trois ans, pour tenir compte des leçons de la mise en œuvre des politiques publiques adoptées dans ce document, des résultats des travaux complémentaires menées par diverses institutions pour mieux comprendre le phénomène de la pauvreté, ainsi que du volume des moyens disponibles.

Le processus de révision du CSLP a été guidé par les principes suivants : L'équité, la cohérence des actions, la réhabilitation des pauvres, la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, la participation, la prise en compte des préoccupations des jeunes.

Le processus de révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a été lancé officiellement le 18 avril 2003 lors d'une cérémonie regroupant toutes les composantes sociales (600 participants environ). Il est important de souligner que le lancement officiel du processus a été précédé par une série de rencontres en février – mars 2003 avec les opérateurs du secteur privé sous l'égide de la Chambre de Commerce, d'industrie et d'artisanat ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Les étapes ont été les suivantes: les consultations régionales, les réunions de cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP, les ateliers de synthèses ; les rencontres d'informations

avec les partenaires techniques et financiers; le forum de la société civile sur la relecture du cadre stratégique; les assises nationales sur le CSLP; la consultation des institutions républicaines.

Le grand défi auquel fait face le Burkina Faso est de réduire le niveau de pauvreté de ses populations, leur vulnérabilité face aux crises de toutes natures et l'inégalité entre les différentes régions et groupes socio-économiques. Pour ce faire, la stratégie de réduction de la pauvreté a pour ambition de concilier les nécessités de réformes structurelles et de redressement de l'économie avec les objectifs d'accroissement des revenus des pauvres et de transferts aux plus démunis. Conscient cependant du caractère limité des ressources dont il pourrait disposer et soucieux de réalisme dans son approche des problèmes, le Gouvernement a énoncé ses priorités de développement en matière de lutte contre la pauvreté :

- la réduction du déficit social ;
- la promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de l'accès des populations, notamment pauvres, à l'eau potable ;
- la lutte contre le VIH/SIDA ;
- la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement des PMI/PME et de la petite mine ;
- le renforcement de la sécurité publique ;
- le renforcement des capacités nationales avec un accent particulier sur la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le tableau ci-après présente les axes du cadre stratégique et ses objectifs spécifiques

1.4. Axes du CSLP

Tableau : Axes du CSLP

| Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité | Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale | Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité | Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un cadre macroéconomique stable ; - Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs ; - Appuyer les secteurs productifs et accélérer en particulier le développement du monde rural. | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation ; - Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et de nutrition ; - Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau potable et à l'assainissement ; - Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat ; - Garantir une protection sociale aux pauvres. | <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la vulnérabilité de l'activité agricole ; - Intensifier et moderniser l'activité agricole ; - Soutenir les organisations de producteurs et développer les infrastructures collectives ; - Accélérer le désenclavement ; - Promouvoir l'emploi en faveur des jeunes notamment et la formation professionnelle ; - Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales. | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la gouvernance politique ; - Promouvoir la gouvernance administrative ; - Promouvoir la gouvernance économique ; - Promouvoir la gouvernance locale. |

ENGAGEMENT DES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU BURKINA FASO

La déclaration du Millénaire, synthèse des résolutions, recommandations et programmes d'action des Conférences internationales et sommets mondiaux de la décennie 1990-2000, se fonde sur les valeurs et principes de la paix et de la sécurité dans le monde, de la solidarité internationale, des droits de l'Homme, de l'équité, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Elle a défini des objectifs internationaux de développement qui ont pour fondement le Développement Humain Durable, et comme ligne directrice, la lutte contre la pauvreté.

En effet, la déclaration du Millénaire dans ses objectifs opérationnels, engage la communauté internationale, en particulier les Etats et le Système des Nations Unies, à s'investir résolument et prioritairement dans le combat contre la faim et pour la réduction de la pauvreté.

Ces objectifs ont aussi et surtout enrichi et revitalisé la réforme des Nations Unies initiée depuis 1996 par le Secrétaire Général de l'ONU, S.E.M. Kofi ANNAN. Cette réforme a défini le Bilan Commun de Pays (CCA) comme un outil d'analyse diagnostique de la situation de pays et le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) comme un cadre de planification stratégique et de programmation des activités opérationnelles du Système des Nations Unies (SNU) au niveau national.

Ainsi, l'UNDAF matérialise la contribution commune, cohérente et intégrée du SNU à la satisfaction des besoins prioritaires du pays, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) et des recommandations et programmes d'action adoptés par les conférences internationales et les sommets mondiaux. Il participe aussi à l'application des conventions et traités des Nations Unies.

L'UNDAF est désormais le cadre de référence en matière de concertation et d'action commune entre les agences du SNU d'une part, du dialogue de politiques et de coopération entre le SNU et le Gouvernement, les autres partenaires au développement, la société civile et le secteur privé d'autre part. La coopération et le partenariat seront développés davantage et la synergie sera renforcée dans tous les projets/programmes.

Dans le cas spécifique du Burkina Faso, l'UNDAF constitue de manière concrète la réponse collective et cohérente du Système des Nations Unies aux besoins prioritaires des populations burkinabé exprimés dans le CSLP, unique cadre de référence en matière de développement et particulièrement de lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, les agences du SNU opérant au Burkina Faso s'engagent solennellement à coordonner et à harmoniser leurs interventions et procédures au sein de l'UNDAF afin d'appuyer le Gouvernement de manière collective et cohérente pour la réalisation du CSLP et des ODM.

ENGAGEMENTS DES GOUVERNEMENTS DES ETATS PARTICIPANT A LA TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIS SUR LES PMA

La Troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, tenue du 14 au 20 Mai 2001 à Bruxelles, a formulé une Déclaration et élaboré et adopté un plan d'actions en faveur des Pays les Moins Avancés qui se traduit par les 7 engagements ci-dessous :

Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population

Engagement 2 : Assurer une bonne gouvernance/Promouvoir une gouvernance transparente et responsable

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

Engagement 7 : Mobiliser des ressources financières

Le présent rapport présente le niveau de réalisation des différents engagements pris lors de la troisième conférence des Nations Unies sur les PMA (Bien que ces engagements ne soient pas chiffrés).

Compte tenu du cadre macro – économique de référence au niveau du Burkina qu'est le CSLP, de l'engagement des Agences du Système des Nations Unies au Burkina d'accompagner le Pays dans la réalisation des objectifs du CSLP à travers la réalisation des objectifs de l'UNDAF qui tire ses fondements du même CSLP, de l'engagement du Burkina à la réalisation des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), il est utile de souligner qu'un essai de cohérence entre les objectifs des différents programmes et plans d'actions (OMD, CSLP, UNDAF, PA de Bruxelles, etc.), a été fait afin d'établir une documentation plus exhaustive.

De même, compte tenu du nombre élevé des tableaux et données, une série de tableaux présentant les Statistiques et constituant l'annexe 3 est joint au présent document.

Tableau : Cohérence des Effets escomptés du UNDAF avec les OMD et le CSLP

| Objectifs et cibles ODM | Objectifs du CSLP | Effets l'UNDAF 2006-2010 | Engagements des PMA |
|---|---|---|----------------------------------|
| <p>ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM CIBLE 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</p> <p>CIBLE 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire d'un tiers la proportion de la population vivant en – dessous du seuil de pauvreté absolu entre 1998 et 2015 ; - Objectif de 30% de pauvres à l'horizon 2015 ; - Réduire d'un tiers la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici 2015. | <ul style="list-style-type: none"> - Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies d'ici 2010 ; - Réduire la vulnérabilité de l'économie rurale, l'insécurité alimentaire et promouvoir une gestion durable de l'environnement. | <p>1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7</p> |
| <p>ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS CIBLE 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Scolariser 70% d'enfants d'âge primaire d'ici 2010 avec un taux de 65 % pour les filles. | <ul style="list-style-type: none"> - L'accès des enfants, des adolescents et des femmes à l'éducation de base est amélioré d'ici 2010. | <p>1 - 2 - 3</p> |
| <p>PROMOUVOIR L'EGALITE ENTRE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES CIBLE 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Porter le ratio filles / garçons à 0,85 en 2005 dans l'enseignement primaire ; - Porter le ratio filles / garçons à 0,80 en 2005 dans l'enseignement secondaire ; - Taux d'alphabétisation 40%. | <ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2010, les quatre composantes de la Bonne Gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains ; - D'ici 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée ; - L'accès des enfants, des adolescents et des femmes à l'éducation de base est amélioré d'ici 2010. | <p>1 - 2 - 3</p> |
| <p>REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS CIBLE 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> | <p>Réduire la mortalité infanto-juvénile de 40% à l'horizon 2010 par rapport à 2000.</p> | <p>L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des femmes et des enfants est amélioré en 2010.</p> | <p>1 - 3</p> |
| <p>AMELIORER LA SANTE MATERNELLE CIBLE 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</p> | <p>Réduire la mortalité maternelle de 40% d'ici 2010 par rapport à son niveau de 2000.</p> | <p>L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des femmes et des enfants est amélioré en 2010.</p> | <p>1 - 3</p> |

| | | | |
|---|--|---|----------------------|
| <p>COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES</p> <p>CIBLE 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle.</p> <p>CIBLE 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2005, par rapport au niveau observé en 2000, (i) réduire de 25% l'incidence et la prévalence des IST chez les adolescents (12-18 ans) afin de limiter la propagation du VIH/SIDA ; (ii) réduire d'au moins 5 % la transmission mère – enfant du VIH ; - L'adoption par le gouvernement d'un Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour la période 2001-2010 traduit sa volonté et son engagement à lutter contre le paludisme et les autres grandes maladies. | <ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée ; - L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des femmes et des enfants est amélioré en 2010. | <p>1 - 3</p> |
| <p>ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE</p> <p>CIBLE 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.</p> <p>CIBLE 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.</p> <p>CIBLE 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions de taudis.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de zones forestières et/ou superficies de terres protégées pour préserver la biodiversité ; - Améliorer la desserte et la couverture des besoins en eau pour toutes les couches de la population de 20 litres/habitant/jour en milieu rural (92% de taux de couverture) et de 50 litres/habitant/jour en zone urbaine (67% de taux de couverture) d'ici 2005. | <p>D'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles sont améliorées.</p> | <p>1 - 6</p> |
| <p>METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT</p> <p>CIBLE 12 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés (Application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté).</p> | <p>Organisation de Tables rondes pour le financement du CSLP et consultations sectorielles des bailleurs de fonds.</p> | <p>Développement de partenariats stratégiques entre le SNU, le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds.</p> | <p>2 - 4 - 5 - 7</p> |

II- MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTION

II.1. Engagement N° 1 : Encourager une action axée sur la population

II.1.1. La dynamique de la population

Le Burkina Faso, avec une population de 12,7 millions d’habitants en 2004, fait partie des pays les moins avancés. C’est l’un des pays les plus pauvres au monde, classé 175^{ème} sur 177 pays selon le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le développement humain en 2004. On estime que 46,4 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, phénomène essentiellement rural.

Pays d’intenses mouvements migratoires internes et externes, des programmes ont été initiés pour freiner l’exode rural et fixer les jeunes dans leurs terroirs. Entre 2002 et 2003, près de 350. 000 rapatriés ont été accueillis et des mesures d’urgence et de réhabilitation prises pour leur insertion dans un vaste élan de solidarité nationale.

II.1.2. Population: santé, nutrition, approvisionnement en eau potable

Santé

Au plan sanitaire, les taux de morbidité et de mortalité demeurent élevés mais en baisse continue. En effet, selon les résultats de la dernière enquête démographique et de santé (EDS III) réalisée en 2003, les risques de mortalité infantile, juvénile et infanto- juvénile ont notablement reculé passant respectivement de 105,3 ‰, 127,1 ‰ et 219,1 ‰ en 1999 à 83 ‰, 111 ‰ et 184 ‰ en 2003.

Le taux de morbidité global (selon les données de l’enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages de 2003), qui mesure l’état général de santé, est de 5,8 % en 2003 signifiant qu’environ six individus sur cent ont connu au moins un cas de maladie. Ce taux a connu une évolution favorable par rapport à 1998 où son niveau était de 7,1 % soit une baisse de 1,3 point. Il est de 6,8 % pour le milieu urbain contre 5,3 % pour le milieu rural.

Quant à la mortalité maternelle, elle est de 484 pour 100.000 naissances vivantes selon l’enquête démographique et de santé de 1998. Cette situation est imputable aux maladies infectieuses et parasitaires et à l’expansion de l’infection au VIH. Cette pandémie est devenue un problème majeur de santé publique et, surtout, de développement car elle handicape les capacités de production dans tous les secteurs. En 2002, près de 250.000 personnes vivaient avec le VIH/SIDA dont plus de la moitié était des femmes. La prévalence de l’infection à VIH au sein de la population, principalement active, de 15-39 ans, est en constante diminution (4,2 % en 2002 contre 6,5 % en 2001 et 7,17 % en 1997, selon les estimations de l’OMS/ONU-SIDA). Les résultats de la dernière enquête démographique et de santé (EDS 2003) décrivent une situation nettement meilleure : le taux de séroprévalence est de 1,9 % (soit une baisse de près de 5 points par rapport à 1999). Le Burkina Faso a fait d’importants efforts qui portent fruit du fait même du haut niveau d’engagement politique en matière de lutte contre cette pandémie.

La connaissance du VIH/SIDA a considérablement augmenté chez les femmes de 15 à 64 ans (96 % en 2003 contre 87 % en 1998) ; chez les hommes de la même tranche d'âge, la connaissance des modes de transmission du VIH/SIDA est passée de 96 % à 97 %. D'une manière générale, les populations ont une bonne connaissance des modes de transmission de cette pandémie mais on constate une faible utilisation du préservatif comme moyen de prévention (6,6 % chez les femmes et 23,4 % chez les hommes).

En ce qui concerne la santé de la reproduction, des avancées significatives s'observent. L'EDS (1993) indiquait un taux de prévalence contraceptive de 17 % en milieu urbain et 1,5 % en milieu rural. En 1998, ce taux atteignait respectivement 20 % et 3 % environ, soit une progression de 3 et 1,5 points en cinq ans. En 2003, ils étaient respectivement de 28 % environ et de 5 %. Les progrès sont plus importants en zones urbaines qu'en zones rurales.

Comparativement aux prévisions nationales, des efforts restent encore à faire. En effet, les objectifs nationaux visés étaient d'atteindre en 2000 (par rapport au niveau de 1993) un taux de prévalence des méthodes contraceptives modernes de 32 % en milieu urbain et 9 % en milieu rural, soit 12 et 7,5 points en moins par rapport à la prévision.

Le paludisme reste une maladie endémique au Burkina Faso. Il est la première cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans. En 2000, le taux de mortalité dû à cette affection est de 292 décès pour 100.000 habitants.

En ce qui concerne la tuberculose, les efforts se poursuivent avec la définition des normes en matière de capacités diagnostiques et de traitement des infections opportunistes pour tous les niveaux du système sanitaire. Environ 2500 cas de tuberculose ont été dépistés en 2001 avec 1600 cas de frottis positifs, soit 64 %. La dracunculose connaît une nette régression, le nombre de cas de ver de Guinée étant passé de 1956 en 2000 à 1031 en 2001, soit un taux de réduction de 47,3 %. Par contre, les épidémies meurtrières telles que la méningite, la rougeole et le choléra persistent.

La proportion des CSPS fonctionnels selon les normes en personnel est passée de 76,6 en 2003, à 80 % en 2004. Le taux d'accouchement assisté a progressé de 30,92 % en 2003 à 36,5 % en 2004. Le taux de couverture vaccinale s'est amélioré (BCG = 110,95 % en 2004 contre 86,32 % en 2003 ; Rougeole = 78,34 % en 2004 contre 71,08 en 2003).

La lutte contre les mutilations génitales féminines a connu des avancées significatives. Une loi condamnant la pratique de l'excision a été prise.

Nutrition

L'état nutritionnel de la population n'est globalement pas satisfaisant. Le niveau de couverture des besoins nutritionnels reste encore en dessous de la norme des 2500 Kcal requise. Au-delà de la disponibilité, qui n'est pas permanente, l'insécurité alimentaire s'explique par l'état massif de la pauvreté, la dispersion géographique de la production, l'enclavement, l'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés.

Les disponibilités alimentaires, constituées essentiellement de production agro-pastorale intérieure (mil, sorgho, maïs, riz, fonio, coton, arachide, sésame, soja, viande, lait, etc.) et d'importations alimentaires couvrent mal les besoins des populations toujours croissants d'une année à l'autre. Cependant, au cours de la dernière décennie, les quantités de céréales produites (mil, sorgho, maïs) ont

couvert les besoins, à l'exception des années 1990-91, 1995-96, 1997-98 marquées par une pluviométrie insuffisante. En effet, le taux de couverture varie entre 70 % et 120 %. Selon les régions, la situation est excédentaire à l'Ouest, équilibrée au Nord – Ouest et déficitaire à l'Est et au Sahel. La proportion de la population en- dessous du niveau minimal d'apport calorique est passée de 31 % en 1990 à 24 % en 1999. Ces résultats encourageants en matière de couverture des besoins en céréales témoignent des efforts fournis par le Gouvernement et les producteurs pour accroître la production céréalière. Cette croissance, basée sur l'extension des superficies jusqu'en 1990, s'appuie depuis 1995 sur l'accroissement des rendements et récemment sur le développement de la petite irrigation villageoise et la réalisation de plus de 50.000 fosses fumières, témoignant ainsi d'une volonté d'intensification de la production.

La situation au Burkina Faso est caractérisée par une malnutrition chronique d'ampleur préoccupante. L'état de malnutrition qui prévaut touche beaucoup plus les enfants et les femmes. Ainsi, en 1998, près d'un enfant de moins de 5 ans sur trois souffre de malnutrition chronique. Près de deux enfants sur cinq présentent une malnutrition aiguë notamment au niveau de la tranche d'âge de 24 à 59 mois. Une jeune femme sur sept souffre de malnutrition chronique, particulièrement dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans et en milieu rural. La proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale est passée de 27% en 1990 à 30% en 1998 et à 42,2% en 2003, soit un accroissement de 12,2 points sur la période 1998-2003. Le taux de prévalence du retard de croissance est passé de 36,8% en 1998 à 44,5% en 2003 et celui de l'émaciation de 13,2% en 1998 à 19% en 2003. Les résultats obtenus sont préoccupants lorsqu'on sait que le potentiel énergétique est disponible et qu'il suffit seulement d'en être informé et formé afin d'en profiter et faire profiter l'enfant à qui le lait maternel ne suffit plus à un certain âge.

Approvisionnement en eau potable

La situation en matière d'approvisionnement en eau potable s'est améliorée. Selon les résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2003, la proportion des ménages utilisant le forage comme source d'approvisionnement est passée de 31% en 1998 à 40,4% en 2003, tous milieux de résidence confondus, et de 37,9% à 48,8% pour le milieu rural. Toutefois, cela reste encore insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins des populations tant urbaines que rurales. Mais c'est en milieu rural que le problème d'approvisionnement en eau potable se pose avec le plus d'acuité. En effet, en 2003, 5,3% des ménages ruraux consomment encore l'eau des rivières et des cours d'eau. En milieu urbain par contre, 77,4% des ménages utilisent l'eau courante.

42% des ménages s'approvisionnaient dans les puits protégés et forages en 1998 contre 41% en 1994. Entre 1998 et 2003, la proportion des ménages utilisant le forage s'est accrue de 31,2% au détriment de ceux buvant l'eau des rivières (- 56,7%).

En 2004, environ 2490 forages ont été réalisés (pour un objectif de 1000) et 324 réhabilités, 81 puits réalisés, 37 mini AEP installés, 34 retenues d'eau réalisées, permettant à plus de populations d'accéder à de l'eau potable.

L'accent devra être mis sur une meilleure coordination des actions dans le domaine en vue de réduire les disparités régionales en matière d'approvisionnement en eau potable et de renforcer la gestion durable des investissements réalisés.

II.1.3. Education et formation

Le taux brut de scolarisation au primaire a été de 47,5% à la rentrée scolaire 2002-2003 contre 42,7% en 2000-2001 (ainsi, près de 56% des enfants burkinabés d'âge scolaire sont encore exclus du système en 2003). Le taux brut de scolarisation des filles quant à lui a atteint 41% contre 36,2%. Bien qu'en léger progrès, ce taux demeure l'un des plus faibles de la sous-région. Ce taux cache par ailleurs d'importantes disparités régionales et est un indicateur de l'inefficacité même du système éducatif. Le taux net de scolarisation au primaire observé en 2003 (33,8%) est resté identique à celui de 1994 (33,7%) selon l'EBCVM. Il s'en suit également la faiblesse du taux d'alphabétisation qui est passé de 18,9% en 1994 à 32,25 % en 2003, selon les dernières statistiques du Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation. Il est également réparti de façon inégalitaire selon le genre et le milieu de résidence. Par rapport au milieu de résidence, les populations des zones urbaines accèdent plus à l'alphabétisation (56,3%) que les populations des zones rurales (12,5%). Entre 1994 et 2003, le taux d'alphabétisation en milieu urbain s'est amélioré de 9,1 points alors que celui du milieu rural n'a augmenté que de 5,9 points.

Le préscolaire destiné à mieux préparer les petits enfants à aborder plus efficacement l'école a connu un doublement de son taux qui est passé de 0,72% en 2000 à 1,44% en 2002.

Toutefois, des progrès s'amorcent à la rentrée scolaire 2003-2004, le taux brut de scolarisation a franchi la barre de 50% pour s'établir à 52,25%. En 2004, le taux brut de scolarisation s'est accru, passant de 52,25% (46,03% pour les filles) en 2003 à 57,20% (51,5% pour les filles) en 2004.

Par ailleurs, il existe des différences selon le milieu de résidence, le sexe et la région administrative. En effet, le taux brut de scolarisation est trois fois plus élevé en ville qu'en campagne (101,9% contre 34,1%). Par rapport aux régions administratives, les régions du Centre, des Hauts bassins et du Centre-ouest ont des taux de scolarisation supérieurs à la moyenne nationale avec respectivement 94,4%, 56,7% et 56,1%. La région du Sahel possède le plus faible taux de scolarisation avec un niveau de 22%. Selon le sexe, le pourcentage de garçons en âge scolaire admis dans le système dépasse celui des filles de 11,4 points, soit 49,6% et respectivement 38,2%.

Par rapport au sexe, l'enquête note que le taux d'alphabétisation des hommes s'est amélioré de 2,3 points entre 1994 et 2003, en passant de 27,1% à 29,4% ; dans le même temps le taux d'alphabétisation des femmes n'a gagné que 1,1 point en passant de 11,4% à 12,5%.

Il semble illusoire d'espérer réaliser la parité entre les deux sexes dans l'enseignement primaire d'ici 2015, le ratio filles / garçons étant passé de 0,62 en 1990 à 0,74 en 2000 et 0,76 en 2003. Même si on note de légers progrès, le chemin à parcourir reste encore très long. Le ratio serait probablement de 0,78 en 2005 et il faudrait encore 22 ans d'efforts (soit en 2025) pour atteindre la parité entre sexes. De même, dans l'enseignement secondaire, les progrès fournis restent insuffisants pour espérer atteindre l'objectif en 2015, le ratio filles/garçons étant passé de 0,52 en 1990 à 0,62 en 2000 et 0,81 en 2003.

Le chemin à parcourir, par contre, serait moins long qu'au primaire en raison des efforts encourageants enregistrés au cours de la période 1990-2003. Il faudrait près de 9 ans (soit en 2012) pour espérer atteindre l'objectif d'égalité des sexes.

Pour les enseignements secondaire et supérieur, en 2003, les taux brut de scolarisation au niveau national sont respectivement de 15,6 % et 2,1 %. Toutes les tendances dégagées en ce qui concerne le

taux brut de scolarisation au primaire et le taux d'alphabétisation se retrouvent pratiquement au niveau de ces ordres d'enseignement.

II.1.4. Lutte contre la pauvreté

Au total, la croissance a évolué en dents de scie sur l'ensemble de la période. Malgré les bons niveaux de croissance enregistrés par l'économie burkinabé, les résultats des trois enquêtes prioritaires effectuées par le Gouvernement en 1994, 1998 et 2003 décrivent une aggravation de l'incidence de la pauvreté. Sur la base d'un seuil absolu de pauvreté estimé à 82 672 F.CFA en 2003 contre 72 690 F.CFA par personne et par an en 1996, la proportion des pauvres est passée de 45,3 % à 46,4 %, soit une aggravation de 1,1 point. Comparativement à 1994, elle s'est globalement accentuée de 2 points (en 1994, l'incidence de la pauvreté était estimée à 44,5 % pour un seuil de 41 099 FCFA par adulte et par an). Les indices relatifs à la gravité de la pauvreté (profondeur et sévérité) ont aussi légèrement augmenté, indiquant que les pauvres se sont davantage éloignés du seuil de pauvreté. En effet, la profondeur de la pauvreté est passée successivement de 13,9 % en 1994 à 13,7 % en 1998, puis à 15,5 % en 2003. Par contre, la sévérité est restée stable au cours de la période, passant de 6,0 % en 1994 à 5,9 % en 1998 et en 2003.

Les résultats de la troisième enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages confirment la tendance à la paupérisation des populations urbaines. En effet, l'incidence de la pauvreté urbaine a pratiquement doublé entre 1994 et 2003 passant de 10,4 % à 19,9 %. Toutefois, la pauvreté demeure un phénomène rural, la contribution du milieu rural bien qu'en baisse, demeure importante : 92,2 % en 2003 contre 96,2 % en 1994. Cette situation de pauvreté, qui touche près de la moitié de la population, explique la faiblesse du niveau de développement humain du pays.

La promotion des secteurs sociaux de base (éducation de base, santé de base y compris la santé de la reproduction, eau potable, nutrition, hygiène et assainissement) a toujours constitué la pierre angulaire de la stratégie de développement du Burkina Faso. En effet, 16 % à 19 % des ressources nationales et de l'aide publique au développement sont consacrées à ces services. Toutefois, le pays souffre encore d'un faible niveau de développement du capital humain limitant la productivité du travail, notamment dans le secteur agricole, source d'emploi et de revenus pour près de 80 % de la population active.

La pauvreté selon le genre

L'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages indique que le niveau de discrimination entre les femmes et les hommes, que l'on peut exprimer par l'écart des incidences de pauvreté, est de 1,4 point au profit des hommes. Les femmes contribuent également plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52 % contre 48 %) et la sévérité de la pauvreté chez elles est légèrement supérieure à son niveau chez les hommes.

Toutefois, il ressort que les ménages dirigés par les hommes sont les plus pauvres (46,9 % contre 36,5 % chez les femmes), cette situation s'expliquant entre autres par l'importance numérique des ménages dirigés par les hommes.

Le retard de scolarisation féminine constitue un frein à la participation de la femme au secteur moderne où les femmes scolarisées représentent environ 21 % des effectifs dans les administrations publiques et seulement 5 % dans les sociétés privées du secteur moderne. Au niveau de l'animation de la vie publique (politique), bien que de nets progrès aient été réalisés, les femmes demeurent peu représentées au Parlement, au Gouvernement comme dans la haute administration centrale et communale. Par

exemple, en 2000, la fonction publique comptait environ 11 206 femmes fonctionnaires sur un effectif global de 44 316, soit 25,3 %.

En 2003, on comptait :

- 4 femmes ministres sur 30, soit 13,3 % ;
- 13 femmes députées sur 111, soit 11,7 % ;
- 50 femmes magistrats sur 200, soit 25,0 % ;
- 4 femmes secrétaires générales de provinces sur 45, soit 8,9 % ;
- 5 femmes hauts commissaires sur 45, soit 11,1 % ;
- 5 femmes ambassadeurs sur 25, soit 20 % ;
- 3 femmes maires sur 57, soit 5,3 %.

II.1.5. Evolution du PIB et de certaines grandeurs macro – économiques

L'activité économique au cours de la période 2000-2002 s'est exercée sous l'influence de chocs exogènes particulièrement défavorables (hausse du dollar et du prix du pétrole, mauvaises conditions climatiques, baisse des rapatriements d'épargne et retour massif des ressortissants Burkinabé résidant à l'étranger). Ce faisant, la croissance économique enregistrée n'a pas permis d'impulser une amélioration sensible des revenus des populations les plus défavorisées. Le taux de croissance moyen du PIB en termes réels s'est établi à 4,3 % contre une croissance démographique de 2,4 %. La structure du PIB connaît une inversion de tendance avec une contribution du secteur tertiaire de plus en plus importante (43,4 %) suivi du secteur primaire (39,5 %), puis du secteur secondaire (17,1 %). Cette croissance s'est accompagnée d'une bonne maîtrise des prix dont le niveau moyen (2,3 %) est conforme à la norme communautaire (au plus 3 %).

Dans le domaine budgétaire, les efforts de recouvrement et les réformes fiscales entreprises ont permis une progression régulière des recettes. Mais la pression fiscale (10,6 % en moyenne du PIB) demeure encore faible comparativement à la norme communautaire (17 %). En outre, la structure actuelle des recettes met en évidence la prégnance de la fiscalité de porte sur la fiscalité intérieure. Une telle situation s'explique par l'étroitesse de l'assiette fiscale et certaines difficultés de recouvrement.

L'épargne budgétaire s'est détériorée au fil des ans (40,4 milliards FCFA en 2000 à 22,4 milliards FCFA en 2002) indiquant une progression plus rapide des dépenses courantes (12,1 % par an) par rapport aux recettes courantes (6,8 %) amenuisant ainsi les capacités de financement des investissements sur ressources propres. Toutefois, des efforts ont été faits pour maintenir le ratio « Investissements financés sur fonds propres sur recettes fiscales » à un niveau supérieur d'environ 13 points de la norme communautaire qui est à 20 % minimum.

En dépit des efforts pour maîtriser la masse salariale, celle-ci demeure encore très élevée (en moyenne 44,3 % des recettes fiscales annuelles) contre un objectif communautaire de 35 % maximum.

Le déficit budgétaire global de base (base engagement et dons inclus) s'est relativement dégradé sur la période (4,8 % du PIB en 2002 contre 3,9 % du PIB en 2000), soit plus de 4 points au-dessus de la norme communautaire de zéro déficit.

L'encours global de la dette extérieure de l'Etat demeure toujours contraignant du point de vue de la viabilité (50,4 % du PIB courant en moyenne), malgré les allègements consécutifs à la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le taux

d'endettement est cependant en conformité avec l'objectif communautaire qui est de 70 % maximum. Par ailleurs, grâce à une meilleure programmation des paiements, il n'y a plus d'arriérés de paiements au titre de la dette, ce qui est conforme à la norme communautaire (confère tableau 5).

Le scénario accéléré retenu par les autorités devrait permettre une croissance économique avec un impact plus prononcé sur les conditions de vie des ménages, notamment induire une réduction de l'incidence de la pauvreté de l'ordre de 1,2 point par an et passer de 46,4 en 2003 à 41,7 en 2007 (confère tableau 10).

1.1.6. Lutte contre l'insécurité

En matière de sécurité, le Gouvernement a fourni des efforts significatifs qui se sont traduits d'abord par : (i) la création d'un département ministériel chargé spécifiquement des questions de sécurité et, (ii) la mise en place d'un dispositif institutionnel, composé de la haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation et de la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, structures créées respectivement en janvier et avril 2001. Par ailleurs, l'Assemblée Nationale a adopté en mai 2003 une loi relative à la sécurité intérieure qui a servi de fondement à l'élaboration d'un plan national de lutte contre l'insécurité.

Ce plan, qui couvre la période 2004-2008, a pour finalité de permettre aux forces de sécurité de répondre efficacement à la demande de sécurité des populations afin que celles-ci puissent vivre de manière sereine pour pouvoir participer aux tâches de développement. Il comporte trois objectifs majeurs :

- l'accroissement de la couverture sécuritaire nationale en ramenant le nombre d'habitants par agent de sécurité de 2000 à 1000 ;
- l'amélioration des capacités opérationnelles des forces de sécurité ;
- l'organisation de la participation des populations à la gestion de leur sécurité.

En 2004, on note :

- l'acquisition de véhicules opérationnels, de motos, de matériels de transmissions et de matériels spécifiques
- le recrutement de 500 agents au profit de la gendarmerie, de 100 agents pour la brigade des sapeurs pompiers, 500 policiers....
- la formation des officiers de police judiciaire et la construction de brigades et de commissariats.

Des patrouilles de surveillance en zones criminogènes ont été organisées, ce qui a entraîné une accalmie des attaques à main armée et de certains actes de délinquance. Ainsi, les attaques à main armée enregistrées qui étaient de 963 cas en 2003 sont tombées à 284 cas en 2004.

II.2. Engagement N°2 : Assurer une bonne gouvernance / Promouvoir une gouvernance transparente et responsable

PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE

Le Plan national de bonne gouvernance (PNBG : 1998-2003), adopté en 1998, est le cadre de référence en matière de gouvernance au Burkina Faso. Sa mise en œuvre à partir de 2000 a permis, au plan politique, de renforcer la démocratie et l'Etat de droit et, au plan économique, de promouvoir la transparence dans la gestion budgétaire.

En matière de gouvernance, le Burkina Faso a réalisé d'importants progrès au cours de ces dernières années dans les volets politiques (instauration du multipartisme, adoption d'une constitution libérale, mise en place des institutions démocratiques/républicaines, tenue régulière des élections, lutte contre l'insécurité, renforcement des capacités de la société civile, liberté de presse, décentralisation...) et économique (recherche d'une meilleure transparence dans la gestion budgétaire et des affaires publiques à travers des instruments comme l'adoption de lois et règlements, la création d'une Cour des comptes, ...). Ces progrès doivent toutefois être consolidés à travers une série de mesures complémentaires pour renforcer la culture démocratique.

Un nouveau PNBG a été adopté en Août 2005. Avec l'appui du PNUD et de la BAD, le profil de gouvernance Pays (PGP) a été élaboré. De même, avec l'appui du PNUD, le parlement a adopté un plan stratégique de développement du parlement (2004-2014). Le Burkina a adhéré au Mécanisme Africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en mars 2003 et un conseil national du MAEP a été créé auprès de la présidence du FASO.

II.2.1. La gouvernance démocratique

II.2.1.1. Consolidation du processus démocratique : régimes et processus électoraux et parlementaires

Des avancées significatives ont été enregistrées avec la tenue régulière d'élections multipartites au niveau législatif et municipal. L'enracinement de la culture démocratique a été soutenu par un dialogue permanent entre les différentes forces politiques et sociales. Ce dialogue s'est accompagné d'une ouverture de l'espace des libertés de presse, encadré par un nouveau code de l'information plus ouvert et d'une politique de communication pour le développement, de même que l'émergence d'institutions de gouvernance démocratique (CGD ; NDI). L'organisation de la journée nationale de pardon a permis de garantir la paix sociale indispensable au développement, et s'est traduite entre autres par l'indemnisation financière des victimes de la violence en politique. Plus de trois cents (300) personnes ont été concernées par cette indemnisation en 2002 et environ 1,5 milliard de FCFA ont été déboursés. Les efforts dans le domaine de la promotion des droits humains se sont traduits par la création d'un ministère en 2002 et la définition d'un programme d'actions dans ce domaine.

Un nouveau code électoral adopté en Juillet 2001 et modifié en 2004, consacre l'adoption du bulletin unique et de la représentation proportionnelle avec répartition complémentaire au plus fort reste,

réforme qui a comme résultat la résolution du problème de la marginalisation de l'opposition parlementaire.

L'organisation régulière des élections a beaucoup contribué à décrier le climat social, toutefois l'organisation de ces élections devra être améliorée (plus grande transparence, fiabilité du fichier électoral...).

La pléthore des partis politiques (il en existe plus de 110 au Burkina) consacre l'émiettement de l'opposition et favorise le nomadisme au sein des formations politiques, dysfonctionnement qui doivent être revus/analysés au cours de dialogues démocratiques.

Les syndicats ont obtenus des avancements lors des négociations avec le gouvernement, mais force est de constater qu'au niveau des fonctionnaires les retards d'avancements de 2003, 2004, 2005 perdurent et le dialogue n'est pas régulier.

II.2.1. 2. Respect des droits de l'homme et accès à la justice

Les actions entreprises en 2004 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action National pour la Réforme de la Justice (PANRJ). Au titre du renforcement des institutions judiciaires, plusieurs actions ont été menées : adoption de divers décrets portant modification de certains textes de lois, création de tribunaux de grande instance, création d'un fonds séquestre dans le cadre des conflits de travail, la mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur les cas de corruptions commises dans les juridictions

De même, d'autres actions telles : l'organisation de séminaires à l'intention des journalistes, des officiers de justice et des organisations de la société civile, la dotation en mallettes juridiques aux organes de presses, le soutien aux OBC dans le domaine de la justice et de la protection des droits humains ont été réalisées.

Pour renforcer l'efficacité de la justice, une politique de recrutement et de formation initiale a été mise en œuvre à travers le recrutement et la mise en position de stage de: 30 magistrats, 5 greffiers en chefs, 12 greffiers, 8 secrétaires de greffes et parquets et 65 personnels de la garde de sécurité pénitentiaire dont 50 agents, 5 contrôleurs et 10 inspecteurs.

Un ministère de la promotion des droits humains a été mis en place. De même, en 2004, les actions suivantes ont été réalisées :

- Création d'un comité interministériel des droits de l'homme : CNDH
- Organisation de la semaine nationale de la citoyenneté
- Mise en place de deux centres d'information et de documentation sur les Droits Humains
- Production et diffusion d'un rapport national sur DH et Gouvernance en relation avec des partenaires techniques et financiers.

Cependant, l'accès à la justice reste une priorité pour rendre plus propice l'environnement des affaires et des libertés, et garantir le jeu démocratique. Le Plan d'action national pour la réforme de la justice s'attache à mettre en place une justice indépendante et de proximité. A cet effet, la Cour suprême a été transformée en quatre juridictions supérieures autonomes (Conseil d'Etat, Cour des comptes, Cour de cassation et Conseil constitutionnel) et un nouveau statut des magistrats a été adopté pour garantir la pleine indépendance de la justice en dépolitisant le corps. Néanmoins, le faible nombre des juridictions

inférieures (tribunaux d'instance) et les insuffisances de capacités à tous les niveaux tendent à réduire l'efficacité du système judiciaire.

L'amélioration durable de la gouvernance démocratique nécessite le renforcement des dispositifs institutionnels mis en place à cet effet.

II.2.2. La gouvernance économique

En matière de gouvernance économique, le Gouvernement a entrepris au cours de la période 2000-2002, avec l'appui de ses partenaires, une série d'actions qui portent sur le renforcement du pilotage stratégique, l'amélioration des instruments de gestion courante et opérationnelle de l'économie et la lutte contre la corruption.

II.2.2.1. Pilotage stratégique de l'économie

En matière de pilotage stratégique de l'économie, une réflexion prospective a été engagée dans le cadre de l'étude « Burkina 2025 » afin de disposer d'une vision à long terme de l'évolution de la société burkinabé et, par conséquent, de mieux cadrer les stratégies de développement. Les premiers résultats de l'étude ont permis, à partir d'un examen rétrospectif de l'architecture de la vie politique, économique et sociale, de dégager les tendances lourdes (pouvant constituer un frein) et les forces et les faiblesses, d'une part, et de mettre en lumière les opportunités, les menaces et les germes de changements. De même, les enquêtes sur les aspirations nationales ont fait des recommandations afin de lever les contraintes pour le suivi et l'application effective des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté.

II.2.2. 2. Renforcement du processus budgétaire et obligation de rendre compte

Dans le domaine de la gestion courante et opérationnelle de l'économie, le Gouvernement a renforcé ses instruments de programmation et de gestion budgétaires (PRGB). Le circuit intégré de la dépense a été consolidé tandis qu'un circuit intégré de la recette est en cours d'élaboration. De même, la préparation et l'élaboration du Budget de l'Etat se sont améliorées grâce à l'utilisation du Cadre des dépenses à moyen terme qui permet de refléter avec plus de cohérence les priorités du CSLP dans la loi de finances. La recherche de l'efficacité de la dépense publique a aussi été une préoccupation constante qui s'est traduite par la réalisation de revues des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, des infrastructures et du développement rural. La mise en œuvre des recommandations de ces revues a permis des allocations budgétaires plus conséquentes ainsi que l'amélioration des taux d'exécution des budgets de ces secteurs. Un modèle de simulation dénommé PAMS a été développé pour l'analyse de l'impact des politiques de développement sur la pauvreté.

Outre la recherche de l'efficacité des dépenses publiques, le Gouvernement s'est attaché à instaurer la culture de la transparence budgétaire et de l'obligation de rendre compte. La chambre des comptes, érigée en une Cour autonome et opérationnelle depuis juillet 2002, a été ainsi saisie en vue d'examiner les projets de lois de règlement des budgets des exercices 1995 à 2002. Des efforts ont également été faits, dans le sens de la déconcentration de l'exécution budgétaire pour accompagner la mise en place des crédits délégués au profit des ministères prioritaires, d'une part et, d'autre part, la révision des procédures de passation des marchés publics pour instaurer une plus grande transparence dans la procédure des commandes publiques a été faite.

Les assemblées générales des sociétés d'Etat et d'établissements publics administratifs ainsi que celles des chefs de projet constituent des cadres d'appropriation par les responsables à tous les niveaux de la bonne gouvernance économique. Le cadre de la gestion publique a connu des avancées significatives depuis 2000 avec l'introduction du nouveau système d'évaluation basé sur le mérite, la mise en place des outils de programmation des activités des unités administratives (lettres de missions, contrats d'objectifs, programmes d'activités, tableaux de bord, rapport d'activités, etc.), l'application du nouveau statut des contractuels et la définition des emplois dans les différents secteurs d'activités. La mise en place des directions des ressources humaines et la déconcentration de la gestion des dossiers des agents au moyen du Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE) en cours de déploiement grâce au Réseau inter-administratif (RESINA) participent également de la bonne gouvernance économique si elles s'accompagnent de renforcement des capacités des acteurs chargés de l'effectivité de l'application de ces nouveaux instruments dans toutes les unités administratives. Les réflexions à partir des bilans des PAP du CSLP servent à examiner comment rendre plus fluide le CSLP et son suivi, quelles sont les approches à privilégier ? Quels sont les éléments à intégrer pour disposer d'une lecture plus complète des grandeurs socio-économiques.

II.2.2. 3. Amélioration du climat des affaires

On note le renforcement d'un certain nombre d'outils qui ont contribué à dynamiser le secteur privé :

- Le TRADE POINT, la maison de l'entreprise qui œuvre pour la promotion des échanges commerciaux dans un contexte de mondialisation.
- Les actions de FASONORM dans le cadre de la normalisation de la qualité des produits, des biens et services et de la métrologie industrielle et scientifique.
- La simplification des formalités administratives en matière de création d'entreprises et d'actes de commerces par la création du centre de guichet unique (confère tableau dans annexes portant statistiques).

Les délais moyens des formalités de création d'entreprises ont été ramenés de 15 jours à 48 heures, les délais moyens des formalités de commerce de 24 heures à séance tenante.

II.2.2. 4. Lutte contre la corruption

Un groupe national de réflexions sur le DHD sous l'égide du PNUD a publié un rapport sur le DHD avec comme thème la corruption et le DH. « La corruption est perçue comme un phénomène répandu au Burkina Faso dans les principaux secteurs d'activités (police et gendarmerie, douanes, marchés publics, mairies, justice, éducation, santé, secteur privé... Les causes sont multiples, mais deux facteurs parmi les plus cités indiquent : les mauvaises conditions de vie en amont (pauvreté), et l'impunité en aval ».

Le Gouvernement a renforcé le dispositif institutionnel de lutte contre la fraude et la corruption avec la création d'un Comité national d'éthique en 2001 et de la Haute autorité de coordination de la lutte anti-corruption, en 2002, dans le but de moraliser davantage la société burkinabé et de coordonner les initiatives de lutte contre la corruption. Dans ce cadre, il faut souligner l'émergence d'un réseau national de lutte contre la corruption, à l'initiative de la société civile, en vue d'accompagner les efforts des autorités. Toutefois, une politique nationale de lutte contre la corruption devra être élaborée et mise en application.

II.2.3. La Gouvernance locale

La création des 13 régions administratives en 2001 et la fonctionnalité des gouvernorats en 2005 achève l'architecture institutionnelle du processus de décentralisation. Cependant, la viabilité du processus est handicapée par le non- transfert des compétences et, surtout, des ressources aux collectivités. Certes, le processus a permis de renouveler les équipes des 49 municipalités qui existent à ce jour avec un relèvement de la proportion des femmes élues de 13 % à 21 % entre 1995 et 2000. Mais la participation citoyenne à la gestion des communes est freinée par des faibles capacités au plan politique, administratif, organisationnel et matériel. Par ailleurs, la décentralisation ne concerne pour le moment que 18 % de la population et ne couvre que 20 % du territoire national. Enfin, les lenteurs observées dans la mise en œuvre de la réforme globale de l'administration freinent les initiatives des ministères sectoriels, notamment celles de l'éducation et de la santé, qui attendent la mise en place d'un cadre légal pour la régionalisation de la gestion des ressources humaines.

L'extension du processus de décentralisation au milieu rural, conformément aux textes d'orientation sur la décentralisation et la définition d'un cadre législatif régissant les communes rurales, restent des objectifs prioritaires.

II.3. Engagement N° 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

II.3.1. Renforcement des capacités et promotion des NTIC

L'expérience de la mise en œuvre du CSLP a révélé la faible performance des structures aussi bien de gestion que de mission due à un déficit d'appropriation des programmes, et à un déficit de capacités professionnelles et d'équipement. La résorption du déficit de capacités apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire pour réussir la stratégie de réduction de la pauvreté. Toutefois, le renforcement des capacités ne se limite pas aux seuls aspects de formation. Il doit être appréhendé d'une manière holistique, faisant intégrer la dimension institutionnelle et les éléments tels que la formation, les comportements et pratiques professionnels, la logistique et les motivations.

Le Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES), qui bénéficie d'un appui de la Fondation pour le renforcement des capacités, a déjà initié une étude diagnostique sur l'état des capacités au Burkina Faso. De ce fait, il a une contribution importante à apporter dans l'approfondissement de l'action gouvernementale en matière de renforcement des capacités, notamment dans le cycle de la définition, de l'exécution et du suivi des politiques macroéconomiques et sectorielles pour assurer les fondamentaux de l'économie et réduire la pauvreté. Il devra contribuer de manière spécifique à :

- la détermination, au niveau des administrations, des domaines dans lesquels les capacités revêtent une importance cruciale pour la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- la mise en place d'une masse critique de cadres nationaux pour la gestion économique ;
- l'élaboration d'un plan national d'actions en matière de renforcement des capacités.

Dans le contexte de la régionalisation et de la mondialisation, le renforcement des capacités est plus qu'un impératif pour le Burkina Faso, contraint de réussir ses politiques face à une pauvreté persistante.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent un instrument puissant dans le cadre de la rationalisation de la gestion du développement. En la matière, le Gouvernement a initié l'élaboration d'une stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, dont les principaux objectifs sont :

- le désenclavement global du pays ;
- le renforcement de la gouvernance administrative ;
- le développement durable des ressources humaines ;
- la création de nouvelles ressources et de nouveaux emplois ;
- le rayonnement du pays.

Le renforcement de la gestion de l'administration publique a été poursuivi après l'adoption de réformes globales de l'administration publique en 2000, et la mise en place du dispositif SIGAPSE.

II.3.2. Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

Des actions de réhabilitation et d'accroissement des capacités d'accueil et de suivi pédagogique et didactique des centres d'évaluation et de formation professionnelle ont permis d'améliorer leurs performances. Par ailleurs, pour favoriser l'accès au financement des promoteurs des micros et petites entreprises, les capacités des structures de financements (FAPE, FASI) ont été renforcées. Enfin, pour instaurer une visibilité sur le marché du travail et de l'emploi, un observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle a été mis en place et un répertoire opérationnel des métiers et des emplois est en cours d'élaboration.

Au regard des difficultés d'accès au marché du travail, il importe, d'une part, de renforcer le dispositif national de formation professionnelle pour accroître les capacités d'accueil et le conformer aux réalités économiques et, d'autre part, de faciliter l'accès au crédit d'un grand nombre de promoteurs individuels et collectifs.

II.3.3. Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres

Compte tenu de l'importance du secteur rural en terme de proportion de la population active engagée et de sa contribution au PIB, les actions d'élargissement des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ont porté essentiellement sur ce secteur. Celui-ci reste encore largement tributaire des aléas climatiques et est un secteur où la pénétration des nouvelles techniques agricoles reste encore faible compte tenu du faible niveau d'alphabétisation. Aussi, le Gouvernement a-t-il entrepris une série d'actions en vue de :

- réduire la vulnérabilité de l'activité agricole;
- intensifier et moderniser l'activité agricole;
- accroître et diversifier les revenus des ruraux;
- soutenir de manière constante les producteurs et assurer la mise en place d'infrastructures collectives;
- accélérer le désenclavement (programme pistes rurales);
- renforcer la solidarité nationale et la promotion de la femme;
- promouvoir l'emploi et la formation professionnelle.

II.3.4. Réduire la vulnérabilité de l'activité agricole, la moderniser et intensifier

Pour réduire la vulnérabilité de l'activité agricole, le Gouvernement a mis en œuvre:

- L'opération « fosses fumières » qui a permis d'en réaliser environ 52.000 en 2002 et 196.000 en 2003. L'utilisation effective de ces fosses fumières devrait permettre d'accroître les rendements des différentes spéculations.
- Des aménagements hydro- agricoles ont été réalisés ainsi que
- Des pluies provoquées à travers le « Programme SAAGA » en vue de soutenir les activités agricoles. Dans la perspective d'une meilleure utilisation des ressources en eau,
- L'expérimentation de la petite irrigation villageoise a été initiée. Celle-ci est porteuse d'espoirs en raison des résultats déjà encourageants, à condition que des dispositions soient envisagées pour assurer des débouchés aux producteurs dont 49 % sont des femmes.
- Des actions de recherche d'une productivité animale optimale et de qualité (valorisation des zones à vocation pastorale par l'installation de postes vétérinaires et de points d'eau, délimitation des zones de pâture et tracé de pistes à bétail, intensification de la lutte contre les

affections courantes) ont eu pour effet la création de conditions pour assurer une meilleure production de cheptel. Cependant, toutes les conditions ne sont pas réunies pour une bonne transhumance du bétail. Il importe de veiller à la bonne application des textes sur la réorganisation agraire et foncière et de la loi d'orientation en matière de pastoralisme.

- L'intensification et la modernisation de l'activité agricole (distribuer plus de 180 milliards FCFA aux agriculteurs cotonniers.)

II.3.5. Le soutien constant aux producteurs et la mise en place d'infrastructures collectives

En vue d'accompagner la promotion du développement rural, plusieurs organisations faitières ont été installées par les producteurs depuis 2000 (UNJPA-B, FEPA-B, UNPC-B, FENOP, FENAFER-B, FEB, FNA-B, ...) avec, notamment la création de la Confédération Paysanne du Faso en 2002. Le Gouvernement s'est aussi investi dans l'accompagnement de ce processus à travers l'exécution du plan d'actions « Emergence des organisations professionnelles agricoles » (30515 organisations paysannes de base reconnues selon la loi 14 /99/AN du 15 avril 1999 ont été recensées en 2002 et 6 organisations faitières reconnues juridiquement), la réalisation de diagnostics régionaux des organisations professionnelles, la création de chambres régionales d'agriculture et surtout l'octroi de fonds pour soutenir les activités des producteurs (394,8 millions au niveau des guichets villageois et 516,9 millions au niveau des guichets provinciaux).

II.3.6. Micro finance :Accroître et diversifier les revenus

Au regard des difficultés que rencontre le secteur privé pour le financement de ses activités, le gouvernement a mis en place un certain nombre de structures de financement dont:

- le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes,
- le projet d'appui à la micro-entreprise,
- le fonds d'appui au secteur informel,
- le fonds d'appui à la promotion de l'emploi, etc. pour appuyer la promotion des PME/PMI et
- le fonds de garantie interbancaire (créé en 2003).

En outre, la concurrence dans le secteur financier a stimulé l'émergence de nouveaux produits dont le crédit-bail plus adapté aux besoins de développement des PME/PMI. A ce type de financement vient s'ajouter la contribution du système financier décentralisé dont les pratiques feront l'objet de mesures d'harmonisation.

Pour accroître et diversifier les revenus des ruraux, des activités d'octroi de crédit ont été fortement encouragées. Environ 7 milliards FCFA de micro- crédit ont été distribués sur la période 2000-2002. D'une manière générale, ces financements ont concerné les secteurs de l'agriculture (4,61 %), de l'artisanat (1,77 %), de l'élevage (38,77 %), de la transformation (22,68 %) et du commerce (31,86 %). En outre, d'autres secteurs ont été soutenus (fruits et légumes, aviculture, activités piscicoles, exploitation forestière et faunique, etc.) et les emplois créés ont permis de distribuer des revenus aux populations à hauteur de 6 milliards FCFA.

Cependant, il importe de poursuivre les efforts pour créer les conditions d'accès au crédit d'un plus grand nombre de pauvres, notamment en menant des réflexions permettant d'assurer une meilleure intégration des systèmes financiers décentralisés au système financier moderne.

II.3.7. Infrastructures et politiques dans le domaine de la santé

Les efforts de consolidation de l'offre sanitaire se sont traduits par la construction et la normalisation d'infrastructures sanitaires ainsi que le recrutement et l'affectation de personnel dans les zones rurales (environ 3000 agents) permettant, entre autre, la normalisation des centres de santé et de promotion sociale en personnel paramédical minimum.

L'efficacité des prestations des services sanitaires s'est également accrue avec la spécialisation de plus d'une soixantaine de généralistes (82 médecins formés en chirurgie essentielle entre 2000 et 2002 et déployés dans 21 districts sanitaires). La disponibilité et l'accessibilité financière aux médicaments et consommables dans les structures périphériques se sont relativement améliorées.

La couverture vaccinale s'est nettement améliorée. Entre 2000 et 2002, les taux de couverture pour les antigènes du BCG sont passés de 80 % à 90,35 %, pour la DTCP3 de 57 à 69,1 %, pour la rougeole de 59 à 64 %, et, enfin, pour la fièvre jaune de 56 à 61,3 %. Toutefois, la fréquentation des structures sanitaires, appréciée à partir du nombre de nouveaux contacts par personne et par an dans les structures de premier niveau (CSPS, CMA), a connu une faible progression (0,21 % en 2000 à 0,25 % en 2002).

L'amélioration durable de la demande des soins reste une priorité et exige la définition et la mise en place de mécanismes de solidarité en matière d'accès et de financement des soins. Il importe de poursuivre les actions déjà engagées pour consolider l'offre de soins en faveur des populations les plus défavorisées, par l'accroissement des infrastructures et des effectifs ainsi que par le renforcement des compétences existantes.

La lutte contre le VIH/SIDA est aujourd'hui une grande préoccupation de développement. Les mesures d'ordre institutionnel et les initiatives développées pour accroître l'engagement des communautés de base et réduire les prix des ARV, ont permis de réduire la prévalence de cette infection (4,2 % en 2002 contre 6,5 % en fin 2001 et 7,17 % en 1997) selon les données collectées à partir des sites sentinelles (méthode OMS/ONUSIDA). Les résultats de l'enquête démographique et de santé (EDS III) indiquent une situation meilleure, le taux de séroprévalence est estimé à 1,9 % en 2003.

Il reste que malgré ce léger recul, l'incidence de cette épidémie sur les capacités productives est tel que les efforts devront être poursuivis et renforcés. Depuis l'apparition des premiers cas de SIDA en 1986, le nombre a cru de manière exponentielle pour atteindre 20.000 environ en 2002.

L'importance et la complexité des problèmes posés par la progression du VIH/SIDA ont conduit à considérer l'épidémie non pas seulement comme un problème de santé publique mais comme un problème de développement.

Les conséquences du VIH/SIDA sur l'ensemble des secteurs économiques et sociaux sont nettement visibles. Sur les exploitations agricoles par exemple, elles se manifestent sous forme de chaîne de répercussions successives : l'affaiblissement et la réduction de la main d'œuvre agricole et la réduction des ressources financières. Par ailleurs les transferts des migrants connaissent de multiples utilisations (40 à 45 milliards de FCFA en moyenne par an de 1990 à 1999). Ceux-ci enregistrent une contraction du fait du SIDA et cela n'est pas sans répercussions au niveau du milieu rural. L'impact du VIH/SIDA est de plus en plus visible sur la force de travail, le niveau de revenu et de bien-être des ménages et la structure de production de l'économie.

La situation des orphelins est allée en s'empirant car leur nombre s'est accru de façon exponentielle. L'ONUSIDA estime à environ 350 000 le nombre d'enfants orphelins avec plus de 2000 enfants infectés par le VIH/SIDA en 2002. La proportion des ménages abritant des orphelins du SIDA est estimée à 42 % en milieu rural et plus de 45 % dans les centres urbains selon une étude sur la situation des orphelins au Burkina Faso réalisée en 2001.

II.3.8. Infrastructures et politiques dans le domaine du transport et désenclavement

Dans le domaine du désenclavement, les efforts se sont traduits par la construction de 800 km de pistes rurales, nettement supérieurs à l'objectif (300 km), et ont eu pour effet d'améliorer l'accès physique des populations rurales aux infrastructures scolaires, sanitaires et économiques (marchés). En outre, des études techniques portant sur 818 km de pistes ont également été réalisées.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la promotion de l'électrification rurale pour l'éclosion d'activités économiques multiformes génératrices de revenus. A cet effet, 9 centres secondaires ont été électrifiés en 2000 et 125 chefs-lieux de département font l'expérience (depuis 2000-2001) de l'utilisation des énergies renouvelables grâce à l'installation de plaques solaires dans certains sites stratégiques (préfectures, écoles, CSPS, services techniques étatiques), économiques (marchés), culturels (maisons des jeunes) et surtout l'éclairage public. A cela, il faut ajouter le raccordement électrique des villes de Pô et de Léo au réseau Nord-ghanéen.

Ces actions sont porteuses d'espoir en raison des résultats déjà encourageants et de l'existence d'une stratégie nationale de transport rural.

| |
|--|
| II.4. Engagement N° 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation |
|--|

II.4.1. Transport et Télécommunications

Pendant la période 2000-2002, l'état du réseau routier s'est amélioré. Les efforts ont consisté en la réalisation de 411 km de nouvelles routes bitumées, la réhabilitation de 261 km et l'entretien courant de plus de 760 km.

On note en 2004 :

- La poursuite des travaux d'entretien routier (12694 Kms), le bitumage des routes Bobo-Dindéresso ; Bobo – Dédougou, Nazinon- Léo - Frontière du Ghana, Pâ – Kampti – Frontière de la Côte d'Ivoire ;
- L'élaboration des projets de textes de lois d'orientation des transports qui seront soumis aux partenaires publics et privés.
- La réalisation de nombreuses études de routes.

Cependant, même si des avancées significatives ont été enregistrées au niveau du transport routier, les autres types de transport ont connu d'énormes difficultés, notamment le transport aérien avec la disparition de la multinationale « AIR AFRIQUE ». Il faut noter l'installation d'une génératrice de secours à l'aéroport d'Ouagadougou, et les activités liées au déplacement de l'aéroport seront poursuivies avec la préparation des études environnementales, économiques et sociales de délocalisation des populations et d'exécution des voies d'accès à l'aéroport.

L'activité transport ferroviaire avait subi un ralentissement puis une suspension depuis l'avènement de la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire. Il importe de souligner qu'avec la crise ivoirienne, le réseau routier national fait l'objet d'une surexploitation accélérant sa dégradation. Le Gouvernement devra poursuivre ses efforts pour en préserver la qualité.

II.4.2. Le cadre de Partenariat : Dialogue secteur public et secteur privé.

Le développement participatif a constitué depuis fort longtemps un des fers de lance des efforts de développement du Burkina Faso. Il est fait appel à la responsabilité des communautés de base dans le choix et la réalisation des actions de développement à la base. A l'appui de ce développement participatif, un fort mouvement associatif qui tire ses origines de la société traditionnelle, a également émergé et a connu une forte expansion. Les ONG dont le nombre a considérablement augmenté suite à la grande sécheresse du début des années 70, ont contribué à l'enracinement du concept de participation. Celles-ci, au nombre de 200 environ, sont organisées en collectifs dont les plus importants sont le Secrétariat permanent des ONG, le Bureau de liaison, d'information et de formation des femmes dans les ONG, le Secrétariat de concertation des ONG du sahel, le Cadre global de concertation des ONG et associations sur l'environnement et le développement, la Coordination des ONG pour le développement de l'éducation de base, etc.

Le mouvement associatif englobe aussi en son sein près de quatorze mille (14 000) structures (coopératives, groupements et mutuelles). Par ailleurs, le Gouvernement a institué des passerelles de discussions et d'échanges avec tous les grands acteurs sociaux en créant un cadre de concertation Etat-société civile et un cadre de concertation Etat- secteur privé.

Parmi les faits marquant cette volonté de développement participatif, l'on peut citer :

1. En mai 1990, les assises nationales sur l'économie en vue d'engager la réflexion sur les insuffisances et les contraintes structurelles de l'économie et de définir une stratégie nouvelle de développement économique. Au terme de ces assises, il a été convenu de la mise en place d'un programme de réformes économiques soutenu par les institutions de Bretton Woods.
2. Organisation tous les ans depuis 1993 de journées dites du Paysan regroupant les agriculteurs et les éleveurs des (45) provinces du pays ainsi que les ONG pour dialoguer avec le Gouvernement sur les problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain. Ces journées sont présidées par le Chef de l'Etat.
3. En mai 1994, les deuxièmes assises nationales sur l'économie en vue d'analyser la pertinence des stratégies en cours et fixer les ajustements nécessaires pour tirer le meilleur parti de la dévaluation du F.CFA. Elles avaient aussi pour but de faire émerger une perception positive de la dévaluation et d'appeler chacun au travail. Ces assises ont inspiré l'historique discours sur la production prononcé le 2 juin 1994 par le Président du Faso, et duquel la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (1995-2005), axée sur la lutte contre la pauvreté et le développement des ressources humaines, tire toute sa quintessence.
4. Organisation en 1994 d'un forum des femmes du Burkina. Cette rencontre, placée sous le haut patronage du Chef de l'Etat a pris des recommandations importantes pour une meilleure prise en compte de la dimension « Femme » dans le processus de développement.

5. En juin 1995, l'Assemblée générale des chefs de projets en vue de chercher les voies et moyens pour dynamiser et mieux rationaliser l'exécution des projets de développement afin d'accroître leur capacité contributive à la relance de l'économie tout en professionnalisant leur gestion.
6. Organisation et participation des femmes du Burkina à la Conférence de Beijing en 1995. En décembre 1997, les assises sur le rôle et les missions de l'Etat appelées à réfléchir sur une gestion publique en phase avec l'approfondissement de l'Etat de droit dans un environnement de compétitivité et d'efficacité et le renforcement de l'écoute d'une opinion nationale de plus en plus exigeante, ce qui va dans le sens du renforcement du processus démocratique.
7. Etats généraux sur l'éducation et la santé tenus respectivement en 1994 et en 1998, regroupant tous les acteurs dans ces domaines et dont les conclusions ont servi d'une part à l'élaboration du plan décennal de développement de l'éducation de base adopté par le gouvernement en 1999 et d'autre part, à l'élaboration de la politique sanitaire nationale et du plan national de développement sanitaire.
8. Processus d'élaboration des budgets programmes initié depuis 1998 concernant l'ensemble des ministères dont les ministères sociaux et permettant un dialogue de politique et de choix budgétaire depuis la base et la mise en place d'un mécanisme d'allocation des ressources jusqu'aux structures décentralisées.
9. Forum sur la justice tenu en 1998 dont les conclusions servent de fondement aux réformes en cours dans le secteur.
10. Le processus de décentralisation entamé par le pays depuis 1995 a connu un approfondissement notable en 2001. Elle constitue une option majeure devant permettre aux collectivités locales et aux communautés de base de prendre en charge leur développement.
11. Le processus d'élaboration et de mise en œuvre du CSLP s'est voulu participatif en s'appuyant sur des assises nationales, des commissions sectorielles et thématiques, des consultations régionales et sur des conseils régionaux de développement mis en place dans le cadre de la décentralisation.

II.4.3. Partenariat mondial pour le développement

Le Burkina Faso a bénéficié d'allègements de dette au titre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés. L'application des décisions devrait se traduire, sur la période 2000-2017, par la libération de ressources d'un montant de 829 millions de dollars (en valeur actualisée) qui seront affectées à la couverture des besoins primaires du pays en matière de développement social.

En ce qui concerne les versements d'aide publique au développement, le pays a bénéficié de 400 millions de dollars en moyenne annuelle depuis la dévaluation, impliquant plus d'une cinquantaine de donateurs bilatéraux et multilatéraux et touchant plus de 500 projets et programmes dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays.

II.4.4. Le secteur de l'énergie

Dans le domaine de l'énergie, le Gouvernement s'est engagé dans un processus de réforme pour rationaliser le fonctionnement des sous-secteurs de l'électricité et des hydrocarbures et accélérer l'électrification des localités rurales. A cet effet, conformément à la politique de développement du

secteur de l'énergie (lettre de politique de développement des énergies : électricité, hydrocarbure, énergies traditionnelles), les actions suivantes ont été réalisées :

- Adoption en mars 2004 d'une structuration du sous-secteur de l'énergie et en avril 2004 de la réforme du sous-secteur des hydrocarbures;
- Interconnexion avec la Côte d'Ivoire réalisée (Bobo – Férékéssédougou), interconnexion avec le Ghana en voie;
- Mise en place d'une unité d'exécution de la réforme (UER);
- Finalisation des études diagnostiques sur les sous-secteurs de l'électricité et des hydrocarbures et de l'étude sur la régulation;
- Préparation des textes réglementaires sur le sous-secteur de l'électricité;
- Mise en place d'un Plan National d'Electrification en juin 2005;
- Bouclage du financement de l'interconnexion Bobo-Ouaga: début de signature des accords de prêts avec les bailleurs de fonds et reprise de dossier d'appels d'offres suite à l'allotissement des travaux;
- Une stratégie d'électrification rurale est mise en œuvre avec l'appui des partenaires.

Les télécommunications connaissent une libéralisation du secteur et l'entrée sur le marché des opérateurs de téléphonie mobile (Telmob, Celtel et Telecel). Le nombre de lignes fixes est passé de 42.242 en 2000 à 66.639 en 2003. En fin Décembre 2004, l'ONATEL comptait environ 85.225 abonnés répartis dans 13 villes et 167 localités. La capitale Ouagadougou comptait 38.000 lignes environ, soit 61,3 % du nombre des abonnés. Il est envisagé l'ouverture totale du segment de la téléphonie fixe au secteur privé à partir de 2006.

La densité téléphonique du réseau restait faible en fin 2004 : 3,91 téléphones pour 100 habitants. En 2004, on note des avancées significatives en termes de réduction des tarifs des communications téléphoniques. En effet, les baisses moyennes constatées en 2004 (fixe et mobile) vont de 33,3 % pour la communication interurbaine à 66,7 % pour l'internationale.

Cependant, pour ce qui concerne l'électricité, suite à la hausse du coût de l'électricité intervenue au dernier trimestre de l'année 2004, le prix de vente proportionnel et fixe du Kwh a été porté de 90,4 FCFA en 2003 à 94,1 FCFA en 2004, soit une hausse de 4,1 %. Quand au prix de vente global, il s'accroît de 3,9 %, passant de 97,6 FCFA en 2003 à 101,2 FCFA en 2004. Toutefois, une décision a été prise par le Gouvernement d'exonérer les industriels du paiement du surcoût.

II.4.5. Petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries et petite mine

Des efforts sont consentis en vue de promouvoir le secteur privé d'une manière générale, les petites et moyennes entreprises ou industries en particulier. Ces petites unités de production contribuent directement à la lutte contre la pauvreté, notamment à travers les opportunités d'emploi et de revenu qu'elles offrent. Mais celles-ci restent confrontées à des problèmes de financement, d'encadrement et d'accès aux marchés publics.

Mesurant le rôle déterminant de ces petites unités de production, il est envisagé d'élaborer, sur les prochaines années, un programme national spécifique d'appui au développement des petites et moyennes entreprises / petites et moyennes industries. Il s'agit notamment de porter une attention particulière sur (i) leur financement, à travers la création d'un fonds d'appui destiné aux PME/PMI, (ii) l'équipement et (iii) l'encadrement et la formation des opérateurs.

Les actions multiformes menées pour promouvoir le secteur minier et plus particulièrement la petite mine ont conduit le Gouvernement à créer un cadre institutionnel, législatif et réglementaire. Ces actions vont de la déclaration de politique minière (janvier 1997), à l'élaboration d'un code d'investissement minier (actualisé en 2003). La production minière au Burkina Faso porte essentiellement sur l'or qui est le troisième produit d'exportation après le coton et les produits de l'élevage. Au regard des nombreuses potentialités du sol et du sous-sol de notre pays, révélées par les travaux de recherches, le secteur minier est toujours au stade d'exploitation à petite échelle. En témoignent les statistiques sur l'artisanat minier qui emploie plus de 200 000 personnes sur au moins 200 sites à travers le pays.

La contribution de la mine artisanale à la production d'or au Burkina Faso est évaluée ces dernières années à quinze tonnes environ pour une valeur de cinquante milliards de FCFA. Les revenus distribués directement par cette activité se chiffrent à trois milliards de FCFA par an. Il importe aussi de souligner que la contribution de l'exploitation artisanale sous forme d'appui aux budgets provinciaux au titre des taxes d'orpaillage est estimée à près de cinq cent millions de FCFA pour la décennie 1991-2001. Pour la même période, le Trésor public a engrangé près de quatre cent cinquante millions de FCFA au titre de la redevance minière et un milliard trois cent cinquante millions de francs CFA au titre des impôts sur le bénéfice industriel et commercial. Toutefois, il convient de relever que les opérateurs de ce secteur sont confrontés à des difficultés d'ordre technique, financier et légal.

L'exploitation minière artisanale a, de toute évidence, des méfaits sur l'environnement et sur la santé des populations. Malgré tout, cette activité demeure une source de revenus et contribue d'une certaine manière à la réduction de la pauvreté. Le Gouvernement entend, au cours des années à venir, mettre un accent particulier sur ce secteur par des mesures tendant à : (i) une meilleure organisation de l'exploitation minière artisanale ; (ii) une sécurisation des sites d'orpaillage ; (iii) un meilleur encadrement des orpailleurs ; (iv) un appui logistique et technique adéquat pour améliorer la productivité sur les différents sites et (v) une restauration de l'environnement.

II.4.6. La privatisation et la réforme des entreprises publiques

Le Burkina a élaboré un programme de privatisation et de réforme des entreprises publiques afin d'accroître les incitations à produire et à investir. Le programme de désengagement de l'Etat des secteurs productifs notamment avec le processus de privatisation des 10 entreprises (SONABEL, SONABHY, CBMP, CENATRIN, Hôtel Silmandé, BUMIGEB, CCVA, ONEA, ONATEL, Aéroport de Ouagadougou et de Bobo), se poursuit afin que le secteur privé joue pleinement son rôle dans l'accroissement de l'offre à des prix compétitifs.

II.5. Engagement N° 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

II.5.1. Conditions pour la compétitivité de l'économie nationale

Des actions visant à améliorer la compétitivité de l'économie nationale ont été réalisées. On peut noter entre autres :

- l'entrée de nouveaux « marketers » et l'implantation de nouvelles stations sur le marché de distribution des hydrocarbures.
- la révision des textes de la commission nationale pour la concurrence et la consommation, la dé-protection progressive des unités industrielles entamée depuis 1996 dans l'espace UEMOA avec la poursuite du programme de privatisation. Toutefois, en l'absence d'une évaluation de ce programme de privatisation, il est difficile d'affirmer qu'il a permis de revigorer le marché de l'emploi ou d'accroître les investissements privés.
- L'opérationnalisation du centre des guichets uniques et l'ouverture d'un centre de facilitation de commerce (Trade Point) ont eu pour effet la réduction considérable des délais de traitement des dossiers de création d'entreprise (3 mois à 15 jours) et du nombre de formalités (15 à 8) en 2003 et de 15 jours à 24 heures en 2004 (Confère tableau 6).
- La mise en place d'un projet d'appui au secteur privé qui a abouti à la création de la Maison de l'entreprise.
- L'instauration d'un cadre de dialogue périodique avec les opérateurs du secteur privé.

Toutefois, en matière de commerce international, malgré la position du Burkina sur le marché du coton (premier pays africain exportateur avec une production de 641 000 tonnes en 2004 contre 480 000 en 2003), l'on peut noter la régression de la compétitivité du pays par rapport à certains produits d'exportation où il excellait : haricots verts, autres fruits et légumes.

II.5.2. Collaboration avec des structures du Commerce :

- Le Burkina Faso est membre de l'UEMOA, de la CEDEAO, du Conseil de l'Entente, de l'ALG. Le pays a adhéré au tarif des douanes de l'espace UEMOA, depuis janvier 2000, avec la mise en place du TEC (Tarif extérieur commun).
- Il a été élu le 10 Décembre 2004, à l'initiative des Etats-Unis, bénéficiaire de l'AGOA.
- Devra bénéficier des dispositions de l'Accord de Partenariat entre les pays ACP et l'Union Européenne, notamment pour les produits agricoles jusque là exclus des précédentes conventions.
- A participé au Programme intégré Conjoint d'Assistance Technique (JITAP), mis en œuvre conjointement par le CCI, la CNUCED et l'OMC, et financé par plusieurs pays donateurs. Ce programme s'est achevé en 2004 et les possibilités de reconduction sont étudiées. L'objectif était de développer des capacités au niveau national qui permettent d'aider les pays partenaires à utiliser le commerce comme moteur de développement humain et de croissance durable.
- Est devenu éligible en 2005 du « cadre intégré » (point focal le MCPEA) qui vise à promouvoir une approche intégrée de l'assistance technique des donateurs afin de permettre aux Pays les Moins Avancés de mieux intégrer l'économie mondiale. Une étude diagnostique a été lancée en 2005 (EDIC) et un atelier de consensus est prévu en début 2007.

II.5.3. Echanges extérieurs

En matière d'échanges extérieurs, le déficit structurel de la balance commerciale a été atténué au cours de la période, avec pour effet la réduction du déficit du compte courant extérieur (dons exclus) qui est passé de 12,3 % du PIB en 2000 à 9,1 % en 2002, malgré une baisse prononcée des transferts privés, reflet de la conjoncture sous-régionale peu favorable. En dépit de ces efforts d'atténuation du déficit courant extérieur, son niveau actuel représente près du double de la norme communautaire fixée à 5 %, (confère Tableau 5: Situation du Burkina Faso par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA).

II.6. Engagement N° 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

II.6.1. Habitat et cadre de vie

Les constats concernant le cadre de vie des burkinabé sont relativement peu satisfaisants car il reste caractérisé par un faible niveau d'assainissement et de confort. En dépit des efforts constatés, seulement 46 % des ménages urbains disposaient de l'électricité en 2003 contre 34 % en 1998. En milieu rural, seulement 1 % des ménages y ont accès en 2003 contre 0,6 % en 1998. En matière d'hygiène et d'assainissement, la situation est encore plus préoccupante, surtout en milieu rural, accentuant les risques de mortalité et de morbidité. Les résultats sont peu satisfaisants en 2003 avec 65 % des ménages qui utilisent la nature comme toilettes contre 68 % en 1998. Le taux de latrinitisation au Burkina Faso n'est que de 33,3 % en 2003 contre 27,8 % en 1998 . Le mode d'évacuation des ordures reste la constitution de tas d'immondices devant la cour ; l'infrastructure de drainage des eaux usées et des eaux de pluie est encore modeste.

La situation de l'assainissement est caractérisée par l'absence de réseau collectif d'assainissement dans les grandes villes. Les eaux usées domestiques et industrielles sont rejetées dans la nature sans ou avec peu de traitement par le biais des caniveaux. Seules les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso disposent de plans stratégiques d'assainissement des eaux usées et excréta en cours de réalisation et sont engagées dans des actions significatives en matière de gestion des déchets et d'assainissement des eaux pluviales. Cette faiblesse au niveau urbain réside dans les contraintes qu'imposent la surpopulation et son corollaire de manque d'espace et d'obligation d'hygiène rigoureuse.

En milieu rural où les préoccupations d'espace et de promiscuité se posent moins, la contrainte sociale ou publique de disposer d'un lieu aménagé est moins prégnante. Il n'en demeure pas moins que les conséquences sur la population, en terme de morbidité, sont une réalité à considérer avec beaucoup d'attention.

Le Gouvernement est conscient des efforts à fournir pour améliorer le cadre de vie des burkinabé. Les principales activités portent sur : (i) l'accélération de l'électrification rurale ; (ii) la réalisation de la réforme du secteur de l'assainissement ; (iii) la poursuite des programmes de lotissement dans les centres urbains et semi-urbains ; (iv) la création de la Banque de l'habitat.

Concernant la lutte contre la pollution, un projet pilote de lutte contre la pollution atmosphérique a été élaboré. Le laboratoire national d'analyse des eaux à Ouagadougou a été inauguré. 40 dossiers d'études sur l'environnement ont été examinés, et le centre de traitement des ordures ménagères de Saba a été mis en place.

Un code de l'urbanisme et de la construction a été élaboré, des schémas directeurs d'aménagements mis en place, une cartographie de première urgence en cours d'élaboration.

II.6.2. Conservation de la diversité biologique et gestion des ressources forestières, fauniques, halieutiques

Le gouvernement burkinabé dispose de programmes spécifiques par sous secteur qui sont de nature à accélérer la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles : programme national de gestion des terroirs, programme forestier, programme national de lutte contre la désertification, programme de gestion intégrée de l'eau, communication nationale initiale sur les changements climatiques, plan d'action national sur la diversité biologique. L'objectif général de la politique environnementale est la recherche d'un équilibre socio-écologique et socio-économique pouvant contribuer à l'autosuffisance alimentaire, à la satisfaction des besoins nationaux en énergie, bois de service et bois d'œuvre afin d'offrir les meilleures conditions de vie aux populations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'environnement (PANE/Agenda 21), le gouvernement a adopté un ensemble de mesures réglementaires importantes organisant la gestion durable de l'environnement. La plupart de ces dispositions découlent ou relèvent des textes portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso (RAF).

Pour ce qui concerne le secteur des forêts, l'ensemble des activités y concourant s'inscrivent dans le cadre de la politique forestière nationale et du code forestier dont la première série de textes d'application (environ une quinzaine) ont été adoptés. Cette politique est appuyée par la programme national d'aménagement des forêts (PNAF, 1996), le programme national de foresterie villageoise (PNFV, 1991) et le programme bois – énergie.

S'agissant du secteur de la faune, l'ensemble des activités s'inscrit dans le cadre de la réforme de la politique engagée en 1996 avec le système de concession de zones de chasse au secteur privé. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le GEPRENAF est le programme qui a largement contribué à la conservation de la diversité biologique tout en assurant l'amélioration du niveau de vie des populations des zones périphériques des forêts classées.

Pour le secteur de la pêche, depuis 1990, une politique de gestion décentralisée des pêcheries, en partenariat avec les opérateurs de la filière est mise en œuvre. Le secteur des pêches procure des revenus et génère des emplois directs et indirects pour 10 000 personnes.

Au titre du programme national de gestion des terroirs (PNGT), le gouvernement s'est doté d'un instrument principal de mise en œuvre de la RAF en milieu rural. En effet, le PNGT est une opération ascendante et décentralisée qui responsabilise les populations bénéficiaires à travers l'application de la démarche gestion des terroirs (GT). L'approche GT est une « approche de développement basée sur la participation et la responsabilisation des communautés rurales pour gérer au mieux les ressources d'un espace défini, dans un cadre de sécurisation foncière afin d'assurer la durabilité et d'accroître leur valorisation ».

Au titre de la politique foncière agricole et pastorale, définie dans le document d'orientation stratégique de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, la sécurisation foncière tient une place importante en tant que condition indispensable à une gestion durable des ressources naturelles. Parmi les nombreuses expériences locales de sécurisation foncière menées, on peut citer :

- le remembrement qui est une opération de réattribution des terres. Il est essentiellement mis en œuvre par le Programme de développement local du Zoundwéogo (PDL/Z);
- la délimitation : opération de clarification des limites qui consiste en une négociation de limites consensuelles, à leur repérage et bornage. Elle est généralement utilisée par les projets de gestion des terroirs et de ressources naturelles;
- le zonage : opération de répartition spatiale des activités, qui est une méthode de résolution des conflits, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Elle est utilisée aussi bien par le Programme Sahel burkinabé (PSB) que par le PNGT;
- le plan foncier rural (PFR) : il consiste en un enregistrement des parcelles et une constatation des droits exercés sur la base d'enquêtes forestières, ensuite leur transcription sur support cartographique et dans un registre, et enfin leur validation suivant la législation en vigueur.

A ces expériences, s'ajoutent des outils connus sous les appellations de règlement intérieur, de protocole d'accord et qui désignent un corpus de règles élaborés pour la gestion des ressources naturelles. Des textes de lois ont été adoptés et ont permis la mise en place de cadres de concertation au niveau régional et provincial (Arrêté n°2000-65 et 2000-69/MEF/SG/DGEP). En outre, un arrêté conjoint précise les modalités de mise en place, d'organisation et de fonctionnement des Conseils villageois de gestion des terroirs – CVGT- (Arrêté n°0010-2000/QGRI/MEE/MEF/MATS/MRA).

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre des trois conventions de Rio, le Burkina Faso a signé la Convention sur la diversité biologique le 12 juin 1992 et l'a ratifiée le 2 septembre 1993. Dans le cadre de l'application des dispositions de cette convention, une monographie nationale sur la diversité biologique a été adoptée par le gouvernement en mai 1999, une stratégie et un plan d'action ont été élaborés et adoptés en février 2001, et des projets de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique (GEF/Nazinga, PRONAGEN, SILEM) ont été initiés et exécutés.

S'agissant de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, elle a été ratifiée par le Burkina Faso le 2 septembre 1993. Une communication nationale initiale sur les changements climatiques a été élaborée et une stratégie de mise en œuvre a été adoptée par le Gouvernement.

Concernant la mise en œuvre de la Convention de lutte Contre la Désertification (CCD), le Burkina Faso l'a ratifiée le 26 janvier 1996 et la coordination de la mise en œuvre est assurée par le Secrétariat permanent du conseil national de gestion de l'environnement (SP/CONAGESE). Une coordination de l'action des partenaires au développement a été mise en place pour une concertation et une harmonisation de leurs appuis techniques et financiers. Un Comité de pilotage des ONG sur la lutte contre la désertification a été créé afin d'assurer la coordination de l'action des ONG. Le Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD), finalisé en 1999, a été approuvé par le Gouvernement en avril 2000 et lancé officiellement par le Chef de l'Etat en juin 2000. Le PAN/LCD met en avant le concept de Programme local de développement (PLD) comme stratégie opérationnelle. Cette démarche vise à mettre en place, au niveau de chacune des localités du pays, des zones rurales (départements, groupes de villages, villages) un cadre de développement qui soutient le combat intégré contre la désertification et ses causes. Un groupe de recherche – action sur le suivi – évaluation a été constitué dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention pour aider les acteurs à définir et/ou à adapter les outils pour le suivi – évaluation de l'exécution et de l'impact des activités menées dans le cadre du PAN/LCD.

Malgré cette réponse soutenue apportée aux problèmes environnementaux, la tendance à la perte de ressources naturelles est loin d'être inversée. En effet, les superficies boisées sont passées de 150 000 km² en 1980 à 50 000 en 2000, soit une réduction d'un tiers en 20 ans. Les surfaces restaurées ont

faiblement progressé, passant de 21.000 km² en 1980 à 50 000 km² en 2000, soit une progression moyenne de 4,4 % par an. La mise en œuvre de la RAF sera difficilement réalisable en raison de la persistance des pratiques locales. La méconnaissance par les éleveurs du cadre juridique réglementant la pratique de l'élevage rendra difficile l'application des textes. Enfin, la pauvreté au Burkina Faso étant essentiellement rurale, ce facteur peut être un frein à la réalisation de la stratégie de développement durable. En effet, la déforestation, l'agriculture extensive, la pratique des feux de brousse, la prédominance de l'élevage traditionnel réduisent le capital végétal et la capacité de rétention en eau des sols.

II.7. Engagement N° 7 : Mobiliser des ressources financières

II.7.1. Aperçu général sur le financement du développement

La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté exige d'énormes moyens. C'est pourquoi le Gouvernement a opté d'associer les ressources publiques et privées pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Il s'est ainsi, tout en consolidant les acquis et en approfondissant les réformes entreprises antérieurement dans le cadre des différents programmes, attelé à mobiliser toutes les énergies pour la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Globalement, sur la période 2000-2002, 1 306,6 milliards FCFA de financement (hors dette) ont été injectés dans l'économie. Les dépenses de fonctionnement ont progressé à un rythme plus accéléré que celles consacrées aux investissements: respectivement 9,9 % et 1 % à peine par an.

S'agissant des dépenses d'investissement en particulier, elles ont été soutenues par les efforts de l'ensemble des partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'aide publique au développement et sont particulièrement caractérisées par leur nature largement concessionnelle et la prédominance des dons. Le financement extérieur, fortement consacré aux secteurs sociaux et au développement rural, s'est établi en volume (hors PPTE) à 496,8 milliards FCFA sur la période 2000-2002, faisant ainsi ressortir un manque à gagner de 41 milliards FCFA par rapport aux prévisions du CSLP. Toutefois, ce gap a été largement comblé par les appuis budgétaires (159,1 milliards FCFA), illustrant ainsi la volonté des partenaires à faire du CSLP le cadre par excellence de mobilisation des ressources. Néanmoins, le niveau du taux d'exécution des projets financés sur fonds extérieurs s'est situé à 71 %, traduisant la faiblesse récurrente des capacités d'absorption de l'économie.

L'analyse fonctionnelle des dépenses révèle que les ministères prioritaires ont effectivement bénéficié de proportions importantes des financements mobilisés. Ce sont l'enseignement de base (12,94 %), les infrastructures (11,63 %), l'agriculture et l'hydraulique. Les ressources sont en cohérence avec les processus budgétaire et les priorités du CSLP. Cependant, il faut relever que certaines dépenses réalisées au profit des secteurs prioritaires ont été comptabilisées dans les dépenses communes interministérielles qui continuent de prendre de l'ampleur. Elles représentaient 8,56 % de la dépense publique locale sur la période 2000-2002 et ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 18,7 %. A l'avenir, la désagrégation de l'allocation des ressources publiques aux secteurs prioritaires pourrait favoriser une meilleure lisibilité.

Au niveau spécifique de la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, les mobilisations ont atteint 54,3 milliards FCFA dont 64 % ont été dépensées. Ce qui traduit, une fois de plus, la faible capacité d'absorption au niveau des secteurs.

II.7.2. L'aide publique au développement

D'une manière générale, on constate que les versements d'aide publique au développement dont a bénéficié le Burkina Faso se sont stabilisés à 400 millions de dollars en moyenne annuelle depuis la dévaluation, impliquant plus d'une cinquantaine de donateurs bilatéraux et multilatéraux et touchant plus de 500 projets et programmes dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays. La communauté internationale soutient les efforts du Burkina Faso sous plusieurs formes: coopération technique autonome (15,4 % en 1999); coopération technique liée à des projets d'investissement (5,2 %); Projets d'investissement (60,7 %); Aide –programme/ budget ou appui à la balance des paiements (17,2 %); Aide alimentaire (1,5 %); Assistance et secours d'urgence (0,04 %). On note que l'aide aux investissements constitue le premier type d'assistance accordée au Burkina Faso.

La poursuite de l'ajustement structurel sous l'égide de la Banque Mondiale et du FMI et les résultats jugés globalement positifs en ce qui concerne les équilibres macro – économiques ont conduit les bailleurs de fonds à renouveler leur appui budgétaire et à la balance des paiements. La coopération technique continue d'être l'une des formes anciennes d'octroi de l'aide par la communauté internationale au Burkina Faso (72 millions de dollars en moyenne annuelle de 1996 à 1999). L'aide alimentaire et le secours d'urgence (moins de 2 % de l'aide globale) est une forme privilégiée de coopération avec les bailleurs de fonds. L'aide alimentaire joue un rôle privilégié dans le dispositif national de sécurité alimentaire.

II.7.3. Application de l'initiative 20/20

Dans le cadre du suivi du sommet mondial sur le développement social de Copenhague, le Burkina Faso s'est porté candidat pour une expérience pilote de mise en œuvre de l'initiative 20/20. En termes de crédits alloués aux activités des services sociaux de base, on note un effort budgétaire considérable, passant de 13,8 milliards de FCFA en 1990 à 57,1 milliards en 1999, soit un taux de progression moyen de 17,1 % par an. Ces allocations ont représenté 15,1 % des recettes propres de l'Etat en 1990 et 26,7 % en 1999. Sur 57 milliards de crédits budgétaires alloués aux activités des services sociaux de base de l'initiative 20/20 en 1999, l'éducation de base a reçu 26,5 milliards de FCFA, soit 46,5 % du total contre 43,3 % pour la santé et 10,1 % pour l'eau potable. Sur la période 2000-2002, 16 à 19 % des ressources nationales et de l'aide publique au développement ont été consacrés aux services sociaux de base. Au regard de ces indications chiffrées, on peut estimer que le Burkina Faso a fourni des efforts considérables pour atteindre les objectifs assignés à l'Initiative 20/20.

II. 7.4. L'accord conclu à Londres le 11 juin 2005

Dans la perspective de la mise en œuvre d'un « Plan Marshall » pour l'Afrique dont le Premier Ministre britannique Tony Blair et son Ministre des Finances, Goldon Brown, sont depuis peu les précurseurs, le Président américain, George W. Bush et Tony Blair ont décidé le 7 juin 2005, à Washington, de proposer l'annulation de la dette des pays les plus pauvres et l'accroissement de l'Aide Publique au Développement (APD). Ainsi, le 11 juin 2005 à Londres, les ministres des finances du G8 ont recommandé aux Chefs d'Etat et des Gouvernements des pays du G8, d'annuler toutes les dettes multilatérales dues à la Banque mondiale, au FMI et à la Banque Africaine pour le Développement par 18 Pays Pauvres très Endettés (PPTÉ) dont la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Niger, **le Burkina Faso**, le Ghana, le Bénin, l'Ethiopie, l'Uganda, le Rwanda, la Tanzanie, le Madagascar, le Mozambique et la Zambie.

Cette nouvelle proposition de traitement de la dette des pays post-PPTE est une amélioration comparée aux propositions antérieures, notamment les initiatives britannique et canadienne et prise en charge respective de 10% et de 04% du service de la dette dû par certains des pays cités, à la Banque mondiale et au groupe BAD/FAD pour la période 2005-2015 et ce, dans le cadre de leur contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015.

II.7.5. Les initiatives britannique et canadienne de traitement de la dette des pays post-PPTE

La proposition britannique : à l'occasion de la 10^{ème} Réunion des ministres des Finances tenue à Washington en fin septembre 2004, le Ministre des Finances britannique annonçait la décision de son Gouvernement d'accorder des allègements supplémentaires de dette à 14 pays PPTE (dont le Burkina Faso) et à quelques pays comme l'Arménie et le Vietnam dont le système de gestion des dépenses publiques sont suffisamment solides pour veiller à ce que ces allègements contribuent à la progression vers les OMD.

Pour l'essentiel, la décision du Royaume-Uni porte sur la période 2005-2015, période au cours de laquelle elle payera à l'Association Internationale de Développement (IDA) et au Fonds Africain de Développement (FAD) et pour le compte du Burkina Faso, 10 % du service de la dette qui leur est due. Ce traitement particulier de la dette apportera au budget de l'Etat un allègement total de charges de 9,52 milliards FCFA, soit une moyenne annuelle de 865,46 millions FCFA à supporter par le Gouvernement britannique.

La proposition canadienne : suite au traitement additionnel de dette consenti par la Grande-Bretagne, le Canada a décidé d'appuyer cet effort et d'accorder son assistance à quinze (15) pays post-PPTE ayant atteint leur point d'Achèvement au titre de l'initiative PPTE. Ainsi, en mars 2005, l'Ambassadeur du Canada résidant au Burkina Faso annonça la décision prise par les autorités de son pays.

Cet allègement additionnel qui porte sur les prêts consentis par l'IDA et le FAD, devait se traduire par une prise en charge directement par le Canada de 4 % de tous les paiements du service de la dette due à ces institutions.

Tout comme l'Initiative britannique, la contribution canadienne devrait pouvoir réduire considérablement le poids du service de la dette sur le budget de l'Etat.

Comme suite aux décisions britanniques et canadiennes, plusieurs autres pays du G7 envisageaient la possibilité d'accompagner ces importantes initiatives.

II.7.6. La structure du portefeuille de la dette extérieure du Burkina Faso

La structure du portefeuille de la dette extérieure du Burkina Faso montre une part importante de la dette multilatérale (87,85 % sur l'encours extérieur à fin décembre 2004, 88,03 % sur celui provisoire de fin mars 2005 et 88,13 % sur celui provisoire de fin juin 2005) constituée par :

- l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
- Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) ;
- la Banque Européenne d'Investissement (EI) ;
- la Banque Islamique de Développement (BID) ;
- la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- le Fonds de la CEDEAO ;

- le Fonds de l'OPEP pour le développement ;
- le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ;
- le Fonds Monétaire International (FMI) ;
- le Groupe de la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement (BAD/FAD).

A la date du 30 juin 2005, le Groupe BAD/FAD et le FMI occupent 75,48 % de l'encours des dettes multilatérales contractées (1050,96 milliards de FCFA), soit 50,83 % pour la Banque mondiale (avec 68 prêts en vigueur), 19,57 % pour le Groupe BAD/FAD (avec 34 prêts en vigueur) et 5,08 % pour le FMI (avec 21 prêts en vigueur).

Les encours et services de la dette étant évolutifs, il est difficile (sans repère de la date d'entrée en vigueur de l'Accord) de chiffrer l'impact positif de la mesure sur le budget de l'Etat. Toutefois, sur la base des statistiques disponibles et sans tenir compte des traitements obtenus dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, il apparaît que :

- si la mesure est appliquée sur l'encours définitif de la dette extérieure estimé à la fin décembre 2004 à 984,50 milliards de FCFA, cela représenterait une annulation totale d'encours de 740,88 milliards de FCFA ;
- si elle est appliquée sur l'encours provisoire de la dette extérieure estimé à fin mars 2005 à 1013,79 milliards de FCFA, cela représenterait une annulation totale d'encours de 764,42 milliards de FCFA ;
- si elle est appliquée sur l'encours provisoire de la dette extérieure estimé à fin juin 2005 à 1050,96 milliards de FCFA, cela représenterait une annulation totale d'encours 793,27 milliards de FCFA.

| En milliards de FCFA | | Décembre 2004 | % | Mars 2005 | % | Juin 2005 | % |
|--------------------------------|---------|---------------|---------|-----------|---------|-----------|---------|
| Encours de la dette extérieure | | 984,50 | 100 % | 1013,79 | 100 % | 1050,96 | 100 % |
| Encours multilatéral | | 864,89 | 87,85 % | 892,43 | 88,03 % | 926,19 | 88,13 % |
| <i>Dont</i> | IDA | 495,32 | 50,31 % | 513,42 | 50,64 % | 534,21 | 50,83 % |
| | FMI | 55,24 | 5,61 % | 54,44 | 5,37 % | 53,42 | 5,08 % |
| | BAD/FAD | 190,32 | 19,33 % | 196,56 | 19,39 % | 205,64 | 19,57 % |
| IDA/FMI/BAD-FAD | | 740,88 | 75,25 % | 764,42 | 75,40 % | 793,27 | 75,48% |
| Encours bilatéral | | 119,62 | 12,15 % | 121,36 | 11,97 % | 124 | 11,87% |

En rapport avec le paiement du service de la dette, les prévisions de 2006 évaluent les charges d'amortissement de la dette extérieure à 51,55 milliards, soit 44,31 milliards pour l'amortissement de la composante multilatérale et 7,24 milliards pour la part bilatérale. Sur les 44,31 milliards FCFA, 32,61 milliards sont dus à l'IDA, au FMI et au Groupe BAD/FAD.

En application des dispositions de l'Initiative PPTE renforcée, l'IDA, le FMI et le Groupe BAD/FAD apporteront un allègement cumulé de charges évalué à 27,64 milliards de FCFA (constituant des ressources pour le Compte spécial PPTE) sur le total des 32,61 milliards de charges exigibles. Ainsi, pour le budget de l'Etat exercice 2006, le bénéfice de la mise en vigueur de l'accord pour compter du 1^{er} janvier 2006, se résume à la différence, soit 4,97 milliards de FCFA. Pour les années suivantes, seul

un exercice de simulation sur le logiciel Debt-pro pourrait en donner les tendances. C'est dire donc que si ces annulations ne s'inspirent pas de la démarche PPTE qui consiste à mobiliser les ressources annulées dans un compte spécial, le poids annuel du service de la dette sur le Budget de l'Etat pourrait être réduit d'une moyenne de 5 milliards de FCFA par an (estimation à confirmer par un exercice approprié de simulation).

| Service prévisionnel de la dette extérieure en milliards de FCFA | Estimation 2005 | | | Estimation 2006 | | |
|---|------------------------|----------------|--------------|------------------------|----------------|--------------|
| | Principal | Intérêt | Total | Principal | Intérêt | Total |
| | 37,15 | 11,90 | 49,05 | 36,10 | 15,45 | 51,55 |
| Service dette bilatérale | 5,34 | 2,85 | 8,19 | 4,65 | 2,56 | 7,24 |
| Service dette multilatérale | 31,81 | 9,05 | 40,86 | 31,44 | 12,87 | 44,31 |

L'INITIATIVE PPTE

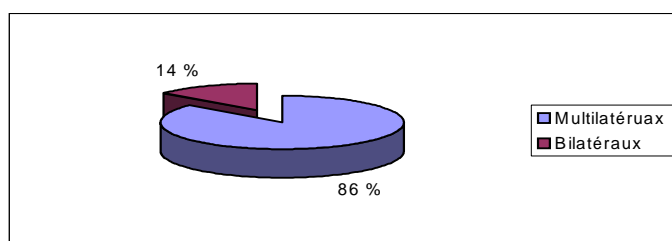
L'Initiative PPTE constitue un dispositif global de réduction de la dette des Pays Pauvres qui requiert la participation de tous les créanciers. Elle vise à fournir une assistance exceptionnelle aux pays dits PPTE afin de les aider à ramener la charge de leur dette extérieure à un niveau dit tolérable. Pour bénéficier de l'Initiative PPTE, les pays éligibles doivent s'engager à poursuivre des efforts d'ajustement macroéconomique et de réforme des politiques sociales.

Admis à ce processus d'allègement de la dette, le Burkina Faso a atteint le point de décision de l'Initiative PPTE de base en septembre 1997. Les résultats des analyses effectuées à partir des données disponibles à fin 1996, ont montré que son ratio valeur actualisée rapportée aux exportations des biens et services était de 273 % pour un seuil critique admis de 205 %. Sur cette base, les Institutions de Brettons Woods (IBWs) ont approuvé le montant de l'allègement à consentir au Burkina Faso à 115 millions de dollars US, montant à répartir entre tous les créanciers.

En juillet 2000, compte tenu des antécédents positifs établis par le Burkina Faso dans la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles, les IBWs sont convenus qu'il avait rempli toutes les conditions requises pour atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée. Avec l'adoption des dispositions de l'Initiative PPTE Renforcée lors du sommet du G7 de Cologne en septembre 1999, les conditions d'admission à l'Initiative ont été assouplies. Le ratio par lequel le Burkina Faso a été déclaré éligible à l'Initiative a été de ce fait ramené à 150 %.

Grâce aux performances enregistrées dans la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et de réformes structurelles significatives, le pays a atteint, le 11 juillet 2000, le point d'achèvement de l'Initiative PPTE de base qui a coïncidé avec le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée. Le montant de l'allègement de la dette à consentir au Burkina Faso a, à cette occasion, été augmenté de 114 millions de dollars US suite à la mise à jour des données de la dette de fin 1996 effectuée à partir des réconciliations de chiffres faites avec les bailleurs de fonds en 1999. Cet allègement est ensuite passé à 169 millions de dollars US provenant de l'application de l'assouplissement des conditions d'éligibilité à l'Initiative renforcée.

Ainsi donc, le montant total de l'allègement attendu a été porté à 398 millions de dollars US en VAN, montant requis pour ramener le ratio VAN de la dette extérieure rapportée aux exportations des biens et services au seuil critique de 150 %.



Partant du principe du partage équitable du fardeau de la dette, les créanciers multilatéraux devaient contribuer à cet allègement à hauteur de 86 % (342 millions de dollars US) et les bilatéraux pour 14 % (soit 56 millions de dollars).

La juxtaposition du point d'achèvement de l'Initiative Initiale et du point de décision de l'Initiative renforcée a rendu difficile leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la mise en place des modalités pratiques par les différents créanciers.

III. ANALYSE GLOBALE

Les engagements du Plan d'Action de Bruxelles couvrent toute la vie d'une nation et plusieurs indicateurs sont à même de donner des informations par rapport au niveau atteint. Il serait opportun pour le suivi de ces engagements, d'identifier un certain nombre d'indicateurs consensuels pour tous les pays, à l'instar des indicateurs de classement des pays du PNUD, mais spécifiques aux PMA, qui doivent être suivis et documentés pour rendre compte de leur évolution. Ainsi, les comités de suivi nationaux pourront à leur tour, identifier de même, au delà de ces indicateurs communs aux différents pays, ceux spécifiques à chaque nation qui devront être documentés et contenus dans les outils de programmation et de suivi des comptes nationaux.

III.1. Recommandations de politique par axe

L'examen des engagements du plan d'action de Bruxelles au niveau du Burkina a permis de faire le point des performances énumérées tout au long du document (selon les statistiques disponibles). Toutefois, afin d'arriver à la réalisation complète du PA d'ici 2010, un certain nombre de points énumérés ci-dessous au regard de chacun des engagements, et, au delà des déclarations d'intention des politiques, devra requérir plus d'attention de la part des décideurs. Il s'agit :

Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population

| En matière d'éducation | En matière de santé | Par rapport à la jeunesse et à l'emploi | Par rapport aux femmes | Concernant le secteur privé |
|---|--|--|---|--|
| <p>1. Améliorer l'offre éducative de base.</p> <p>2. Améliorer les besoins en infrastructures scolaires, surtout renforcer l'éducation et la formation initiale des enseignants et réviser les programmes et contenus.</p> <p>3. Améliorer les capacités d'accueil des universités.</p> | <p>1. Améliorer la disponibilité des médicaments essentiels génériques (MEG).</p> <p>2. Améliorer la gestion des hôpitaux nationaux et réaliser des hôpitaux modernes.</p> <p>3. Améliorer les actions de prévention et de gestion des épidémies.</p> <p>4. Améliorer le taux de</p> | <p>1. Améliorer l'employabilité des jeunes et la création d'emplois (affecter les ressources PPTE et celles des programmes spécifiques(MCC) pour ce faire).</p> <p>2. Mettre en place un fonds national d'appui à l'initiative des jeunes.</p> | <p>1. Renforcer la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF).</p> <p>2. Améliorer les capacités productives.</p> <p>3. Mettre en place une politique de la petite enfance (préscolaire) et de l'adolescence pour lutter contre le trafic et les pires formes de travail des enfants.</p> | <p>1. Améliorer la valorisation des produits locaux.</p> <p>2. Promouvoir la création d'entreprises locales de production, transformation des produits locaux.</p> <p>3. Mettre en place une stratégie de promotion et de diversification des exportations, qui réponde aux exigences et normes du marché international.</p> <p>4. Créer des infrastructures : un port sec, une nouvelle gare routière internationale, une nouvelle zone industrielle, un centre d'affaires moderne.</p> <p>5. Harmoniser le code des impôts et ceux des douanes et des investissements.</p> |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | mise sous anti-rétroviraux des malades du SIDA en réduisant les coûts. | | | 6. Mettre en place une stratégie active de micro finances à l'intention des producteurs. |
| Par rapport à la gestion des migrations des populations 1. Mettre en place une politique de gestion des migrations en relation avec la société civile et les représentants de ces populations concernées. 2. Mettre en place un fonds spécial de ré – insertion des cas de rapatriements massifs. | | | | |

Engagement 2 : Assurer une bonne gouvernance/Promouvoir une gouvernance transparente et responsable et Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Concernant la sécurité

- Renforcer les effectifs de police et de gendarmerie pour lutter contre l'insécurité.
- Mettre en œuvre une politique de prévention et de réinsertion.

Concernant la Justice

- Renforcer le respect des droits de l'Homme.
- Achever les réformes juridiques et institutionnelles en cours.
- Mettre en œuvre la politique nationale de lutte contre la corruption.

Concernant toutes les autres institutions

- Réaliser les principales réformes nécessaires à la décentralisation.
- Améliorer les capacités humaines et institutionnelles des institutions de manière à disposer de cadres compétents, spécialisés dans leur domaine respectif et capables d'élaborer et de mettre en œuvre des innovations institutionnelles à même d'instaurer un environnement favorable de travail et à même d'accroître les rendements.

Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation

- **Information/communication**

- Mobiliser des ressources publiques et privées pour un développement rapide de l'infrastructure de base et l'offre des services postaux, des télécommunications et d'accès à l'Internet dans tout le territoire.

- **Electricité**

- Poursuivre les projets d'interconnexion
- Réduire les coûts
- Mobiliser les fonds pour l'électrification
- Réaliser le plan d'électrification (15 à 20 localités électrifiées chaque année, avec environ 10 milliards de CFA par an)

- **Hydrocarbures**

- Mettre en place une politique de coûts des hydrocarbures en concertation avec les syndicats
- Renforcer les installations de stockage pour accroître la sécurité et la disponibilité des produits pétroliers
- Concernant les énergies alternatives, réaliser des études pour la production de bio carburants à partir des produits locaux tels que l'éthanol, la graine de coton, la fougère et le sorgho sucré

- **Mines d'or**

- Réaliser des travaux de construction des mines d'or
- Assurer la sécurité renforcée sur ces sites d'or
- Mettre en place des infrastructures socio – sanitaires adaptées

- **Routes**

- Réaliser la construction de routes durables, en tenant compte des charges supportées par ces routes afin d'éviter les réhabilitations fréquentes
- Construire des routes modernes (autoroutes, échangeurs)
- Renforcer la construction des pistes rurales

- **Aviation**

- Augmenter la compétitivité des plates-formes aéroportuaires
- Renforcer la sécurité dans les aéroports
- Réaliser les études : d'impact, environnement, relocalisation des populations sur le site, études d'avant projets sommaires des voies d'accès du nouvel aéroport de Ouagadougou

- **Urbanisation**

- Elaborer un code de l'urbanisation et de la construction
- Promouvoir l'accès des ménages à faibles revenus à un logement décent

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

- Améliorer le rythme de mécanisation des unités agricoles
- Généraliser la petite irrigation
- Réaliser le plan d'action de développement de la filière coton qui doit prendre en compte le développement d'une industrie textile diversifiée

- Mettre en place les capacités pour la production de poissons marchands
- Améliorer l'accès du marché aux produits animaliers
- Réaliser la construction d'abattoirs frigorifiques et de volailles
- Réaliser des études en vue de diversifier les produits d'exportation
- Intégrer les données du commerce dans le CSLP et en assurer un suivi plus détaillé

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

- Systématiser les études d'impact environnement pour tous les projets qui se mettent en place
- Mettre en œuvre une stratégie concertée de prévention contre le « péril plastique »
- Améliorer le cadre de vie qui doit aller de pair avec le renforcement des programmes d'électrification rurale
- Promouvoir la réduction des disparités villes – campagnes. Les initiatives telles que la promotion de l'énergie solaire et les plates-formes multifonctionnelles (PNUD) doivent être encouragées
- Mettre en place une politique de gestion des déchets domestiques (unités de traitement)
- Mettre en œuvre une politique de gestion des nuisances et de la pollution (atmosphérique, des eaux et du sol, ...)

Engagement 7 : Mobiliser des ressources financières

- **Les conditions d'allègement des dettes**
 - Clarifier les conditions d'allègement des dettes telles:
 - les prêts concernés par les annulations
 - la date d'entrée en vigueur des annulations annoncées
 - les modalités de financement des annulations annoncées
 - les utilisations de l'APD pour les bénéficiaires de la mesure,
 - la préservation de l'intégrité financière des institutions financières internationales
- **L'Aide Publique au Développement**
 - Développer les capacités des pays à absorber et gérer l'aide

En conclusion, les recommandations générales qui peuvent être formulées à la lecture des données sont de notre avis les suivantes :

III.2. Recommandations générales

L'Etat en partenariat avec la société civile, le secteur privé et les PTF devront :

- 1) Travailler à résorber le chômage des jeunes et à asseoir une forte politique d'emploi (afin d'assurer la croissance et résorber l'insécurité);
- 2) Mettre en œuvre une politique de migrations des populations;
- 3) Assurer une économie solide et croissante basée sur des produits différenciés pour l'exportation, et qui répondent aux normes internationales, de même que le suivi du Commerce extérieur à intégrer dans le CSLP;

- 4) Construire un Etat moderne, décentralisé, qui œuvre dans un climat de bonne gouvernance et de démocratie, doté de cadres spécialisés et capable d'anticipations, et qui favorise l'intégration régionale;
- 5) Instaurer la culture de la paix.

ANNEXES

Annexe 1. : PERSONNES RENCONTREES

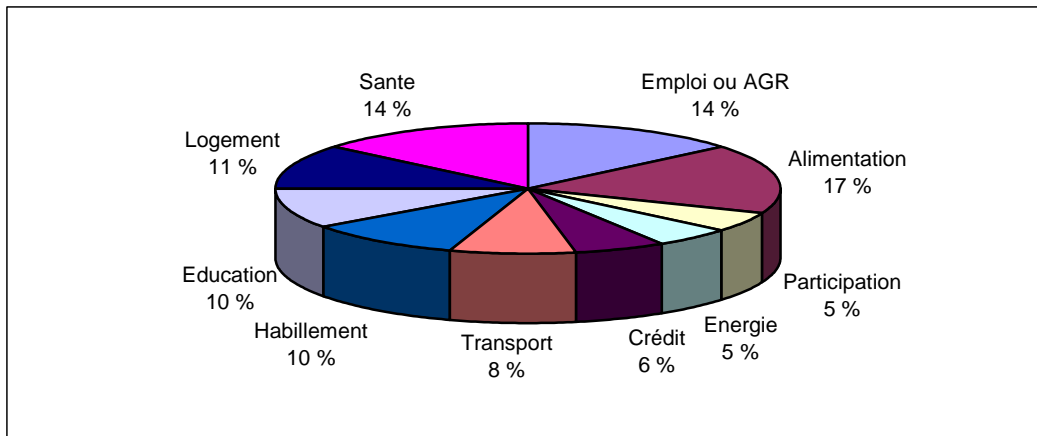
| NOM / PRÉNOMS | FONCTIONS | STRUCTURE / ADRESSE |
|---------------------------|---|--|
| GNANKAMBARY Moumounou | Directeur Général du Budget | Ministère des Finances et du Budget |
| SIE TIOYE Antoine Marie | Directeur de la Prévision et des Analyses macro économiques | Ministère de l'Economie et du Développement |
| PONTY Nicolas | Economiste Principal | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| OUATTARA Abdramane | Directeur du Budget et des comptes | Ministère des Finances et du Budget |
| Mme SAWADOGO Albertine | Direction Générale du Commerce | Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat |
| Mme KOMPAORE Lucie | Directrice de la Dette Publique | Trésor Public, Ministère des Finances et du Budget |
| Amadé K. BELEM | Secrétaire Permanent | CONASUR : Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation |
| SOULAMA Abdul Rachid | Direction Générale du Budget | Ministère des Finances et du Budget |
| FOFANA Idrissa | Chargé d'études, Unité Nationale CEDEAO | Ministère de l'Economie et du Développement |

Annexe 2 : BIBLIOGRAPHIE

1. Burkina Faso – PNUD, Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, édition 2001 ;
2. Burkina Faso – UNICEF, Enfants et femmes du Burkina : défi et espoir, Janvier 2001 ;
3. Ministère de l'économie et des finances (MEF), Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Juillet 2004 ;
4. MEF, INSD – Enquêtes démographiques et de santé 1998-99, 2000 ;
5. MEF, INSD – Profil de pauvreté et évolution de la pauvreté au Burkina Faso, Mars 2000 ;
6. MEF, DGEP – Bilans des programmes d'investissement public 1995-2000 ;
7. Ministère de l'économie et des finances, STC-PDES ;
8. Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, Plan décennal de l'éducation de base 2000-2009, juillet 2001 ;
9. Ministère de l'action sociale et de la famille, - UNICEF – Guide des droits de l'enfant, mai 2000 ;
10. Ministère des finances et du Budget, DGTCP – Mise en œuvre de l'initiative PPTE au Burkina Faso, situation au 31 octobre 2005
11. MFB, DGTCP – Note d'information : accord d'annulation de la dette des pays post-PPTE conclu le 11 juin 2005 par le G8
12. MFB, DGTCP – Trésor info, bulletin mensuel d'information n° 002 février 2006
13. Centre pour la Gouvernance Démocratique, Burkina Faso, CGD – la gouvernance locale à Ouagadougou, regard des citoyens de la commune
14. CGD – La participation politique des femmes au Burkina Faso
15. Document conceptuel pour l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale du BF (EDIC) 2005
16. Conseil National de Prospective et de Planification Stratégique – Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 », Rapport Général , avril 2005
17. Nations Unies - Cadre intégré (CI) pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Manuel du CI : Intégration des PMA au système du commerce international
18. PNUD – Rapport sur le développement humain, Burkina Faso 2003 – Corruption et développement humain
19. MEDEV – Programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CLSP : Rapport de mise en œuvre 2004
20. Joint Integrated Technical Assistance Programme, JITAP – Note informative conjointe des secrétariats du CCI, de la CNUCED et de l'OMC

Annexe 3 : Données Statistiques

Graphique 1 : Diagramme componentiel des évocations des dix premières perceptions de la pauvreté au plan individuel en 2003



Source : Rapport de l'enquête participative sur l'évaluation de la pauvreté, avril 2003

Le diagramme indique clairement qu'au plan individuel, les trois premiers éléments de perception de la pauvreté sont par ordre, l'alimentation, l'emploi ou activités génératrices de revenus et la santé. Ce classement ainsi que les éléments de perception confirment les dimensions économique et humaine de la pauvreté et renforcent l'idée selon laquelle l'analyse de ce phénomène peut et doit s'appuyer sur une approche intégrant ces deux dimensions.

Tableau 1: Harmonisation des indicateurs du CSLP et ceux des différentes phases du PDDEB

| INDICATEURS | Années civiles et scolaires / Objectifs | | | | |
|--|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
| | 2001-2002 | 2002-2003 | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 |
| Indicateurs budgétaires | | | | | |
| Part du budget consacré au MEBA (%) | 10,55 | 10,59 | 11,23 | 20,03 | 14,46 |
| Part du budget consacré au MEBA sur ressources propres de l'Etat (%) | 11 | 11,19 | 14,46 | 15,15 | 16 |
| Taux brut d'admission (TBA) (%) | 39 | 45,7 | 46 | 49 | 54 |
| TBA filles | 33 | 37 | 41 | 46 | 52 |
| TBA 20 Provinces prioritaires | 28 | 32 | 37 | 42 | 48 |
| TBA filles 20 Provinces prioritaires | 23 | 27 | 33 | 39 | 46 |
| Taux de redoublement par sous-cycle (%) | | | | | |
| * CP | 13 | 11 | 9 | 7 | 6 |
| * CE | 17 | 14 | 12 | 10 | 8 |
| * CM | 19 | 16 | 14 | 12 | 10 |
| Taux brut de scolarisation (TBS) (%) | 42,7 | 47,5 | 52,2 | 53 | 56 |
| TBS filles | 36,2 | 38 | 42 | 47 | 50 |
| TBS 20 Provinces prioritaires | 28 | 31 | 34 | 38 | 42 |
| TBS filles 20 Provinces prioritaires | 23 | 26 | 30 | 34 | 39 |
| Ratio livre/élève | | | | | |
| * Maths | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 1 |
| * Lecture | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,9 | 1 |

Source : DEP/MEBA, 2003

Tableau 2 : Objectifs de desserte en matière d'eau potable

| INDICATEURS | 2004 | 2005 | 2006 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| 1. Réduction des disparités entre provinces en matière d'AEP par accroissement du taux de couverture | | | |
| Nombre de provinces (NP) < 50% | 4 | 2 | 0 |
| 50% < NP < 75% | 10 | 8 | 0 |
| 75% < NP < 85% | 10 | 10 | 10 |
| 85% < NP < 90% | 10 | 14 | 15 |
| 90% < NP | 11 | 11 | 20 |
| 2. Accroissement de l'équipement des centres secondaires (2.000 à 10.000 hts) | 40 | 40 | 40 |
| 3. Taux de pannes des pompes à motricité humaine (%) | 20 | 18 | 15 |
| 4. Accès à l'eau potable (création de nouveaux points d'eau) | 1.000 | 1.000 | 1.000 |

Tableau 3 : Indicateurs de suivi de la pauvreté : Performances macro-économiques et compétitivité

| Dimension | Libellés des indicateurs | 2002 | 2003 | 2004 | | Niveau de désagrégation | Observations |
|---|---|-----------|---------------|---------------|-----------------|---|------------------------------------|
| | | Résultats | Résultats | Objectif | Niveau | | |
| Education | Taux brut de scolarisation au primaire | 47,5 % | 52,2 % | 56 % | 57,2 % | Région, province, sexe, niveau de scolarisation | Résultats provisoires 2004 (RP) |
| | Dont filles | 41,5 % | 46,03 % | 48,3 % | 51,5 % | | |
| | Taux brut d'admission en CP1 | 52,9 % | 65,95 % | 71,09 % | 68,27 % | « | Résultats provisoires en 2004 (RP) |
| | Dont filles | 45,5 % | 61,48 % | 64,74 % | 64,05 % | | |
| | Taux d'achèvement au primaire | 29,73 % | 31,34 % | 28,84 % | 32,35 % | « | Résultats provisoires en 2004 (RP) |
| | Dont filles | 25,67 % | 27,32 % | 24,48 % | 28,53 % | | |
| Taux d'alphabétisation des adultes | 31,11 % | 32,25 % | Non renseigné | Non renseigné | « | | |
| Santé | Taux de vaccination par antigène | | | | | Région, district sanitaire | |
| | BCG | 90,35 % | 86,32 % | 91 % | 110,95 % | | |
| | DTCP3 | 69,10 % | 78,3 % | 80 % | 88,39 % | | |
| | Rougeole | 64,10 % | 71,08 % | 80 % | 78,34 % | | |
| | Fièvre jaune | 61,34 % | 66,32 % | 80 % | 76,02 % | | |
| | Taux d'accouchements assistés | 35,9 % | 30,92 % | 45 % | 36,5 % | « | |
| | Taux de mortalité infanto-juvénile | | 184 % | Non renseigné | Non renseigné | « | Indicateur fourni par EDS en 2003 |
| Taux de séro-prévalence de l'infection à VIH/SIDA | 4,2 % Onusida | 1,9 % | 2,7 % | 1,8 % | Site sentinelle | | |
| Nutrition | Prévalence d'insuffisance pondérale, enfants de moins de 5 ans | | 42,2 % | Moins de 40 % | Non renseigné | « | Indicateur fourni par EDS en 2003 |
| | Taux de couverture en Eau potable Rural et semi-urbain | | 70 % | 88 % | 80 % | Région, province | |
| | Urbain | | | 75 % | Non renseigné | | |
| | Pourcentage des ménages ayant accès à des latrines fonctionnelles | | 33,3 % | 35 % | Non renseigné | Région, province | Non renseigné |
| Cadre de vie | Taux d'électrification | 10 % | 12,5 % | 13,5 % | 14 % | Région, province | |

Tableau 3 (suite): Indicateurs de suivi de la pauvreté : Performances macro-économiques et compétitivité

| Secteur | Libellés des indicateurs | 2002 | 2003 | 2004 | | Observations |
|--------------------------------|---|-----------|-----------|----------|---------|--|
| | | Résultats | Résultats | Objectif | Niveau | |
| Macroéconomie et budget | Taux de croissance du PIB (<i>prix du marché</i>) | 4,6 % | 8,0% | 6 % | 4,6 % | Cette contre-performance par rapport à l'objectif 2004 pourrait s'expliquer par la crise régionale, la campagne agricole difficile et le péril acridien qui ont induit un recul du secteur primaire de 2,8 % |
| | Taux d'inflation annuel moyen | 2,3 % | 2,0 % | - 0,5 % | - 0,4 % | |
| | Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB | - 3,7 % | - 1,7 % | - 1,7 % | - 2,5 % | |
| Secteur privé et compétitivité | Contribution des exportations au produit intérieur brut | 8,9 % | 9 % | 9,2 % | 10,0 % | Contribution à prix courants (IAP) |

Tableau 3: (suite) : Indicateurs de suivi de la pauvreté : Indicateurs sectoriels complémentaires

| Secteur | Libellés des indicateurs | 2002 | 2003 | 2004 | | Niveau de désagrégation | Observations |
|---|--|------------|-------------|--------------|---------------|----------------------------|--|
| | | Résultats | Résultats | Objectif | Niveau | | |
| Santé, nutrition et démographie | Pourcentage de CSPS conformes aux normes en matière de personnel | 76,6 % | 78 % | 80 % | Non renseigné | Région, District sanitaire | |
| | Rupture en Médicaments essentiels et génériques | 2,90 % | 1,84 % | Moins de 5 % | Non renseigné | Région, District sanitaire | |
| | Proportion de personnes atteintes du Sida sous ARV | 3 % | | 35 % | 7,1 % | Région, District sanitaire | |
| Emploi et formation professionnelle | Nombre d'emplois créés à partir de projets financés par les fonds d'appui | | 780 | 900 | 1080 | Région, Province | |
| | Nombre de bénéficiaires des formations professionnelles et de l'apprentissage y compris l'enseignement technique | | 740 en 2003 | Non défini | 595 | Région, Province | 419 apprentis formés et 176 artisans perfectionnés |
| | Taux de couverture céréalière apparent | 114,3 % | 127,7 % | Non défini | 106,5 % | Région, Province | Bilan céréalière IAP |
| | Taux d'accroissement de la production céréalière | 0,6 % | 16,5 % | 5 % | - 19,4 % | | (IAP) |
| Agriculture, élevage et pêche | Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle | | 22 % | 24 % | 16 % | | Baisse des effectifs vaccinés. Revoir la base de calcul compte tenu des nouveaux effectifs ENEC II |
| | Le taux de couverture contre la péri-pneumonie contagieuse bovine | | 39,3 % | 58 % | 60 % | | Revoir la base de calcul compte tenu des nouveaux effectifs ENEC II |
| Secteur privé et compétitivité de l'économie | Taux de ponction fiscale | 10,7 % | 11 % | 11,4 % | 12,2 % | - | |
| Macroéconomique, budget, condition de vie et DHD | Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs | 0 | 0 | 0 | 0 | - | |
| Bonne gouvernance (économique, démocratique locale) | Ratio des dépenses auditées par le contrôle administratif a posteriori | Non défini | Nombre 10 | Non défini | Nombre 10 | - | |
| | Taux d'exécution des budgets des ministères prioritaires | | 69 % | 70 % | | - | |

Source : PAP, mise en œuvre 2004

Tableau 4 : Autres indicateurs macroéconomiques et sectoriels (selon axes du CSLP)

AXE 1 : ACCELERER LA CROISSANCE ET LA FONDER SUR L'EQUITE

| Libellés des indicateurs | Sources | Situation passée | 2004 | | Observations |
|---|----------|---------------------|----------|----------------------------|---|
| | | | Objectif | Niveau | |
| Pauvreté | | | | | |
| * Incidence de la pauvreté globale | INSD | 46,4 % en 2003 | | 46 % Estimations PAMS | Objectif 2006 = 41 % |
| * Incidence de la pauvreté urbaine | INSD | 21,5 % en 2003 | | 18 % Estimations PAMS | Objectif 2006 = 15 % |
| * Incidence de la pauvreté rurale | INSD | 50,4 % en 2003 | | 50,6 % Estimations PAMS | Objectif 2006 = 48 % |
| Soutien aux secteurs productifs | | | | | |
| * Accroissement production de niébé et wadzoo par an | SP/CPSA | 17,3 % en 1998-2003 | 7 % | - 38,10 % | IAP |
| * Accroissement production coton - graine / an | SP/CPSA | 8,3 % en 1998-2003 | 6,60 % | 33,40 % | IAP |
| * Accroissement production gomme arabique | SP/CPSA | | 5 % | Non disponible | IAP |
| * Accroissement des exportations des produits agricoles/ an | MCPEA | 13,3 % en 1998-2003 | 15-30 % | 26,40 % | IAP, Balance des paiements et indice des prix à l'exportation |
| * Accroissement exportations des produits d'élevage (bétail) par an | MCPEA | - 27 % en 2003 | 7 % | 10,40 % | IAP |
| * Accroissement des exportations d'or par an | DG/Mines | 8,5 % en 2003 | 30 % | 37,20 % | IAP |

AXE 2 : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET A LA PROTECTION SOCIALE

| Libellés des indicateurs | Sources | Situation passée | 2004 | | Observations |
|--|-------------|-----------------------------------|--------------|---------------|---|
| | | | Objectif | Niveau | |
| Renforcement allocations budgétaires des secteurs sociaux | | | | | |
| * Education (en % des dépenses publiques totales) | | 13,8 % en 2003 | 12,70 % | 14,70 % | RP 2004 |
| * Santé (y compris VIH/SIDA) (en % des dépenses publiques locales) | SP/PPF | 11,8 % en 2003 | 15,50 % | 12,50 % | RP 2004 |
| * VIH-SIDA (en % des dépenses publiques totales) | SP/PPF | | 2,30 % | 3,30 % | |
| Amélioration de l'accès aux services d'Education | | | | | |
| * Taux brut de scolarisation primaire des 20 provinces prioritaires | DEP/MEBA | 37,6 % en 2003 | 38 % | 41,11 % | RP 2004 |
| '- dont filles | | 32,04 % en 2003 | 34 % | 35,62 % | RP 2004 |
| * Taux brut d'admission en CP1 des 20 provinces prioritaires | DEP/MEBA | 52,4 % en 2003 | 38 % | 56,08 % | RP 2004 |
| '- dont filles | | 48,5 % en 2003 | 34 % | 52,36 % | RP 2004 |
| * Taux brut de scolarisation au secondaire | MESSRS | 13,6 % en 2003 | 15,60 % | 14,19 % | |
| '- dont filles | | 10,99 % en 2003 | 12,44 % | 11,59 % | |
| Amélioration de l'accès aux services de santé | | | | | |
| * Pourcentage de population vivant dans un rayon de moins de 10 km d'une formation sanitaire | EDS - 1998 | | Plus de 60 % | 87 % | |
| * Taux de couverture en CPN2 | EDS - 1998 | 54,1 % en 2002 et 70,37 % en 2003 | 70 % | Non renseigné | Indicateur fourni par EDS en 2003. Indicateur 2004 non disponible |
| * Pourcentage de CSPS fonctionnels selon les normes en personnel | DEP/SANTE | 76,6 % en 2002 | 80 % | Non renseigné | |
| Amélioration de l'accès à l'eau potable | | | | | |
| * Nombre de provinces ayant un taux de couverture supérieur à 75% | | 10 en 1999 | 35 | Non renseigné | |
| * Nombre de nouveaux forages réalisés | | 737 en 2002 | 1732 | 2490 | |
| Renforcement protection sociale des pauvres | | | | | |
| * Pourcentage d'enfants des centres de rééducation suivis et installés | DEP/MASSN | | 50 % | 44,30 % | |
| * Nombre d'enfants encadrés | | 800 en 1998 | 960 | 800 | |
| * Nombre d'enfants réinsérés | DGSN | 1432 en 2003 | 2032 | 2285 | |
| * Pourcentage des personnes connaissant ou appliquant le Code des personnes et de la famille | Enquête CAP | 17 % en 1998 | 40 % | Non renseigné | Enquête CAP non encore réalisée |
| * Nombre de personnes vulnérables prises en charge par le budget de l'Etat | DGSN | 225 045 en 2003 | 236 300 | 365 918 | |

AXE 3 : ELARGISSEMENT DES OPPORTUNITES D'EMPLOI ET D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

| Libellés des indicateurs | Sources | Situation passée | 2004 | | Observations |
|---|------------------|---|-----------------|-----------------|--|
| | | | Objectif | Niveau | |
| Diminution vulnérabilité de l'activité agricole | | | | | |
| * Superficies de terres récupérées en ha/an | SP/CPSA | 7273 ha en 2000-01 | 30 000 | Non renseigné | |
| * Nombre aménagements hydro agricoles en ha/an | SP/CPSA | 66504 ha en 2000-01 | 1 000 | 1 360 ha | Travaux et projets (9) en cours |
| * nombre de fosses fumières construites / an | SP/CPSA | 52454 ha en 2000-01 et 207000 en 2003 | 150 000 | 240 000 | |
| Intensification diversification des productions animales | | | | | |
| * Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle | DEP/MRA | 22 % en 2003 | 24 % | 16 % | Baisse des effectifs vaccinés. |
| * Taux de couverture contre la péripneumonie contagieuse bovine | DEP/MRA | 39,3 % en 2003 | 57,85 % | 60 % | Revoir la base de calcul. |
| * Effectifs de volailles vaccinés | DEP/MRA | 5.500.000 en 2003 | 6 000 000 | 4 000 000 | Baisse des effectifs vaccinés |
| * Effectifs de volailles | DEP/MRA | 24.499.286 en 2003 (31.007.000 en 2003) | 25 234 265 | 31 627 000 | Revoir la base compte tenu des nouveaux effectifs ENEC II |
| Intensification diversification des productions halieutiques | | | | | |
| * Augmentation de la production agricole / tonnes/an | SP/CPSA | | 12 500 | 9 500 | |
| * Production d'alevins par an | SP/CPSA | Non défini | Non défini | Non défini | En 2004, construction d'au moins 4 centres de production d'alevins et plus de 68 bassins d'aquaculture |
| Environnement et lutte contre la désertification | | | | | |
| * Accroissement superficies forestières aménagées pour la production du bois énergie par an | DEP/MECV SP/CPSA | | 120 000 ha | 115 000 ha | Objectifs = aménager 120 000 ha de forêts par an : 115 000 ha en 2004 |
| Amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales | | | | | |
| * Nombre de femmes bénéficiaires de micro crédits | FAARF | 61 000 en 2003 | 56 000 | 54 920 | |
| * Volume de micro crédits octroyés aux femmes | FAARF | 2,5 milliards en 2003 | 2,517 milliards | 2,269 milliards | |
| Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle | | | | | |
| * Nombre d'emplois créés à partir des projets financés par le fonds d'appui | DEP/Emploi | 780 en 2003 | 900 | 1030 | |
| * Nombre de projets à financer par le FAPE | | 132 en 2003 | 150 | 100 | |
| * Coût des projets financés par le FAPE | | 469 millions en 2003 | 545 millions | 297 millions | |
| * Nombre de projets financés par le FASI | | 1063 en 2003 | Non défini | 1244 | |
| * Emplois permanents créés - PNAR-TD | | 39 en 2003 | 60 | 115 | |
| Emplois non - permanents créés - PNAR-TD | | 212 en 2003 | 200 | 375 | |

AXE 3 (suite) : ELARGISSEMENT DES OPPORTUNITES D'EMPLOI ET D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

| Libellés des indicateurs | Sources | Situation passée | 2004 | | Observations |
|---|-----------------------|--|----------|--------|--|
| | | | Objectif | Niveau | |
| Désenclavement des zones rurales | | | | | |
| * Nombre de km de routes départementales construites | DG/Routes | 1207 km de pistes rurales en 2000-2002 | 150 | 0 | 200 km sont en instance de démarrage (lourdeur administrative) |
| * Nombre de km de pistes cotonnières construites | DG/Routes | 850 km en 1998-2000 | 100 | 0 | 250 km dont les études sont en instance de démarrage |
| * Autres pistes rurales construites (en km) | DG/Routes | 962 km de pistes rurales en 2000-2003 | 500 | 433 | |
| * Nombre de km de routes départementales entretenues | DG/Routes | | 4300 | 4300 | Réseau classé |
| * Nombre de km de pistes cotonnières entretenues | DG/Routes | 1110,5 km en 2000-2003 | 1670 | 546 | Manque de financement |
| * Autres pistes entretenues | DG/Routes | 325 km en 2003 | 2350 | 0 | Manque de financement et lourdeur administrative |
| * Nombre d'écoles équipées par système d'éclairage par province | DG/Routes | 125 Chefs-lieux de département en énergie solaire en 2000-2001 | 90 | 0 | Lenteur des négociations avec le Royaume d'Espagne, Financements non acquis; les discussions se poursuivent |
| * Nombre de centres de santé équipés par système d'éclairage par province | | | 90 | 0 | Lenteur des négociations avec le Royaume d'Espagne, Financements non acquis; les discussions se poursuivent |
| * Nombre de centres de loisirs équipés par système d'éclairage par province | | | 90 | 0 | Lenteur des négociations avec le Royaume d'Espagne, Financements non acquis; les discussions se poursuivent |
| * Nombre de chefs-lieux de département équipés en téléphonie rurale | ONATEL | 187 à fin 2003 | 20 | 17 | Problèmes de financement |
| * Nombre chefs lieux de provinces équipés en télé centres communautaires | Pet T | | 15 | 0 | Projet non encore démarré |
| * Taux de couverture du pays par la radio | Ministère Information | 80 % en 2003 | 85 % | 90 % | |
| * Taux de couverture du pays par la télévision | Ministère Information | 70 % en 2003 | 80 % | 70 % | Malgré l'avancée du projet de couverture télévisuelle la mise en fonctionnement des équipements n'a eu lieu qu'en début 2005 |

AXE 4 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE

| Libellés des indicateurs | Sources | Situation passée | 2004 | | Observations |
|---|--|------------------|----------|-------------------------|--|
| | | | Objectif | Niveau | |
| Promotion de la gouvernance administrative | | | | | |
| * Existence d'une stratégie nationale de la réforme de l'Etat | DEP/MFPRE | | | En cours de réalisation | Atelier de validation en janvier 2004 |
| * Existence d'une base de données SIGAPE entretenue | Direction du personnel de l'Etat/MFPRE | | | Mise à jour constante | Bilan annuel 2004, PRGB Mise à jour constante |
| * existence d'un document de plan d'actions pour l'extension du SIGASPE aux ministères sectoriels et la décentralisation de la gestion du personnel | MFB MFPRE | | | | Plan d'actions élaboré en mars 2005 Bilan annuel 2004, PRGB |
| Promotion de la gouvernance politique | | | | | |
| * Réduction des attaques à main armée | DEP/Sécurité | 963 cas (2003) | 50 % | 284 cas | Difficultés de collecte de données |
| * Rayon d'action des services de sécurité | | 60 km en 2002 | 40 km | Néant | Nécessité de construction de brigades de gendarmerie et de commissariats de police |
| * Nombre d'organisations de la société civile ayant bénéficié de formation sur la protection des droits humains | MPDH | 9 en 2003 | 10 | 49 | |
| * Nombre de nouvelles juridictions créées | DEP/Justice | 11 en 2003 | 5 | 6 | |
| * Nombre d'habitants par magistrat | DEP/Justice | 1/50 000 en 2003 | 1/45 000 | 1/46 000 | Recrutement de 30 magistrats |
| * Nombre de magistrats recrutés | DRH/Justice | 235 en 2003 | 30 | 30 | |
| Renforcement de la gouvernance locale | | | | | |
| * Nombre de communes rurales mises en place | DGCL | | | 0 | |
| * Nombre de gouvernorats mis en place | DGD | | 13 | 13 | |
| * Nombre d'élus locaux formés | DGCL | 1092 en 2003 | 1092 | | Non renseigné |
| * nombre de contrats signés | DGAT-DLR | DGAT-DLR | | | Etudes en cours |
| * Nombre de conventions signées avec les structures privées | DGAT-DLR | DGAT-DLR | | | A définir après études |
| * Nombre de concessions signées avec les structures publiques | DGAT-DLR | DGAT-DLR | | | Prévu pour 2006 |
| Renforcement de la gouvernance économique | | | | | |
| * Nombre de marchés publics audités | SP/PPF | | 12 | 10 | |
| * Taux d'absorption des ressources extérieures | DPSSI-MEDEV | 74,13 % en 2003 | 75 % | 70 % | |

Source : PAP, mise en œuvre 2004

Tableau 5 : Critères de convergence avec l'UEMOA

| Critères | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | Normes |
|---|------|------|------|--------|--------|--------|
| Critères de premier rang | | | | | | |
| Ratio solde budgétaire base engagement, dons inclus de base sur PIB nominal (%) | -1,6 | -2,7 | -3,7 | -1,3 % | -2,5 % | Min 0 |
| Taux d'inflation annuel moyen (IHPC) (%) | -0,3 | 4,9 | 2,3 | 2 % | -0,4 % | Max 3 |
| Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal (%) | 54,8 | 50,1 | 46,3 | 44,4 % | 43,9 % | Max 70 |
| Non accumulation d'arriérés de paiements (intérieurs ou extérieurs) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Critères de second rang | | | | | | |
| Ratio masse salariale sur recettes fiscales (%) | 43,8 | 46,3 | 42,7 | 41,5 % | 38,1 % | Max 35 |
| Ratio investissements publics financés sur ressources propres sur recettes fiscales (%) | 26,3 | 35,3 | 37,4 | 33,2 % | 41,9 % | Min 20 |
| Ratio Déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%) | 15,0 | 13,3 | 11,8 | 11,6 % | 11,7 % | Max 5 |
| Taux de pression fiscale (%) | 11,0 | 10,2 | 10,6 | 11,0 % | 12,2 % | Min 17 |

Source : CID-TOFE, IAP et DGEP, Scénario de janvier 2005

Tableau 6 : Délai d'accomplissement des formalités administratives en matière de création d'entreprise et d'acte de commerce

| FORMALITES | 2002 | 2004 |
|--|-----------|----------------|
| Carte professionnelle de commerçant | 1 semaine | 24 heures |
| Autorisation d'exercer le commerce | 3 mois | 15 jours |
| Registre de commerce | 1 semaine | 48 heures |
| Avis sur statuts de sociétés en création | 1 semaine | 48 heures |
| Attestation d'activités | 72 heures | 24 heures |
| Déclaration préalable d'importation | 48 heures | Séance tenante |
| Autorisation spéciale d'importation | 72 heures | 24 heures |
| Visa monopole de tabacs | 24 heures | Séance tenante |
| Certificat d'origine | 24 heures | Séance tenante |
| Autorisation d'implantation d'unités industrielles | 1 mois | 1 semaine |
| Agrément Code des investissements | | |
| • instruction du dossier | 48 heures | 48 heures |
| • Octroi de l'agrément | 2 mois | 1 mois |
| • Constatation de démarrage des activités | 2 mois | 1 mois |

Source : Centre des Guichets Uniques / MCPEA

Tableau 7 : CDMT 2004-2006 DES MINISTERES ET INSTITUTIONS (en milliards)

| | MINISTRE | Cadrage macroéconomique | | | | TOTAL |
|----|--|-------------------------|----------|----------|-------------|-----------|
| | | 2004 LFI | 2004 | 2005 | 2006 | |
| 1 | Présidence du Faso | 4 701,9 | 4 228,2 | 4 303,3 | 4 495,1 | 13 026,6 |
| 2 | Secrétariat Général Gouvernement et C.M. | 382,0 | 406,8 | 521,5 | 743,2 | 1 671,5 |
| 3 | Premier Ministère | 3 358,3 | 3 007,8 | 3 348,8 | 3 809,0 | 10 165,7 |
| 4 | Parlement | 6 914,1 | 6 694,4 | 6 999,1 | 7 170,3 | 20 863,8 |
| 5 | Conseil économique et social | 445,7 | 380,7 | 454,1 | 556,5 | 1 391,3 |
| 6 | Ministère chargé des relations avec Parlement | 139,5 | 130,0 | 133,8 | 134,7 | 398,5 |
| 7 | Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation | 5 256,6 | 5 448,4 | 6 203,6 | 8 288,3 | 19 940,2 |
| 8 | Ministère de la Justice | 3 399,8 | 3 264,8 | 4 090,6 | 5 177,4 | 12 532,8 |
| 9 | Ministère de la Défense | 34 700,4 | 33 028,2 | 34 384,6 | 35 118,7 | 102 531,5 |
| 10 | Ministère des Affaires Etrangères et de la Coop. Régionale | 12 667,1 | 11 299,9 | 11 889,4 | 12 531,7 | 35 721,0 |
| 11 | Ministère de la Sécurité | 7 480,6 | 7 257,1 | 7 683,8 | 8 283,8 | 23 224,8 |
| 12 | Ministère des Finances et du Budget | 10 995,0 | 11 948,6 | 13 233,2 | 15 063,7 | 40 245,5 |
| 13 | Ministère de la Culture, Arts et du Tourisme | 2 317,9 | 2 063,3 | 2 463,2 | 2 565,6 | 7 092,1 |
| 14 | Ministère du Travail, de l'Emploi et Jeunesse | 1 728,6 | 1 806,8 | 1 975,0 | 2 155,2 | 5 936,9 |
| 15 | Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat | 1 410,8 | 1 184,2 | 1 433,5 | 1 688,1 | 4 305,8 |
| 16 | Ministère de l'Information | 2 551,5 | 2 922,4 | 3 044,1 | 3 129,9 | 9 096,5 |
| 17 | Ministère de la Promotion de la Femme | 390,4 | 401,1 | 484,6 | 619,0 | 1 504,7 |
| 18 | Ministère des sports et des Loisirs | 1 886,2 | 2 097,6 | 2 284,9 | 2 542,3 | 6 924,8 |
| 19 | Ministère de la Santé | 34 434,1 | 33 830,3 | 39 185,4 | 45 125,7 | 118 141,4 |
| 20 | Ministère de l'Action Sociale et de la Famille | 2 839,2 | 2 838,2 | 3 014,1 | 3 287,0 | 9 139,3 |
| 21 | Ministère Enseignement de Base et Alphabétisation | 49 342,2 | 44 800,7 | 50 883,2 | 57 514,4 | 153 198,2 |
| 22 | Ministère Enseignement Secondaire, Sup., et Recherche Scientifique | 28 883,1 | 27 551,1 | 30 595,3 | 34 121,2 | 92 267,6 |
| 23 | Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise, et Artisanat | 1 980,7 | 1 839,6 | 1 701,7 | 2 263,4 | 5 804,7 |
| 24 | Ministère des Mines, Carrières et Energie | 1 132,7 | 1 195,1 | 1 328,5 | 1 520,8 | 4 044,4 |
| 25 | Ministère Agriculture, Hydraulique et Ressources Halieutiques | 13 484,6 | 10 362,7 | 11 298,7 | 12 493,5 | 34 154,9 |
| 26 | Ministère des Ressources Animales | 2 891,3 | 2 821,2 | 3 204,0 | 3 814,7 | 9 839,8 |
| 27 | Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie | 2 960,2 | 3 073,3 | 3 420,8 | 3 879,2 | 10 373,2 |
| 28 | Ministère des Infrastructures, Transports et Habitat | 13 344,9 | 4 180,8 | 4 713,1 | 5 495,5 | 14 389,4 |
| 29 | Ministère des Postes et Télécommunications | 99,1 | 107,0 | 112,3 | 115,2 | 334,5 |
| 30 | Ministère de l'Economie et du Développement | 2 814,4 | 1 373,5 | 1 849,3 | 2 624,0 | 5 846,8 |
| 31 | Ministère de la Promotion des Droits Humains | 224,6 | 170,1 | 210,1 | 262,3 | 642,4 |
| 32 | Grande Chancellerie | 139,1 | 144,9 | 182,2 | 201,9 | 529,0 |
| 33 | Conseil Supérieur de l'Information | 248,4 | 247,7 | 262,6 | 276,5 | 786,8 |

| | | | | | | |
|----|----------------------------|-------|-------|-------|-------|---------|
| 34 | Inspection Générale d'Etat | 303,3 | 297,3 | 340,8 | 393,6 | 1 031,6 |
|----|----------------------------|-------|-------|-------|-------|---------|

| MINISTRE | | Cadrage macroéconomique | | | | |
|----------|---|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | 2004 | 2004 | 2005 | 2006 | TOTAL |
| 35 | Délégation Générale à l'Informatique | 169,8 | 199,6 | 206,1 | 213,0 | 618,7 |
| 36 | Conseil Constitutionnel | 534,8 | 543,2 | 659,1 | 880,1 | 2 082,4 |
| 37 | Conseil d'Etat | 260,3 | 262,1 | 372,3 | 589,1 | 1 223,5 |
| 38 | Cour des Comptes | 335,4 | 320,4 | 423,7 | 641,3 | 1 385,4 |
| 39 | Cour de Cassation | 309,1 | 248,0 | 357,7 | 574,3 | 1 179,9 |
| 40 | CENI | 369,8 | 389,6 | 4 273,6 | 411,4 | 5 074,6 |
| 41 | Dépenses Communes Interministérielles (DCIM) | 113 | 111 | 123 | 145 | 380 684,3 |
| | CNLS | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | Total | 371 | 345 | 387 | 436 | 1 169 |
| | | 324,9 | 659,2 | 271,2 | 416,7 | 347,1 |
| | Exonérations | | | | | |
| | Entretien courant Routier | | | 345,7 | 436,4 | 782,1 |
| | Ressources extérieures (dons + prêts projets et autres prêts) | | 257 | 268 | 268 | 794 639,7 |
| | | | 839,7 | 400,0 | 400,0 | |
| | Contreparties nationales | | | | | |

Source : DGEP, SP-PPF : in Programme d'actions prioritaire de mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Tableau 8 : Contributions sectorielles à la croissance du PIB (2000 à 2005) et Projections 2006-2007

| Années | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|---------------------------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| SECTEUR PRIMAIRE | - 1,30 % | 5,42 % | 0,95 % | 4,03 % | - 1,3% | 1,6% | 1,5 % | 1,6 % |
| Agriculture | - 2,48 % | 5,46 % | 1,78 % | 2,29 % | - 1,6 % | 1 % | 1 % | 1,1 % |
| Élevage | 0,97 % | 0,38 % | - 0,78% | 1,06 % | 0,1% | 0,3% | 0,2% | 0,2 % |
| Pêche, chasse, forêt | 0,21 % | - 0,41% | -0,05 % | 0,68 % | 0,2% | 0,3% | 0,3% | 0,3 % |
| SECTEUR SECONDAIRE | 1,45 % | 0,05 % | 2,28 % | 1,62 % | 1,8% | 1,2% | 1,2% | 0,9 % |
| Industries extractives | - 0,24 % | - 0,32 % | 0,03 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Industries manufacturières | 1,07 % | 0,40 % | 1,65 % | 1,27 % | 1,3% | 1,0% | 0,6 % | 0,7 % |
| Electricité, gaz et eau | 0,18 % | - 0,01 % | 0,25 % | 0,11 % | 0,1% | 0 % | 0,1 % | 0,1 % |
| B.T.P. | 0,43 % | - 0,02 % | 0,36 % | 0,24 % | 0,4% | 0,2% | 0,5 % | 0,2 % |
| SECTEUR TERTIAIRE | 2,25 % | 1,02 % | 1,31 % | 2,41 % | 3,2 % | 2,1% | 2,2% | 3,2% |
| SERVICES MARCHANDS | 2,47 % | 0,56 % | 1,28 % | 2 % | 2,3 % | 1,0% | 1,4 % | 1,8 % |
| Transports et télécommunication | 0,78 % | 0,17 % | 0,32 % | 0,50 % | 1,1 % | 0,4 % | 0,4 % | 0,5 % |
| Commerce | 0,36 % | 0,20 % | 0,36 % | 0,56 % | 0,6 % | 0,4 % | 0,4 % | 0,6 % |
| Banques et assurances | 0,11 % | 0,12 % | 0,19 % | 0,12 % | 0,2 % | - 0,3 % | 0 % | 0 % |
| Autres services marchands | 1,22 % | 0,06 % | 0,41 % | 0,82 % | 0,4 % | 0,5 % | 0,5 % | 0,6 % |
| SERVICES NON MARCHANDS | - 0,12 % | 0,46 % | 0,03 % | 0,41 % | 0,9 % | 1,1 % | 0,8 % | 1,4 % |
| Administrations internes | 0,03 % | 0,34 % | 0,05 % | 0,21 % | - | - | - | - |
| DTI et Intérieure | - 0,62 % | 0,37 % | 0,22 % | 0,04 % | 1 % | -0,32% | 0,61 % | 0,01 % |
| P.I.S.B | - 0,28 % | - 0,08 % | - 0,12 % | - 0,07% | - 0,1 % | 0,18% | - 0,02 % | - 0,02 % |
| P.I.B. (Prix du marché) | 1,6 % | 6,8 % | 4,6 % | 8,00 % | 4,6 % | 4,7 % | 5,5 % | 5,7 % |
| Taux d'inflation | - 0,3 % | 4,9 % | 2,3 % | 2 % | - 0,4 % | 3,1 % | 3,6 % | 2,1 % |

Source : DGEP/MEDEV, janvier 2005

Tableau 9 : Scénario de base 2004 – Projection des indicateurs de pauvreté de 2005 à 2007

| Années | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|--|--------|------------|------------|--------|---------|
| A. Indicateurs de pauvreté | Actuel | Estimation | Projection | Proj. | Proj. |
| PO – Incidence totale de la pauvreté | 46,4 | 46,0 | 43,7 | 43,7 | 43,3 |
| V/s INSD | 46,4 | | | | |
| PO – Incidence de la pauvreté rurale | 50,4 | 50,6 | 48,1 | 48,5 | 48,1 |
| V/s INSD | 52,3 | | | | |
| PO – Incidence de la pauvreté urbaine | 21,5 | 18,0 | 17,9 | 16,6 | 16,6 |
| V/s INSD | 19,9 | | | | |
| P1 – La profondeur de la pauvreté | 14,2 | 14,2 | 13,3 | 13,3 | 13,2 |
| V/s INSD | 15,6 | | | | |
| P1 – La sévérité de la pauvreté | 6,2 | 6,3 | 6,0 | 6,1 | 6,2 |
| V/s INSD | 7,1 | | | | |
| B. Taux de croissance du revenu par groupe socio-économique | | | | | |
| Salariés du secteur public (UG-2, 4,1 %, 1,3 %, 14,1 %) | | 1,3 % | - 0,1 % | 0,6 % | 0,8 % |
| Indépendants vivriers (RP-5 ; 65,3 % ; 73,1 %, 50,2 %) | | 0,2 % | 3,5 % | -0,1 % | 0,5 % |
| Indépendants cultures de rente : coton (RP-6, 16,8 %, 14,1 % ; 37,8 %) | | 3,0 % | 6,2 % | 3,6 % | 5,3 % |
| Aides familiaux ruraux rémunérés (RPX-7, 0,6 %, 0,4 %, 29,3 %) | | 0,6 % | 1,3 % | 0,5 % | 0,8 % |
| Salariés du privé formel non échangeables (UP-8, 1,0 %, 0,2 %, 10 %) | | 24,0 % | - 2,1 % | 14,7% | 3,9 % |
| Salariés du privé formel non échangeables, non qualifié (UP-9, 1,9 %, 1,9 %, 42,9 %) | | 4,6 % | 0,8 % | 5,8 % | - 3,5 % |
| Indépendants urbains (UP-12, 5,6 %, 4,4 %, 35,2 %) | | 24,3 % | 4,1 % | 5,2 % | 6,3 % |
| Aides familiaux ruraux non rémunérés (UPX-16, 1,1 %, 1,4 %, 58,3 %) | | - 1,5 % | - 1,9 % | - 1,3% | - 3,3 % |
| Inactifs (jeunes, vieux, handicapés, etc.) – ruraux (RN-17, 3,6 %, 3,2 %, 39,7 %) 5/ | | 0,3 % | 0 % | 0,1 % | 0,2 % |

Source : DGEP/DPAM, mars 2005

Tableau 10 : Projection des indicateurs de pauvreté de 2005 à 2007 – Scénario accéléré

| Années | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|--------|------------|------------|--------|--------|
| A. Indicateurs de pauvreté | Actuel | Estimation | Projection | Proj. | Proj. |
| PO – Incidence totale de la pauvreté | 46,4 | 46,0 | 43,1 | 42,8 | 41,7 |
| V/s INSD | 46,4 | | | | |
| PO – Incidence de la pauvreté rurale | 50,4 | 50,5 | 48,0 | 48,1 | 47,3 |
| V/s INSD | 52,3 | | | | |
| PO – Incidence de la pauvreté urbaine | 21,5 | 18,5 | 14,5 | 12,9 | 11,0 |
| V/s INSD | 19,9 | | | | |
| P1 – La profondeur de la pauvreté | 14,2 | 14,2 | 13,1 | 13,0 | 12,7 |
| V/s INSD | 15,6 | | | | |
| P1 – La sévérité de la pauvreté | 6,2 | 6,3 | 5,9 | 6,0 | 6,0 |
| V/s INSD | 7,1 | | | | |
| B. Taux de croissance du revenu par groupe socio-économique (en%) | | | | | |
| Salariés du secteur public (UG-2, 4,1%, 1,3%, 14,1%) | | 1,3 % | -0,1 % | 0,6 % | 0,8 % |
| Indépendants vivriers (RP-5, 65,3 %, 73,1 %, 50,2 %) | | 0,2 % | 3,7 % | -0,1 % | 0,8 % |
| Indépendants cultures de rente : coton (RP-6, 16,8 %, 14,1 %, 37,8 %) | | 3,2 % | 6,6 % | 4,3 % | 6,5 % |
| Aides familiaux ruraux rémunérés (RPX-7, 0,6 %, 0,4 %, 29,3 %) | | 0,6 % | 1,4 % | 0,5 % | 1,0 % |
| Salariés du privé formel non échangeables (UP-8, 1 %, 0,2 %, 10 %) | | - 20,6 % | 12,6 % | 14,3% | 4,4 % |
| Salariés du privé formel non échangeables, non qualifiés (UP-9, 1,9 %, 1,9 %, 42,9 %) | | 4,6 % | 65,1 % | 20,3% | 12,2 % |
| Indépendants urbains (UP-12, 5,6 %, 4,4 %, 35,2 %) | | 24,3 % | 4,1 % | 7,6 % | 10,8 % |
| Aides familiaux ruraux non rémunérés (UPX-16, 1,1 %, 1,4 %, 58,3 %) | | - 1,5 % | 13,8 % | 2,3 % | 0,7 % |
| Inactifs (jeunes, vieux, handicapés, etc.) – ruraux (RN-17, 3,6 %, 3,2 %, 39,7 %) 5/ | | 0,3 % | 0 | 0,1 % | 0,2 % |

Source : DGEP/DPAM, mars 2005

Tableau 11: Evolution de l'encours de la dette extérieure en fin de période (en millions FCFA)

| INTITULE | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|------------------|
| Dette multilatérale | 897 341 | 843 350 | 847 647 | 785 909 | 864 885 | 961 916 |
| Dette bilatérale rééchelonnée | 57 013 | 55 390 | 70 913 | 41 216 | 49 569 | 49 757 |
| Dette bilatérale non rééchelonnée | 104 866 | 112 476 | 82 543 | 79 613 | 59 610 | 72 721 |
| Dette avalisée et dette directe aux Sociétés d'Etat | 4 380 | 4 226 | 6 332 | 51 787 | 56 369 | 52 697 |
| Total dette extérieure | 1 063 600 | 1 015 442 | 1 007 435 | 958 525 | 1 030 434 | 1 137 090 |

Tableau 12 : Evolution du service de la dette extérieure en fin de période (en millions FCFA)

| INTITULE | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dette multilatérale | 30 013 | 39 231 | 41 079 | 40 145 | 40 208 | 39 478 |
| Dette bilatérale rééchelonnée | 1 229 | 1 206 | 1 054 | 1 268 | 2 054 | 1 408 |
| Dette bilatérale non rééchelonnée | 10 213 | 8 700 | 7 050 | 6 233 | 7 160 | 5 975 |
| Total service avant PPTE | 41 455 | 49 137 | 49 183 | 47 646 | 49 422 | 46 861 |
| Annulation PPTE | 7 123 | 26 479 | 20 669 | 24 239 | 25 083 | 23 877 |
| Total service après annulation PPTE | 34 332 | 22 658 | 28 514 | 23 407 | 24 339 | 22 985 |

Source : MEF/ DGTCP/DDP

**Tableau 13 : ETAT RECAPITULATIF DU COMPTE SPECIAL (Ressources d'allègement de dettes 2000-2005) -
En unités monétaire FCFA**

| CREANCIERS | ANNEES | | | | | | TOTAL GENERAL |
|--------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | |
| DETTE MULTILATERALE | 6 838 923 778 | 25 275 807 218 | 20 128 824 168 | 22 971 546 230 | 19 097 919 240 | 22 282 049 121 | 116 595 069 755 |
| AID | 4 173 146 417 | 9 137 869 406 | 8 671 834 197 | 8 457 599 376 | 7 825 015 385 | 8 190 148 656 | 46 465 613 437 |
| BADEA | 942 663 720 | 1 714 113 454 | 245 848 317 | 155 632 415 | 84 985 776 | 287 140 016 | 3 430 383 698 |
| FMI | 1 723 113 641 | 3 993 372 023 | 3 835 062 781 | 7 949 286 690 | 5 081 390 699 | 7 848 574 843 | 30 430 800 677 |
| BOAD | | 781 401 118 | 932 573 218 | 473 928 605 | 603 315 437 | 970 350 657 | 3 761 569 035 |
| FAD | | 5 042 946 254 | 3 442 059 375 | 3 138 744 972 | 3 114 928 995 | 2 839 996 377 | 17 578 675 973 |
| BADEA | | 2 868 640 647 | 1 590 326 995 | 1 279 774 884 | 544 012 190 | 0 | 6 282 754 716 |
| FIDA | | 555 230 099 | 649 450 202 | 546 393 703 | 564 803 303 | 856 465 196 | 3 172 342 503 |
| BEI | | 727 249 105 | 751 669 083 | 970 185 585 | 1 279 467 455 | 1 289 373 376 | 5 017 944 604 |
| BID | | 454 985 112 | | | | | 454 985 112 |
| DETTE BILATERALE | 285 069 377 | 1 203 605 828 | 540 510 521 | 1 268 196 412 | 2 053 814 504 | 1 594 587 810 | 5 350 756 306 |
| Dettes bilatérales rééchelonnées | 285 069 377 | 771 976 418 | 507 931 906 | 1 268 196 412 | 2 053 814 504 | 1 594 587 810 | 4 886 548 281 |
| CESCE | 19 752 363 | 86 396 159 | 66 952 910 | 119 798 323 | 61 686 362 | 62 925 720 | 417 511 837 |
| COFACE | 107 261 075 | 344 885 365 | 150 165 496 | | 1 161 635 737 | 500 282 339 | 2 264 230 012 |
| NCM | 105 584 169 | 211 152 265 | 96 451 365 | 205 901 542 | 234 740 808 | 244 997 129 | 1 098 827 278 |
| SACE | 52 471 770 | 129 542 629 | 157 357 494 | 162 509 656 | 169 537 494 | 174 597 199 | 846 016 242 |
| BCGD | | | 37 004 641 | 72 986 535 | 73 657 120 | 76 314 616 | 259 962 912 |
| OKA BANK | | | | 641 684 747 | 323 667 721 | 324 090 386 | 1 289 442 854 |
| RUSSIE | | | | 65 315 609 | 28 889 262 | 24 940 775 | 119 145 646 |
| ICO | | | | 0 | 0 | 186 439 646 | 186 439 646 |
| Dettes bilatérales non rééchelonnées | 0 | 431 629 410 | 32 578 615 | 0 | | | 464 208 025 |
| FONDS KOWEITIEN | | 431 629 410 | 32 578 615 | | | | 464 208 025 |
| TOTAL | 7 123 993 155 | 26 479 413 046 | 20 669 334 689 | 24 239 742 642 | 21 151 733 744 | 23 876 636 931 | 121 945 826 061 |

Source : MEF/ DGTCP/DDP

Tableau 14 : Répartition du coût de l'assistance PPTE entre les créanciers (Chiffres en millions de dollar US)

| Créanciers | Assistance PPTE Initiale | Assistance PPTE Renforcée | | | Assistance bilatérale supplémentaire | Assistance totale attendue | Part relative en % | Montant engagé au 31 octobre 2006 | |
|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------|---------------|--------------------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------------------|----------------|
| | | PD2+PA2 | Topping-up | Total | | | | En millions USD | % contribution |
| 1. - Multilatéraux | 195,3 | 161,6 | 110,1 | 271,7 | | 467,0 | 81,6% | 466,16 | 89,5% |
| IDA | 90,8 | 79,1 | 60,8 | 139,9 | | 230,7 | 40,3% | 230,7 | 100,0% |
| BAD/FAD | 41,0 | 28,5 | 17,2 | 45,7 | | 86,7 | 15,2% | 86,7 | 100,0% |
| FMI | 21,7 | 22,2 | 13,7 | 35,9 | | 57,6 | 10,1% | 57,6 | 100,0% |
| BID | 10,0 | 7,9 | 4,4 | 12,318 | | 22,3 | 3,9% | 25,64 | 115,0% |
| EU/BEI | 7,9 | 6,4 | 3,0 | 9,4 | | 17,3 | 3,0% | 17,4 | 100,0% |
| BADEAO | 6,8 | 5,6 | 3,7 | 9,3 | | 16,1 | 2,8% | 16,1 | 100,0% |
| BOAD | 5,1 | 4,4 | 1,8 | 6,2 | | 11,3 | 2,0% | 11,3 | 100,0% |
| FONDS OPEP | 4,1 | 4,0 | 2,9 | 6,9 | | 11,0 | 1,9% | 11,42 | 103,8% |
| FIDA | 3,7 | 3,0 | 2,6 | 5,6 | | 9,3 | 1,6% | 9,3 | 100,0% |
| CEDEAO | 4,2 | 0,5 | 0,0 | 0,5 | | 4,7 | 0,8% | 0 | 0,0% |
| | | | | | | | | | |
| 2. - Bilatéraux | 32,3 | 34,6 | 16,2 | 50,8 | | 105,1 | 18,4% | 54,91 | 10,5% |
| CLUB DE PARIS | 12,6 | 10,5 | 1,5 | 12 | 22,0 | 46,6 | 8,1% | 46,6 | 100,0% |
| NON CLUB DE PARIS | 19,7 | 24,1 | 14,7 | 38,8 | 22,0 | 58,5 | 10,2% | 8,3 | 14,2% |
| | | | | | | | | | |
| TOTAL | 227,5 | 196,2 | 126,3 | 322,52 | 22 | 572,1 | 100,0% | | 521,07 |
| En % assistance totale | 39,8 % | | | 56,4 % | 3,8 % | 100,0 % | | | 91,09% |

Source : MEF/ DGTCP/DDP

Tableau 15 : Répartition détaillée du coût de l'assistance PPTE (chiffres en millions de dollars US)

| Créanciers | Assistance PPTE Initiale | Assistance PPTE Renforcée | | | Assistance bilatérale supplémentaire | Assistance totale attendue | Part relative en % | Montant engagé au 31 octobre 2006 | |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------|---------------|--|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-------------------|
| | | PD2+PA2 | Topping-up | Total | | | | En millions USD | % contribution |
| 1. - Multilatéraux | 195,3 | 161,6 | 110,1 | 271,7 | 0 | 467,0 | 81,6 % | 466,16 | 89,5 % |
| IDA | 90,8 | 79,1 | 60,8 | 139,9 | | 230,7 | 40,3 % | 230,7 | 100 % |
| BAD/FAD | 41,0 | 28,5 | 17,2 | 45,7 | | 86,7 | 15,2 % | 86,7 | 100 % |
| FMI | 21,7 | 22,2 | 13,7 | 35,9 | | 57,6 | 10,1 % | 57,6 | 100 % |
| BID | 10,0 | 7,9 | 4,4 | 12,3 | | 22,3 | 3,9 % | 25,64 | 115 % |
| EU/BEI | 7,9 | 6,4 | 3 | 9,4 | | 17,3 | 3,0 % | 17,4 | 100 % |
| BADEAO | 6,8 | 5,6 | 3,7 | 9,3 | | 16,1 | 2,8 % | 16,1 | 100 % |
| BOAD | 5,1 | 4,4 | 1,8 | 6,2 | | 11,3 | 2,0 % | 11,3 | 100 % |
| FONDS OPEP | 4,1 | 4 | 2,9 | 6,9 | | 11,0 | 1,9 % | 11,42 | 103,8 % |
| FIDA | 3,7 | 3 | 2,6 | 5,6 | | 9,3 | 1,6 % | 9,3 | 100 % |
| CEDEAO | 4,2 | 0,5 | 0 | 0,5 | | 4,7 | 0,8 % | 0 | 0 % |
| | | | | | | | | | |
| 2. - Bilatéraux | 32,3 | 34,6 | 16,2 | 50,8 | 22,0 | 105,1 | 18,4 % | 54,91 | 10,5 % |
| - CLUB DE PARIS | 12,6 | 10,5 | 1,5 | 12 | 22,0 | 46,6 | 8,1 % | 46,6 | 100 % |
| Autriche | 0,67 | | | | | | | | |
| France | 6,73 | | | | | | | | |
| Italie | 1,52 | | | | | | | | |
| Pays-Bas | 1,38 | | | | | | | | |
| Russie | 0,21 | | | | | | | | |
| Espagne | 1,62 | | | | | | | | |
| Royaume Uni | 0,48 | | | | | | | | |
| - NON CLUB DE PARIS | 19,7 | 24,1 | 14,7 | 38,8 | | 58,5 | 10,2 % | 8,3 | 9,6% |
| Algérie | 0,40 | 0,3 | 0 | 0,3 | | | | 0 | |
| Libye | 1,84 | 1,4 | 0,6 | 2 | | | | 0 | |
| Chine - Pékin | 1,06 | 0,8 | 0,8 | 1,6 | | | | 0 | |
| Taiwan | 2,63 | 9,9 | 6,5 | 16,4 | | | | 0 | |
| Côte d'Ivoire | 3,96 | 3,6 | 2 | 5,6 | | | | 0 | |
| Fonds Koweïtien | 6,14 | 5,4 | 3,7 | 9,1 | | | | 5,6 | |
| Fonds Saoudien | 3,62 | 2,7 | 1,1 | 3,8 | | | | 2,7 | |
| | | | | | | | | | |
| TOTAL | 227,5 | | | 322,52 | 22,0 | 572,1 | | 521,07 | |
| En % assistance totale | 39,8 % | | 56,4 % | | 3,8 % | 100 % | 100 % | | 91,09% |

Source : MEF/ DGTCP/DDP

Annexe 4 : VOLUME ET CARACTERE DU MOUVEMENT DE MIGRATION DE RETOUR IMPACT SOCIAL ET ECONOMIQUE

A la suite de la crise politique ivoirienne, depuis le 19 septembre 2002, plus de 300 000 Burkinabé¹ sont rentrés, pratiquement tous, dans leurs villages d'origine (fin mars 2003). Seule une petite part d'entre eux a pris le chemin du retour par le biais de « l'Opération Bayii »². Des observations dans différentes régions montrent que la vague n'a pas diminué pendant la phase relativement calme des accords de Marcoussis, mais est devenue plus grande au contraire³. Nous ne savons pas si et à quel moment ce mouvement de rapatriement forcé va s'arrêter. Mais vu le nombre élevé des Burkinabé vivant en Côte d'Ivoire et eu égard au développement incertain de la politique future, on ne peut pas exclure des scénarios plus tragiques. Actuellement, ce sont toujours les enfants et les femmes qui dominent encore parmi les rapatriés⁴. C'est une expérience qui avait également été faite lors du mouvement de fuite à la suite des conflits ethniques de Tabou⁵. Il semblerait donc que dans beaucoup de cas, une partie des familles émigrées soit restée, soit dans l'espoir d'un apaisement de la situation, soit pour pouvoir liquider les biens familiaux ou assurer le transfert des fonds.

Dans tous les cas, le rapatriement se fait par la force des choses. Et une partie des rapatriés rentreront sans économies substantielles, soit parce que le séjour était trop court soit parce qu'ils ont perdu une partie ou la totalité de leurs biens. Cependant, il semble judicieux de faire une estimation en plusieurs scénarii de l'évolution possible du mouvement de rapatriement et des impacts qui peuvent en découler.

Le scénario ci-après essaie de pronostiquer (dans les grandes lignes) l'évolution possible en trois variantes. Pour la période de 1999 jusqu'en août 2002, on a supposé un mouvement normal d'émigration et de migration de retour.

On y ajoute l'émigration de retour observée, d'environ 15 000 Burkinabé (après les événements de Tabou en fin 1999/début 2000) et de 13 500 après la tentative de coup d'état de janvier 2001⁶.

Pour la période allant de septembre 2002, on estime le nombre de rapatriés à 50 000. Pour la période de janvier à mars 2003 on suppose un nombre supplémentaire de 150 000 rapatriés. Parmi les rapatriés, on estime à un tiers la proportion des Burkinabé nés en Côte d'Ivoire.

¹) Selon les informations du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) du 15.04.2003. Mi-avril 2003, 243 879 (Le Pays, n°2861, 22 Avril 2003).

²) 7 172 rapatriés (= 4,5 %) jusqu'au 11 mars 2003. Bayiri (mooré) signifie maison ou cours du père.

³) Dans quatre départements de la province du Poni (Gaoua, Kampti, Lororpeni et Nako), le nombre de rapatriés de janvier à fin mars 2003 a plus que triplé de (nombre total) 1 343 à 4 057 (informations relevées au niveau des départements lors de la préparation du projet GTZ « Réintégration sociale des familles rapatriées, des femmes et des enfants dans les régions rurales »).

⁴) Opération Bayiri au 13.12.2002 : 53,1 % d'enfants, 30,4 % de femmes et 16,5 % d'hommes, au 28.01.2003 : 42,09 % d'enfants, 35,4 % de femmes, 22,44 % d'hommes, Province du Bam (au 10 mars 2003) : 50,7 % d'enfants, 24,3 % de femmes et 24,9 % d'hommes (Léonce Zoungana, 2003)

⁵) Sur 10 408 rapatriés dans la province du Poni, il y avait 63,9 % d'enfants, 20,49 % de femmes et 15,5 % d'hommes (MASSN, 2000).

⁶) Après la tentative de coup d'état du 7 au 8 janvier 2001, le Burkina avait été soupçonné de faire partie des instigateurs du coup d'état. Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale a estimé en fin janvier 2001 le nombre de Burkinabé qui étaient obligés de fuir à cause de cela à 12 500 – 13 500.

A partir d'avril 2003, le scénario se divise en trois lignes différentes (E1 – E3) quant aux estimations faites sur le nombre attendu de rapatriés (estimations minimales, moyennes et maximales).

Tableau 16 : Rapatriés en % des émigrés⁷. Hypothèses pour trois scénarii

| Année / Scénario | E1 | E2 | E3 |
|------------------|----|----|----|
| 2003 | 15 | 30 | 45 |
| 2004 | 6 | 15 | 27 |
| 2005 | 3 | 6 | 9 |

Il en résulte les évolutions possibles suivantes du mouvement de rapatriement.

Le bond inattendu de la croissance démographique aggravera sans aucun doute le problème de la surpopulation dans les régions rurales particulièrement concernées (rapport population / terre arable). D'autant plus que la composition observée jusqu'ici de la vague de rapatriés laisse à craindre que la structure de la population pour l'instant, à peine un changement positif (le changement puisse même être négatif). Le manque de ressources à court ou à long terme (nourriture, eau, espace habitable d'une part, sol, équipements agricoles, bétail, semences d'autre part) peut mener à l'émergence de conflits au sein des communautés villageoises, qui ne sont pas préparées à faire face aux problèmes économiques et sociaux que la vague des rapatriés ramène avec elle.

La surcharge des services de l'enseignement, des organismes de santé et d'autres organismes sociaux se profile. Déjà à l'heure actuelle le Burkina est, de tous les Etats de l'UEMOA, le pays accusant le nombre moyen d'élèves le plus élevé / par enseignant (62)⁸. Pour les enfants rapatriés, il faudrait employer en trois ans entre 321 (E1) et 880 (E3) nouveaux enseignants, afin de pouvoir assurer aux enfants déjà scolarisés des conditions au moins similaires (donc en comparaison, des conditions aussi mauvaises). Déjà maintenant, le pays accuse le taux de vaccination infantile le plus bas de tous les pays de l'UEMOA, le moins d'infirmières / d'infirmiers par rapport à la population, et pour ce qui est de la concentration par médecin, seul le Niger est en plus mauvaise posture⁹.

Et n'oublions pas le problème des effets du mouvement de rapatriement qu'il faut attendre sur la propagation de l'épidémie du VIH/SIDA. Déjà jusqu'ici, il fallait voir un développement rapide comme étant également une conséquence de la tradition de la migration circulaire. A cause du grand nombre de migrants des régions rurales ; ce développement s'est fait sans profil village/ville distinct. La prévalence chez les adultes entre 15 et 49 ans était d'environ 7,5 % en fin 2001. Ainsi le Burkina Faso devenait (après la Côte d'Ivoire) le deuxième pays le plus touché. Déjà à l'heure actuelle, la pandémie a contribué à un affaiblissement au niveau du développement du pays. La mortalité infantile se situe, avec 108,6 (pour mille) à plus de 8 % au-dessus de l'espérance de vie attendue (sans le SIDA), qui est à 46,7 au lieu de 55,7 ans. Le Produit Intérieur Brut perdu s'élève à environ 1 %. En 2010, un enfant sur quatre pourrait devenir

⁷) Par rapport au nombre total des émigrés Burkinabé en Côte d'Ivoire (nés au Burkina Faso) pour chaque année.

⁸) PNUD, 2001 : 205 (Chiffre pour l'année 1998).

⁹ 46 % des enfants d'un an étaient vaccinés contre la tuberculose (199 597) et 33 % contre la rougeole. Il y avait une infirmière / un infirmier pour 13 879 personnes, un médecin pour 28 572 personnes (toutes les informations selon le PNUD, 200 : 203-204).

orphelin. Là où les deux parents ont été victimes de la pandémie, seul un enfant sur dix peut poursuivre son cursus scolaire. L'épidémie mène à la perte des parties les plus actives et les plus qualifiées de la population, ce qui a de même des effets dévastateurs pour les secteurs décisifs de l'économie comme l'administration, la justice, les organismes de la santé et le secteur de la formation. Au regard du profil de prévalence toujours distincte entre les deux pays voisins, la poussée des rapatriés donnera également un nouvel essor au développement de la pandémie.

Quels mouvements des envois faut-il attendre au regard du mouvement actuel (diminution du nombre d'expéditeurs potentiels ; augmentation rapide mais provisoire du nombre de rapatriés ayant des économies).

En 2003, la chute brutale au niveau des transferts d'argent est contrebalancée par les sommes d'argent importantes qui sont attendues avec les économies que les rapatriés ramènent avec eux. Mais l'argent des uns n'est pas l'argent des autres. D'une part, les ménages qui jusqu'ici ont bénéficié d'envois vont davantage être pauvres. L'étude de Jean-Pierre LACHAUD peut être comprise ici comme une analyse de la débâcle possible. D'autre part, les résultats de plusieurs années pourraient, du fait qu'il n'y a aucun préalable pour des investissements productifs, finir dans l'exhibition ostentatoire de richesses, donc être dilapidé en l'espace d'un temps très court. Et n'oublions pas qu'une partie des rapatriés n'a pu réaliser aucune épargne ou alors l'a perdue lors de violentes altercations, ce qui a pu mener à un tissu de relations précaires entre les ménages qui ne reçoivent plus d'envois financiers et les rapatriés ayant des économies ou n'en ayant pas.

CONCLUSIONS

Les régions ayant traditionnellement une forte migration vers la Côte d'Ivoire font partie des régions les plus pauvres du Burkina Faso. La migration de retour forcée empire, du moins dans l'immédiat, les conditions de développement social et économique de ces régions. Elle menace d'aggraver la pauvreté et l'inégalité existante et de contribuer à créer un potentiel de conflits.

Les rapatriés de la Côte d'Ivoire rentrés entre septembre 2002 et mars 2003 se trouvent dans une situation qui ne diffère de celle des réfugiés des autres zones de conflits que du fait qu'ils peuvent retourner dans leurs villages d'origine qui ne se situent pas dans des zones de conflits et qu'en règle générale ils sont bien accueillis. La plupart des rapatriés sont des émigrants temporaires du travail ayant mis fin à leur séjour en Côte d'Ivoire avant terme. Mais parmi eux se trouvent également des Burkinabé dont les familles vivaient déjà dans la deuxième ou troisième génération en Côte d'Ivoire. Certains d'entre eux ont perdu tous leurs biens. Et au cours de la migration de retour, il faut compter aussi avec des soldats démobilisés (y compris des enfants-soldats).

Une partie des rapatriés revient avec des expériences traumatisantes dans une communauté villageoise qui n'est qu'indirectement informée de ces expériences et qui est à peine préparée aux problèmes économiques et sociaux que la vague de rapatriés ramène avec elle.

Après l'émigration forcée du travail vers la Côte d'Ivoire au début de l'ère coloniale, l'émigration est devenue une tradition sociale depuis les années 60 et 70. Le système de la migration circulaire a été un facteur essentiel pour le développement économique des deux pays pendant plus de quatre décennies.

Mais bien que les envois financiers des migrants aient eu pendant longtemps un poids important dans la constitution de la balance des paiements Burkinabé, ils n'ont pas vraiment pu équilibrer les effets négatifs du mouvement de migration. A long terme, la pauvreté massive et l'augmentation de l'inégalité au Burkina Faso n'ont pas diminué, mais augmenté. Des tâches supplémentaires ont été imposées aux femmes sans que leur position sociale n'ait changé de façon durable.

Malgré la tendance à la surpopulation, la migration circulaire a créé un manque de main d'œuvre dans les phases décisives de la culture hivernale, une sous-population structurelle ; en conséquence, des parties importantes des terres cultivables n'ont pas pu être mis en valeur de façon appropriée. Mais elle a eu surtout un effet stabilisant et conservateur sur les structures sociales qui sont un obstacle à un développement durable de la société Burkinabé.

Le débat retardé sur la position sociale des jeunes et des jeunes adultes (non moins celles des femmes) sera la base de la réussite de la réintégration sociale et économique des rapatriés.

On pourrait créer peut être ainsi le noyau d'une nouvelle tradition dans laquelle l'émigration temporaire du travail continuera certes d'exister comme par le passé, mais non plus comme un processus d'auto renforcement déterminant le développement du village, mais comme un élément parmi d'autres dans la stratégie de survie des communautés villageoises.

PLAN D'APPUI A LA REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES RAPATRIÉS

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays de la sous région Ouest Africaine, fait de plus en plus face à la gestion des reflux massifs de ses compatriotes, jadis établi en Côte d'Ivoire.

Ainsi, victimes d'exactions, d'expulsions et de mauvais traitements aux motifs de conflit militaro-politique, identitaire ou de xénophobie, de foncier, mais surtout de crises socio-économiques, près de 300 000 Burkinabé sont retournés au pays dans la violence depuis le déclenchement de la crise ivoirienne le 19 septembre 2002.

Aussi, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence visant à organiser dans des conditions humaines requises le retour de nos compatriotes par la mise en place d'un dispositif d'accueil dénommé « Opération Bayiri¹⁰ », conduite par le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), structure nationale à caractère social et humanitaire, chargée de la gestion des situations d'urgence et de réhabilitation. Cette opération qui a coûté plus de quatre cent millions (400 000 000) de FCFA a permis d'accueillir plus de 7 000 rapatriés dans sa première phase d'exécution.

Dépossédés de toutes ressources de survie, les rapatriés accueillis dans des conditions déplorables, voire dramatiques ont survécu grâce aux efforts de solidarité nationale et de l'appui de certains partenaires.

Après cette phase d'assistance humanitaire d'urgence, le Gouvernement souhaite entreprendre avec l'appui de ses partenaires au développement la seconde étape qui consiste à mettre en œuvre un plan d'appui à la réinsertion socio-économique des rapatriés.

¹⁰) « Bayiri » signifie pays natal en langue nationale mooré

En conséquence, quatre ministères ont été commis à l'élaboration dudit plan.

Il s'agit :

- du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- du Ministère de l'Economie et du Développement ;
- et du Ministère des Finances et du Budget.

Un Comité technique pluridisciplinaire d'experts nationaux issus de ces quatre ministères a ainsi été constitué. Cette équipe a eu pour mission principale de produire le présent plan. Pour ce faire, le Comité technique d'experts nationaux avait pour missions de faire :

- une évaluation de la situation actuelle des rapatriés ;
- une évaluation des potentialités de réinsertion socio-économique des zones d'accueil ;
- des propositions d'approches et de stratégies d'actions à entreprendre ;
- un budget global des programmes sectoriels de réinsertion des rapatriés ;
- un chronogramme d'exécution et un plan de suivi/évaluation.

Par ailleurs, les migrations internes et internationales constituent un phénomène encore important de la démographie burkinabé. Elles affectent directement la répartition de la population à l'intérieur du territoire national. Les migrations internes se font de façon anarchique et sont un facteur de dégradation accélérée des milieux écologiques encore disponibles et compromettent ainsi l'avenir. Ce déséquilibre croissant entre les ressources naturelles disponibles et la pression démographique indique des perspectives difficiles de développement du pays. Les migrations internationales procurent des devises au pays, mais on note ces dernières années un ralentissement dû aux difficultés socio-économiques ainsi que la montée de la xénophobie dans certains pays d'accueil.

Bien que leur intensité soit en baisse, les migrations internationales sont restées prépondérantes de 87,1 % en 1960/612, les échanges avec l'étranger représentaient près de 82,5 % des flux migratoires entre 1988-1992. Le Burkina Faso pendant longtemps a été considéré comme un réservoir de main d'œuvre pour les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire. Entre 1988 et 1992, on estime à 538 000 le nombre de personnes ayant migré vers la Côte d'Ivoire. Cette situation se comprend quand on sait que les 2/3 du territoire et de la population de la colonie de Haute Volta furent rattachées en 1932 à la Côte d'Ivoire et que la main d'œuvre de l'actuel Burkina Faso était recrutée de force pour l'exploitation des plantations côtières de ce pays.

Il ressort toutefois des récentes études et enquêtes sur les migrations qu'une inversion des tendances migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire est en train de s'opérer ces dernières années, même si le solde migratoire avec ce pays reste négatif. Cette situation s'explique bien évidemment par l'importance du nombre de migrants de retour engendrée par la situation économique difficile de la Côte d'Ivoire et davantage par les tracasseries auxquelles sont confrontés les ressortissants burkinabé dans ce pays.

Pourtant, après les indépendances, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, conscients de la réalité historique qui liait leurs deux peuples, ont manifesté une volonté politique commune en vue de faciliter les mouvements de populations entre les deux pays qualifiés de frères. L'expression de cette volonté politique a été matérialisée par des accords bilatéraux et multilatéraux. En effet, le

09 mars 1960, le Burkina Faso (alors Haute Volta) signait avec la Côte d'Ivoire une convention de main d'œuvre.

Depuis la date du 19 septembre 2002, on estime, en fin avril, à environ 300 000 personnes le nombre de Burkinabé rentrés de Côte d'Ivoire. Face à la gravité de la situation, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, de la société civile, du secteur privé et des populations, a mis en place un dispositif d'alerte préventive d'urgence à travers un plan d'action d'assistance des rapatriés de Côte d'Ivoire en novembre 2002. Au-delà de la gestion de cette situation d'urgence qui a permis de rapatrier nos compatriotes dans des conditions humaines, le Gouvernement se propose de relever le défi de l'insertion socio-économique de ces rapatriés de Côte d'Ivoire à travers le présent plan d'appui.

Dispositif d'accueil

Face à l'ampleur de la crise ivoirienne, le Gouvernement burkinabé a adopté un dispositif d'alerte préventive dont une des composantes consiste à organiser dans des conditions humaines requises le retour de nos compatriotes au pays.

La réalisation de cette volonté politique d'organiser le rapatriement de nos compatriotes s'est traduite par le lancement de l'opération « Bayiri », pilotée par le CONASUR. Sa mise en œuvre est fondée sur un plan d'accueil qui prévoit des stratégies de coordination dans la prise en charge du rapatrié depuis sa zone d'expulsion à sa localité d'origine ou d'accueil.

Cette phase d'assistance humanitaire d'urgence a porté essentiellement sur l'accueil des rapatriés en territoire burkinabé. A cet effet, des sites d'accueil et centres de transit ont été créés suivant les prévisions de deux zones d'entrée possibles des expulsés de la Côte d'Ivoire :

- Axe Pô-t-Ouagadougou via le Ghana ;
- Axe Sud Ouest formant la frontière entre le Burkina et la Côte d'Ivoire par les points de passages possibles (Banfora, Batié, Gaoua et Léo).

Ainsi, les sites d'accueil suivants ont été identifiés :

- Province de la Comoé (Yendéré et Mangodara) ;
- Province du Poni (Kampti et Dapola) ;
- Province du Nounbiel (Boussoukoula).

Ils sont situés non loin de la route principale et accessible aux bus et aux camions. Ils constituent des aires aménagées d'une superficie exploitable de 2 500 m², équipées de latrines et d'un local d'entreposage de vivres. Ils sont principalement destinés à :

- l'identification et au recensement des personnes déplacées;
- une première médication sommaire des malades;
- la vaccination des déplacés;
- l'alimentation en eau potable et à la restauration légère des rapatriés.

La durée de séjour du rapatrié dans le site d'accueil est prévue pour quelques heures sauf exceptionnellement pour les personnes en difficulté.

De même, les centres de transit ont été constitués dans les principales villes d'Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et les chefs lieux des provinces frontalières avec la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Il s'agit de:

- Province du Kadiogo: Ouagadougou;
- Province du Houet: Bobo-Dioulasso ;
- Province de la Comoé: Banfora;
- Province du Poni: Gaoua;
- Province du Nahouri: Pô.

Le centre de transit forme une aire de 50 000 m² (250 m x 200 m) qui comporte:

- une aire d'implantation de 500 tentes;
- un centre d'administration;
- un centre de santé et de vaccination;
- une aire de cuisine et distribution de nourriture;
- une aire de parking pour débarquement;
- une aire de parking pour embarquement.

Ils sont aménagés à l'effet de permettre le séjour et l'hébergement des déplacés pour une durée maximale de trois jours.

Ils sont destinés à:

- assurer le repos et la restauration des populations déplacées;
- compléter l'identification et le recensement des populations déplacées;
- prendre en charge les malades;
- mettre en place les programmes d'assistance aux déplacés (protection, éducation, formation, sensibilisation, surveillance épidémiologique...);
- permettre la distribution des kits de survie.

PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET DE BUDGET DU PLAN D'APPUI A LA REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES RAPATRIES

L'objectif général assigné au plan d'appui à la réinsertion socio-économique, qui s'inscrit dans le cadre global de la politique de lutte contre la pauvreté, est de créer des conditions optimales pour un épanouissement social des rapatriés dans leurs milieux d'accueil.

Pour atteindre cet objectif global, des objectifs sectoriels ont été définis dans six domaines :

Tableau 17 : Synthèse du budget prévisionnel par an et par programme

| Sous-Programme | Coût total | PREVISIONS | | |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | | 2003 | 2004 | 2005 |
| 1. Programme d'appui dans le domaine de l'action sociale | 3 984 884 270 | 2 760 484 270 | 699 000 000 | 525 400 000 |
| 2. Programme d'appui dans le domaine de l'enseignement secondaire supérieur et de la recherche scientifique | 2 643 000 000 | 909 000 000 | 909 000 000 | 825 000 000 |
| 3. Programme d'appui dans le domaine de l'éducation | 1 333 852 922 | 265 872 148 | 788 314 591 | 279 666 183 |
| 4. Programme d'appui dans le domaine de la santé | 476 477 058 | 279 920 690 | 123 278 183 | 73 278 185 |
| 5. Programme d'appui dans le domaine de l'agriculture | 3 395 000 000 | 1 165 000 000 | 2 230 000 000 | 0 |
| 6. Programme d'appui dans le domaine de l'élevage | 3 255 100 887 | 1 202 546 255 | 1 076 277 316 | 976 277 316 |
| 7. Programme d'appui dans le domaine de la protection de l'environnement | 461 178 500 | 28 132 500 | 219 046 000 | 214 000 000 |
| 8. Programme d'appui dans le domaine du renforcement de la sécurité | 500 000 000 | | 300 000 000 | 200 000 000 |
| 9. Programme d'appui dans le domaine de promotion de la femme rapatriée | 850 400 000 | 280 400 000 | 340 000 000 | 230 000 000 |
| 10. Programme d'appui ponctuel et spécifique | 200 000 000 | 100 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 |
| TOTAL GENERAL | 17 099 893 637 | 6 991 355 863 | 7 734 916 090 | 3 373 621 684 |
| TAUX | 100,00 % | 40,89 % | 39,39 % | 19,73 % |

L'élaboration du projet de budget opérationnel du plan d'appui à la réinsertion socio-économique des rapatriés est réalisée sur la base d'un effectif corrigé de 220 800 rapatriés.

Le coût global est estimé à 48 460 585 FCFA. Il concerne les secteurs suivants :

- le domaine de l'action sociale : 8 452 422 500 FCFA
- le domaine de l'éducation : 7 871 398 760 FCFA
- le domaine de la santé, de l'eau et de l'assainissement : 12 500 000 000 FCFA
- le domaine agro- sylvo-pastoral : 8 470 000 000 FCFA
- le domaine de l'emploi : 1 800 000 000 FCFA
- le domaine de la promotion de la femme : 1 290 000 000 FCFA

DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES MINISTERES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

La mise en œuvre du plan a connu deux difficultés majeures :

➤ **Les problèmes de financement**

Le redéploiement des ressources financières des projets / programmes en cours des départements ministériels qui a été retenu comme source principale de financement des actions du plan n'a pas été possible dans la plupart des ministères. Une table ronde des partenaires techniques et financiers n'a pu également être organisée autour du financement du plan.

➤ **Difficultés de mise en évidence par les ministères des actions qu'ils ont réalisées en faveur des rapatriés**

Exceptés quelques ministères, un dispositif permettant de capitaliser les informations sur les actions de réinsertion réalisées au profit des rapatriés (nombre des bénéficiaires, coûts des actions

réalisées) n'a pu être mis en place. Il n'a donc pas été possible pour ces ministères de séparer leurs actions habituelles des actions du plan.

PROPOSITIONS DE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Au regard des difficultés constatées dans sa mise en œuvre et du suivi des actions du plan, la prise en compte des recommandations ci-après s'avère nécessaire.

1. Organiser une réflexion interne au sein de chaque ministère sur les actions du plan relevant de sa compétence. Cette réflexion aura pour but de faire prendre conscience à chaque département de ses responsabilités dans la mise en œuvre du plan opérationnel au niveau sectoriel.
2. Rechercher des financements pour les actions essentielles du plan non encore financées.
3. Organiser des missions d'évaluation sur le terrain.

L'acquisition d'un minimum de financement s'avère indispensable si l'on veut atteindre les résultats escomptés.

Les missions d'évaluation viseront à collecter des informations dans tous les domaines du plan relevant de la compétence de chaque département ministériel et d'attirer l'attention des agents de terrain sur la nécessité du suivi des activités et de réinsertion des rapatriés sur le territoire national.

Le renforcement de l'exécution du plan par le Gouvernement permettra de réduire l'aggravation des conséquences de la pauvreté, du chômage et du sous emploi des populations en général et des rapatriés en particulier.

Tableau 18 : Bilan dans le domaine de la femme rapatriée

| Actions programmées | Durée de réalisation | Actions réalisées | Coût total | Financement acquis au démarrage | Réalisation financière de la période | Taux de réalisation | Observations |
|---|----------------------|--|--------------------|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------|---|
| Sous-programme 9 – Programme d’appui dans le domaine de promotion de la femme rapatriée | | | | | | | |
| 9.1- Doter les femmes rapatriées démunies de techniques | 2003-2005 (3 ans) | Dotation de 23 associations féminines ayant en leur sein des femmes rapatriées | 657 400 000 | 657 400 00 | 7 423 106 | 1,21 % | |
| 9.2- Mettre en place un programme de formation en gestion de micro crédits marketing et en utilisation des technologies | 2003-2004 (1 an) | Formation de 16 femmes rapatriées en gestion de micro crédits | 90 000 000 | 90 000 000 | | - | Coût non évalué |
| 9.3- Former 1000 femmes en gestion de crédits, marketing et gestion des ressources humaines | 2003-2004 (2 ans) | Des femmes rapatriées ont été formées | 48 000 000 | 48 000 000 | | - | Coût non évalué et nombre non déterminé |
| 9.4- Octroyer des crédits à 1000 femmes rapatriées pendant trois ans | 2003-2004 (2 ans) | Des femmes rapatriées ont bénéficié de crédits | 50 000 000 | 50 000 000 | - | - | Coût non évalué et nombre non déterminé |
| 9.5- Prendre en charge les frais de coordination (recrutement d’un chargé de suivi de dossiers) | 2003-2004 (2 ans) | | 5 000 000 | 5 000 000 | - | - | Coût non évalué |
| Total sous programme 9 | | | 850 400 000 | 850 400 000 | 7 423 106 | 0,87 % | |

Tableau 19 : Répartition de l'effectif corrigé¹ des rapatriés par province à la date du 30 avril 2003

| ° | PROVINCE | EFFECTIF | | | |
|----|--------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| | | Hommes | Femmes | Enfants | TOTAL |
| 1 | Houet | 4 297 | 6 453 | 18 842 | 29 593 |
| 2 | Boulkiemdé | 3 423 | 5 483 | 17 281 | 26 188 |
| 3 | Passoré | 4 494 | 5 794 | 10 169 | 20 458 |
| 4 | Mouhoun | 2 696 | 4 815 | 7 126 | 14 636 |
| 5 | Kouritenga | 3 753 | 3 904 | 6 027 | 13 684 |
| 6 | Poni | 4 677 | 3 515 | 4 174 | 12 366 |
| 7 | Bam | 2 284 | 2 101 | 4 535 | 8 920 |
| 8 | Boulgou | 3 062 | 2 773 | 2 760 | 8 595 |
| 9 | Bougouriba | 1 693 | 1 849 | 4 513 | 8 055 |
| 10 | Zoundwéogo | 1 405 | 1 442 | 4 540 | 7 387 |
| 11 | Yatenga | 1 799 | 2 339 | 2 133 | 6 270 |
| 12 | Zonoma | 1 016 | 1 359 | 3 643 | 6 018 |
| 13 | Noumbiel | 1 313 | 920 | 2 389 | 4 622 |
| 14 | Ganzourgu | 668 | 993 | 2 856 | 4 517 |
| 15 | Ioba | 1 076 | 902 | 2 407 | 4 384 |
| 16 | Comoé | 957 | 1 172 | 2 105 | 4 233 |
| 17 | Soum | 801 | 311 | 2 416 | 3 529 |
| 18 | Loroum | 764 | 828 | 1 364 | 2 957 |
| 19 | Sanmatenga | 979 | 760 | 1 172 | 2 911 |
| 20 | KénéDougou | 494 | 449 | 1 666 | 2 609 |
| 21 | Nahouri | 380 | 732 | 1 304 | 2 416 |
| 22 | Léraba | 517 | 632 | 1 149 | 2 297 |
| 23 | Koulpélogo | 471 | 508 | 1 271 | 2 261 |
| 24 | Kadiogo | 384 | 288 | 1 510 | 2 183 |
| 25 | Oudalan | 1 382 | 215 | 325 | 1 922 |
| 26 | Namentenga | 485 | 366 | 764 | 1 616 |
| 27 | Gourma | 183 | 307 | 1 112 | 1 602 |
| 28 | Nayala | 279 | 339 | 801 | 1 419 |
| 29 | Bazéga | 339 | 316 | 741 | 1 396 |
| 30 | Ziro | 384 | 311 | 673 | 1 368 |
| 31 | Sanguié | 270 | 334 | 645 | 1 249 |
| 32 | Séno | 870 | 160 | 92 | 1 121 |
| 33 | Oubritenga | 508 | 224 | 357 | 1 089 |
| 34 | Banwa | 211 | 302 | 568 | 1 080 |
| 35 | Tuy | 114 | 146 | 691 | 952 |
| 36 | Kourwéogo | 151 | 224 | 531 | 906 |
| 37 | Sissili | 265 | 229 | 366 | 860 |
| 38 | Balé | 169 | 160 | 439 | 769 |
| 39 | Sourou | 92 | 151 | 430 | 673 |
| 40 | Kossi | 96 | 151 | 389 | 636 |
| 41 | Yagha | 128 | 64 | 174 | 366 |
| 42 | Gnagna | 119 | 82 | 82 | 284 |
| 43 | Tapoa | 27 | 46 | 105 | 178 |
| 44 | Komondjari | 41 | 18 | 64 | 124 |
| 45 | Kompienga | 64 | 18 | 18 | 101 |
| | TOTAL | 49 583 | 54 485 | 116 732 | 220 800 |
| | % | 22,46 | 24,68 | 52,87 | 100 |

1) Formule de correction : Exemple nombre total de rapatriés dans la province du Houet
 $= 6\,466 / 48\,245 * 220\,800 = 29\,593$

Annexe 5 : Dossier coton

Les nombreux efforts fournis pour la relance de la filière coton depuis 1995 ont donné des résultats probants. Les actions sur l'apurement du crédit, les mécanismes incitateurs de fixation des prix soutenus par des ristournes aux producteurs ont rendu la filière coton très attractive, ce qui explique la forte progression de la production. Avec une amélioration de la qualité de la fibre (80% de la fibre est classée dans la meilleure catégorie en 2003).

EVOLUTION DES PRODUCTIONS

Tableau 20. Evolution de la production de coton (milliers de tonnes)

| Année | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|---------|
| Coton fibre | 90.3 | 140.5 | 119.0 | 109.1 | 116.4 | 158.4 | 171.7 | | |
| Coton graine | 338.1 | 284.5 | 254.2 | 276.0 | 378.4 | 406.0 | 480.6 | 641 | 750,985 |

Tableau 21. Prix aux producteurs de coton premier choix (en FCFA le Kg)

| Année | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006/7 Prévision |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|---------------------|
| Prix | 159.4 | 159.4 | 158.5 | 159.5 | 174.5 | 174.1 | 173.9 | 175 | 170 | 165 |

Tableau 22. Evolution des indices de prix à l'exportation et à l'importation

| Année | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Indice à l'importation | 185.9 | 187.9 | 199.4 | 226.7 | 229.3 | 231.8 | 244.9 |
| Indice à l'exportation | 147.0 | 158.9 | 138.9 | 80.2 | 84.9 | 78.9 | 91.9 |

Sur le plan économique, le coton joue un rôle stratégique. C'est le principal produit agricole d'exportation du Burkina. Les producteurs de coton estimés en 2002 à 200.000, tirent 60% de leur revenu agricole du coton. Le coton constitue également la principale source de devises du pays avec 60 à 70% des recettes d'exportations en valeur.

Le coton est aussi l'une des principales bases de promotion du secteur industriel moderne. Une dizaine d'usines d'égrenage, d'une capacité de plus de 250.000 tonnes, a été installée, tandis que des huileries comme SAPHYTO et FILSHA doivent leur existence à cette culture.

Auparavant, les prix étaient fixés pour une période de deux à trois ans. Désormais, ils seront fixés chaque année en début de la campagne agricole. Ainsi, pour l'année prochaine, le coton premier choix sera acheté à 165 FCFA le kilogramme (il était de 175 FCFA/kg auparavant) et le coton deuxième choix à 140 FCFA/kg. Il n'existe plus de troisième choix pour la campagne 2006-2007.

La SOFITEX a reçu une subvention de l'Etat de 3 milliards de FCFA et la Banque Islamique est prête à accorder un crédit pour aider les producteurs. Ces fonds serviront à subventionner les intrants (engrais, insecticides et autres herbicides).

La production 2005 était de 600.000 tonnes pour la seule SOFITEX. Au plan national, elle était de 750.000 tonnes de coton graine. L'ouverture des nouvelles zones cotonnières du Centre et de l'Est aux opérateurs privés (SOCOMA FASO COTON) est effective depuis septembre 2004. Le renforcement de la capacité d'égrenage de la SOCOMA en Octobre 2005 a permis la création de 254 emplois directs et plus de 500 emplois indirects.

Les trois (3) sociétés cotonnières au Burkina Faso : SOFITEX, SOCOMA et FASOCOTON, font face à un déficit cumulé de près de 35 milliards de francs CFA à cause de la chute des cours mondiaux du fait des subventions octroyées par les pays du Nord à leurs productions, à la hausse du prix du baril et à la dépréciation continue du dollar qui est la monnaie de transaction.

Le Burkina a assuré le suivi du dossier relatif à « l'initiative sectorielle en faveur du coton » introduit auprès de l'OMC en avril 2003 par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. Il a participé aux activités préparatoires aux négociations et à la conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005.

L'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB), mise en place en 2005, est très active dans la promotion de la filière. Son Président, François Traoré, sera décoré Docteur Honoris Causa de l'Université des sciences agronomiques de Gembloux en Belgique le 10 mai 2006.

EXPORTATIONS DU COTON

Durant la période 1997- 2002, le Burkina Faso a exporté un volume important de coton. Le volume de coton exporté est de 97 668 tonnes en 1997, 119 749 tonnes en 2000 et 146 362,1 tonnes en 2002, soit une évolution positive de 49,8% entre 1997 et 2002. Ces exportations ont entraîné des recettes de plus 80 milliards/an à l'économie. Malgré ces volumes importants de coton exporté, le Burkina Faso importe du coton (pour des réexportations) ainsi que des fibres synthétiques ou artificielles discontinues (4205,9 tonnes en 1997 et 5 190 tonnes en 2002).

Tableau 23. Exportations en tonnes

| Libellé \Année | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Coton | 97 668 | 116 264 | 114 337 | 119 749 | 114 600 | 146 362 |
| Total ci-dessus (des 20) [1] | 216 599 | 270 583 | 251 128 | 271 730 | 247 057 | 300 967 |
| TOTAL DES EXPORTATIONS [2] | 237 122 | 288 660 | 260 149 | 354 107 | 341 158 | 352 223 |
| [1] / [2] | 91 | 94 | 97 | 77 | 72 | 85 |

Tableau 24. Volume des exportations en millions de FCFA (FOB)

| Libellé\ Année | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Coton | 75 682 | 96 121 | 95 698 | 76 184 | 79 087 | 75 316 |
| Total ci-dessus (des 20) [1] | 123 916 | 146 378 | 146 384 | 122 000 | 124 797 | 119 377 |
| TOTAL DES EXPORTATIONS [2] | 133 700 | 190 400 | 156 284 | 146 400 | 163 800 | 170 800 |
| [1] / [2] | 93 | 77 | 94 | 83 | 76 | 70 |

LE COTON ET LES COTONNADES

Le coton est le premier produit d'exportation du Burkina Faso. De 1997 à 2002, les recettes d'exportations des cotons et cotonnades ont représenté 44% à 58% de la valeur des exportations totales du Burkina Faso.

Plus de 95% des recettes liées à ces produits (coton et cotonnades) proviennent de la vente du coton en masse égrené. Le reste étant constitué des exportations de fils de coton et de coton non égrené.

Le principal client pour le coton masse égrené est la Suisse qui importe en moyenne 35% du volume et un peu plus de 30% de la valeur totale. Suivent ensuite la France (autour de 15% du volume), la Belgique (30% du volume) et Singapour.

Les exportations vers la Suisse ont tourné en volume autour de 55 000 tonnes par an sur la période 1997-2002; ce qui fait de ce pays, le premier pays importateur sur la période. Quant aux recettes liées, elles sont passées de 47 milliards en 1997 à environ 35 milliards en 2002. Somme toute, le niveau des importations est resté quasiment stable.

La France et la Belgique enregistrent des importations du coton qui tournent autour de 30 000 tonnes. Ce qui fait de l'Union Européenne le deuxième client du Burkina en matière de coton égrené.

Taiwan qui était le premier client sur la période 1987-1991 a pratiquement disparu de la liste des clients en matière de coton masse égrené.

Sur la période 1997-2002, le Burkina a connu une trentaine de clients pour son coton. Cependant, pas plus de 5 sont restés fidèles (France, Belgique, Suisse, Singapour, Royaume Uni). Cette situation est la traduction d'une concentration des clients et peut être d'une offre insuffisante sur les autres marchés.

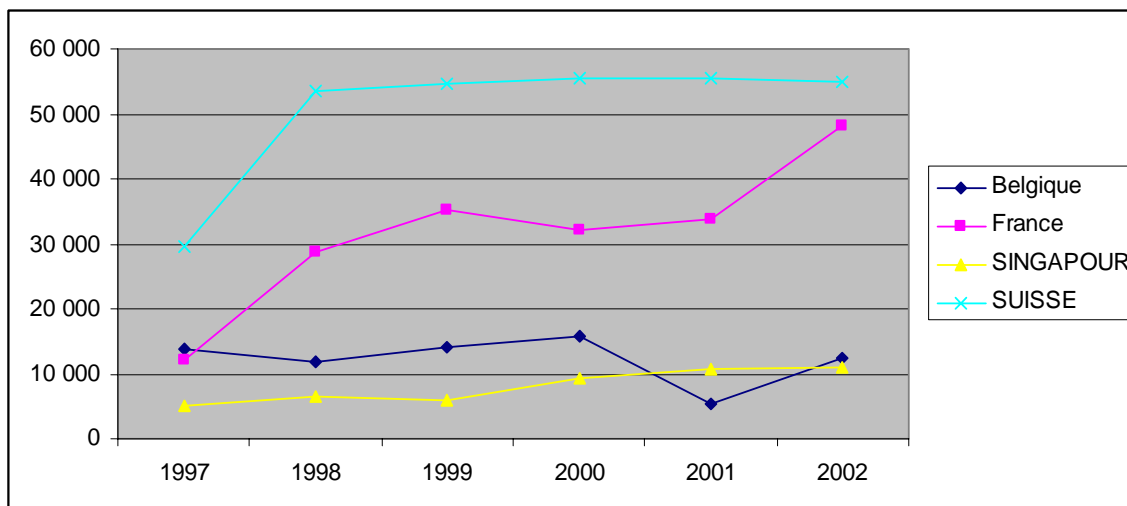


Tableau 25. Destinations des tourteaux de coton

| Pays | Données | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|---------------|------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| BENIN | Poids net | 35 | | | | | |
| | Valeur | 1 | | | | | |
| COTE D'IVOIRE | Poids net | 333 | | 611 | 422 | 3952 | 2 243 |
| | Valeur | 4 | | 17 | 14 | 46 | 27 |
| France | Poids net | 1 000 | | | | | |
| | Valeur | 64 | | | | | |
| GHANA | Poids net | 96 | 32 | 165 | 21 | 25 | |
| | Valeur | 6 | 1 | 3 | 1 | 1 | |
| Italie | Poids net | | | | 13 082 | 4 800 | 3 000 |
| | Valeur | | | | 346 | 162 | 114 |
| MALI | Poids net | | 1 266 | 12 244 | 1 101 | 131 | 40 |
| | Valeur | | 24 | 354 | 21 | 3 | 2 |
| NIGER | Poids net | 20 | 240 | | | 40 | |
| | Valeur | 1 | 3 | | | 1 | |
| PAYS-BAS | Poids net | 1 105 | | | 1 489 | | |
| | Valeur | 68 | | | 51 | | |
| Total | Poids net | 2 588 | 1 537 | 13 020 | 16 114 | 8 948 | 5 283 |
| | Valeur | 143 | 27 | 374 | 433 | 212 | 143 |

Tableau 26. Exportations d'huile(en tonnes)

| Libellé\Année | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|----------------|------|-------|------|-------|-------|-------|
| Huile de coton | | | | 5 214 | 8 660 | 4 291 |
| total | 71 | 2 370 | 286 | 5 561 | 9 235 | 5 096 |